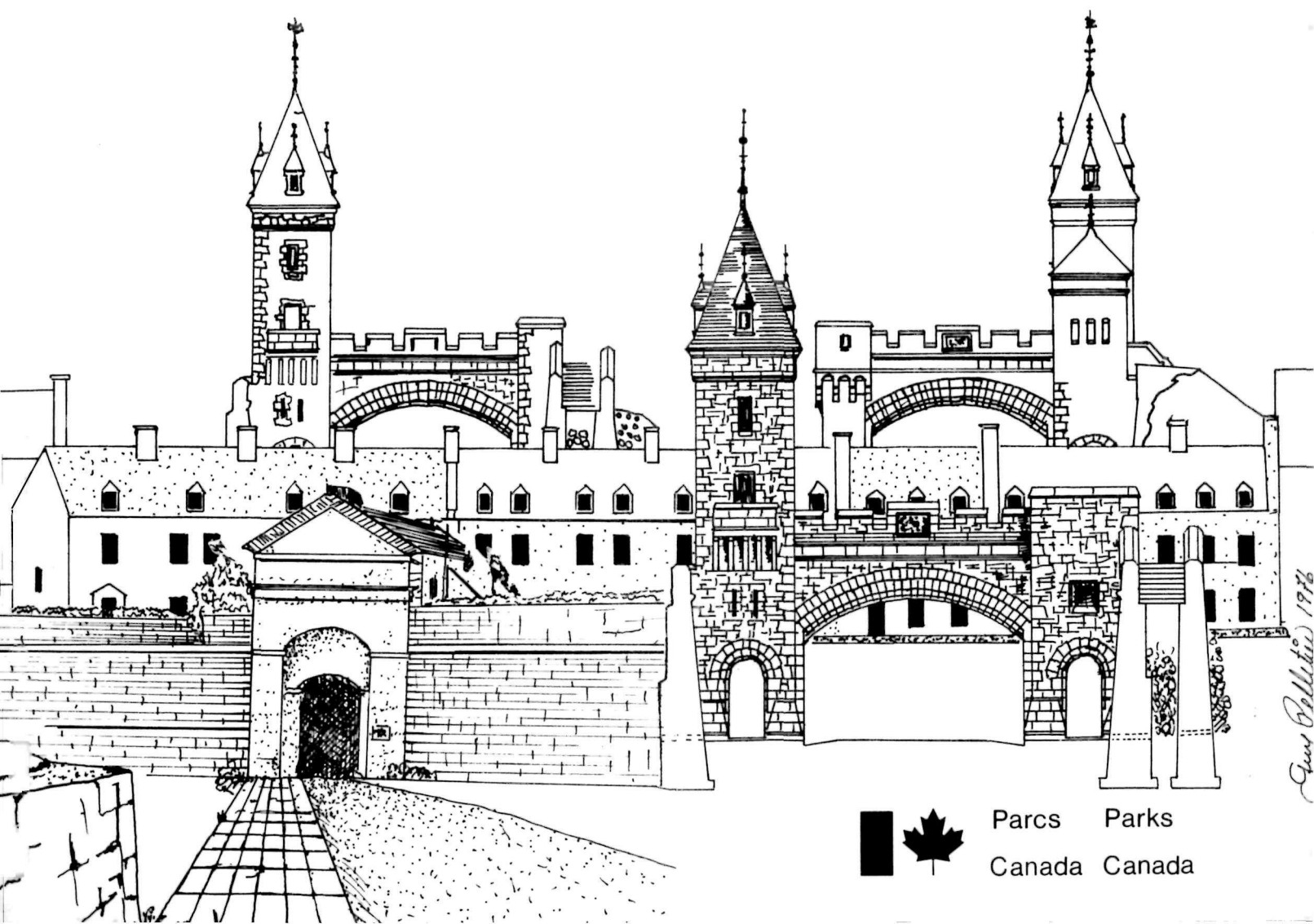


Le Parc de l'Artillerie et les Fortifications de Québec.

Etudes historiques présentées à l'occasion
de la conférence des Sociétés Savantes.

Québec, mai-juin 1976

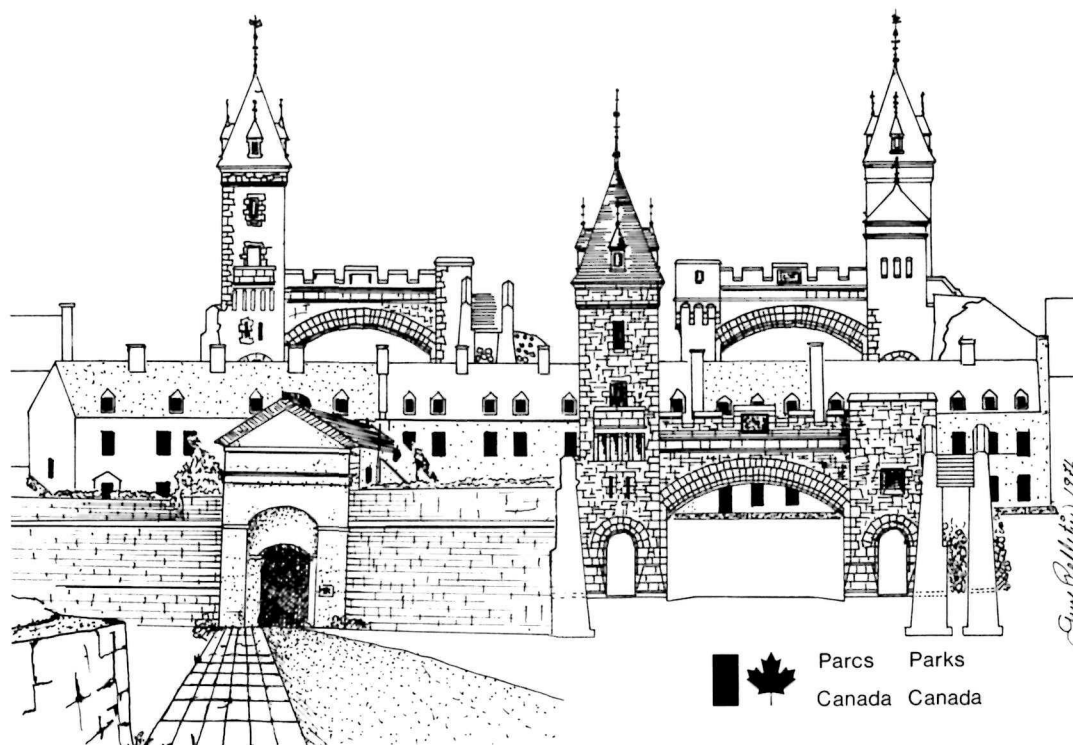


Parcs Parks
Canada Canada

Le Parc de l'Artillerie et les Fortifications de Québec.

Etudes historiques présentées à l'occasion
de la conférence des Sociétés Savantes.

Québec, mai-juin 1976





Affaires
indiennes
et du Nord

Indian and
Northern
Affairs

Parcs Canada Parks Canada

Publié par Parcs Canada
avec l'autorisation de l'hon. J. Judd Buchanan
CP. député, ministre des Affaires indiennes
et du Nord

Publication AIN No. QS-F022-000-FF-A1

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	5
PRÉSENTATION	7
PROFIL STRUCTURAL DES NOUVELLES CASERNES. par André Charbonneau	9
LES RÉALISATIONS DU MAÇON JACQUES DEGUISE DIT FLAMAND AU QUARTIER DU PALAIS. par Marthe Lacombe	27
LA GARNISON BRITANNIQUE DANS LA VILLE DE QUÉBEC VUE PAR LES JOURNAUX DE 1764 À 1840. par Claudette Lacelle	37
GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY ET LES FORTIFICATIONS DE QUÉBEC, 1745-1754: THÉORIE ET RÉALISATION. par Yvon Desloges	57
LE PROJET DUFFERIN: LA CONSERVATION D'UN MONUMENT HISTORIQUE À QUÉBEC AU XIX^e SIÈCLE. par Marc Lafrance	77

REMERCIEMENTS

Nous tenons à témoigner notre gratitude à Rémi Chénier, historien, et Michel de Courval, responsable du service de l'information à Parcs Canada, région du Québec, qui ont bien voulu lire et éditer nos manuscrits; à Guy Pelletier, coordonnateur des publications, Parcs Canada, région du Québec; à Jean Bélisle, historien, pour l'exécution de représentations graphiques et à Réjane Dubois pour la dactylographie des textes...

A C
M L
C L
Y D
M L

PRÉSENTATION

Parcs Canada est l'organisme par lequel le gouvernement fédéral s'intéresse à la conservation et à la mise en valeur de lieux déclarés d'intérêt historique national. Son service de Recherche historique a voulu souligner la venue à Québec, en 1976, de la conférence des Sociétés Savantes en organisant une visite commentée du Parc de l'Artillerie. Un dossier groupant cinq études rédigées par les membres de ce Service sera remis à ces visiteurs. Ces travaux font part de recherches occasionnées par la mise en valeur d'un lieu historique particulier, le Parc de l'Artillerie, situé au coeur du Vieux Québec.

Depuis la création de ce projet, les historiens ont fait des études sur les structures existantes en vue de leur restauration. Ils se sont intéressés aux activités militaires de Québec, puisque le Parc de l'Artillerie servit principalement au casernement de la garnison française avant 1759, puis anglaise jusqu'en 1871. Des recherches ont été faites sur les fortifications de la ville car le parc fait partie intégrale du système de défense de Québec. En plus, on a concentré une partie de la recherche sur la zone domiciliaire limitrophe du parc, en particulier sur les maisons de la Côte du Palais qui font partie du projet de restauration.

Avant l'élaboration de plans pour la restauration d'un édifice, l'historien chargé du dossier fait une étude sur l'évolution structurale et l'utilisation du bâtiment. Le but est de faire le lien entre l'état original du monument et son état actuel. Les différents travaux effectués au cours de son histoire, suite à des incendies ou encore à des changements d'utilisation, sont identifiés et documentés à partir de sources manuscrites. André Charbonneau résume, dans un article, le cheminement des Nouvelles Casernes, l'un des bâtiments les plus importants du Parc de l'Artillerie.

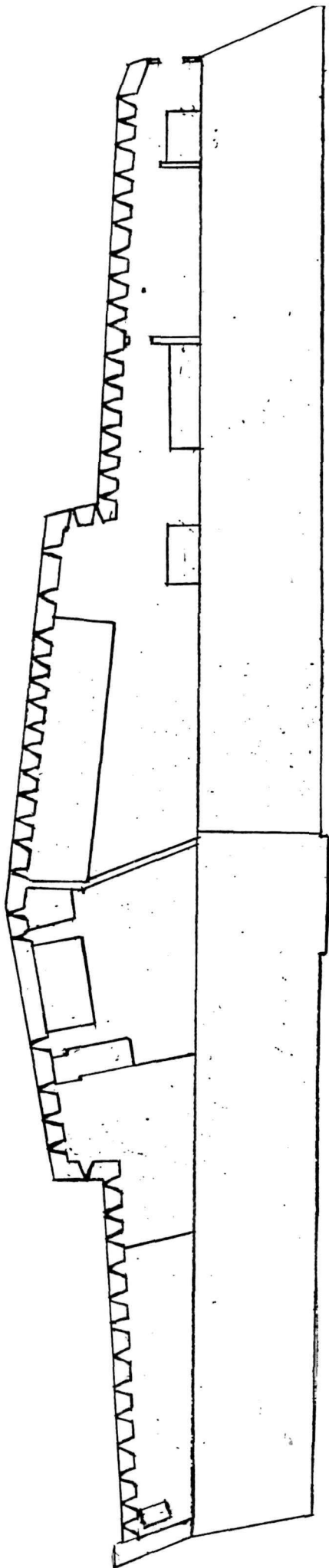
Marthe Lacombe est l'historienne rattachée à la zone résidentielle du Parc de l'Artillerie. Lors des recherches qu'elle fit sur les maisons de la Côte du Palais, elle s'intéressa à Jacques Deguise dit Flamand, un des grands constructeurs à Québec au XVIIIe siècle. Elle retrace, dans son article, les activités de ce maçon qui marqua l'architecture domiciliaire du Vieux Québec par ses nombreuses réalisations. De nos jours le promeneur averti peut voir certaines de ces maisons, en particulier dans le secteur entre la Côte du Palais et les fortifications, du côté nord de la rue Saint-Jean.

De 1759 à 1871, Québec fut occupée par une garnison régulière britannique. La présence constante d'environ 1,600 soldats de langue, de culture et de religion différentes, eut des répercussions importantes sur la population autochtone et influença l'évolution de la ville. En se basant sur les journaux de l'époque, Claudette Lacelle résume les renseignements qu'elle a pu retrouver sur la garnison jusqu'en 1840 et donne une brève analyse des possibilités de recherche qui s'offrent aux historiens intéressés à poursuivre des études sur ce même sujet.

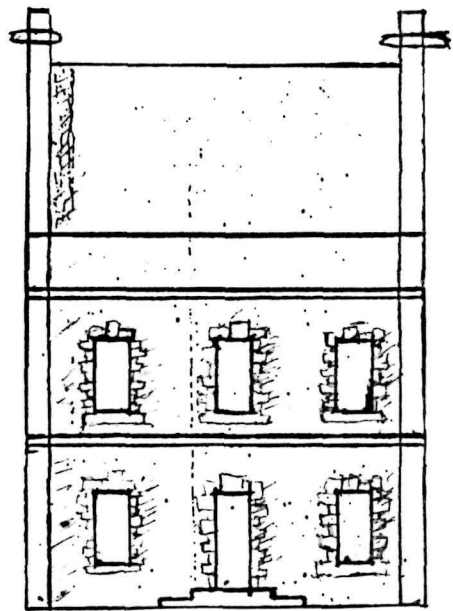
Gaspard Chaussegros de Léry fut sans contredit l'un des ingénieurs qui influencèrent le plus l'architecture en Nouvelle-France. Ses nombreuses réalisations, surtout dans le domaine militaire, montre une activité fébrile. On lui doit, entre autres, les fortifications de Québec et de Montréal, la construction de nombreux forts dont Niagara, Chambly et Saint-Frédéric. Arrivé dans la colonie en 1716, il y demeura jusqu'à sa mort en 1756. Lors de ses travaux de recherche sur le système de défense de Québec, Yvon Desloges dut se pencher sur l'oeuvre de cet ingénieur. Dans son article, il tente de faire le lien entre la théorie dans l'art de fortifier une place, telle que préconisée par de Léry dans son Traité de 1714, et la réalisation des travaux du même ingénieur lors de la construction des murs de Québec à partir de 1745. Il introduit également un nouvel élément dans l'étude des ingénieurs de la Nouvelle-France de cette époque, soit celui de l'urbanisation.

Suite au départ de la dernière garnison de Québec en 1871, les murs de la ville, rendus désuets à cause de l'évolution des armes offensives, connaissent une période de transition importante. Malmenés momentanément par le pic des démolisseurs, ils trouvent une nouvelle raison d'être, leur attrait touristique. L'instigateur de leur préservation fut le gouverneur général Lord Dufferin. Marc LaFrance décrit le projet de sauvegarde de Dufferin et fait une analyse des principes de préservation mis de l'avant par le gouvernement dans le contexte du XIXe siècle.

Louis R. Richer
Recherche historique



PROFIL STRUCTURAL
DES NOUVELLES CASERNES.
par André Charbonneau



Les Nouvelles Casernes forment un bâtiment qui, à plusieurs égards, est l'un des plus importants au Parc de l'Artillerie. Son état actuel reflète des apports architecturaux de trois grandes périodes d'occupation.

Sa construction se situe dans le cadre d'une vaste réorganisation de la vie militaire à Québec, à la fin du régime français. La prise de Louisbourg, en 1745, avait alarmé les dirigeants coloniaux. À Québec, on construit alors une nouvelle ligne de fortification; un nombre croissant de troupes doit aussi renforcer la garnison. Entre 1745 et 1755, l'achèvement de la redoute Dauphine, la construction des Nouvelles Casernes et celle d'un mur de garde renfermant ces deux édifices, marquent l'implantation d'un secteur de casernes dans ce coin de la ville de Québec.

Sous l'occupation britannique le secteur prendra le nom de Parc de l'Artillerie parce qu'un régiment de l'Artillerie royale y sera installé durant presque toute la période. Le secteur de casernes se développe et des édifices auxiliaires sont ajoutés tels que corps de garde, logis d'officiers, cuisine et entrepôts.

Le secteur sera désaffecté en 1871 avec le départ de la garnison britannique. Mais dix ans plus tard, il sera transformé en zone industrielle avec l'installation d'une cartoucherie d'état. Dès ce moment, les édifices subiront d'importantes transformations structurales.

L'objet de cette étude est de démontrer les différents apports architecturaux de chacune de ces trois périodes d'occupation qui sont en grande partie reflétés par le bâtiment actuel.

AVANT 1749

Pour bien comprendre l'évolution des Nouvelles Casernes, il faut retracer l'origine de certaines structures qui sont liées, de près ou de loin, à ce bâtiment.

En 1712, l'ingénieur Beaucours conçoit un projet de fortification à l'ouest de la ville. Ce plan comprend cinq redoutes ou tours bastionnées,¹ reliées entre elles par un mur de maçonnerie. (Illustration n° 1). Une de celles-ci est la redoute Dauphine. C'est une structure défensive comprenant une poudrière et un corps de logis fermé par un éperon. (Illustration n° 2). L'ouvrage débute, mais le traité d'Utrecht, terminant les hostilités, entraîne l'arrêt de ces travaux de fortification. Toutefois, la tenaille des Nouvelles Casernes sera construite. En effet, face au Palais de l'Intendant, Beaucours érige un mur de 106 toises de long qui varie de six à dix pieds de hauteur.² (Illustration n° 1). Ce mur, situé dans la limite nord du parc, constituera plus tard un élément principal des cours intérieures des Nouvelles Casernes.

Suite à la prise de Louisbourg en 1745, l'ingénieur Chaussegros de Léry entreprend une vaste série de travaux de fortification à Québec. La même année, il trace une nouvelle ligne de fortification à l'ouest de la ville, à l'extérieur de celle établie par Beaucours. À l'angle nord-ouest de cette ligne, il construit une courtine reliant le demi-bastion de la Potasse à la côte du Palais. (Illustration n° 3). Ce mur deviendra le mur nord des Nouvelles Casernes.

En 1747, de Léry entreprendra l'implantation du secteur de casernes au parc avec le parachèvement de la redoute Dauphine. Celle-ci n'appuie plus la ligne défensive à l'ouest. Il repense alors l'édifice strictement en fonction d'un bâtiment d'habitation, ce qui entraîne la modification du plan original de Beaucours. La partie achevée de l'éperon, en gros l'ensemble de la maçonnerie jusqu'aux embrasures, sera incorporée au mur de garde entourant le parc.

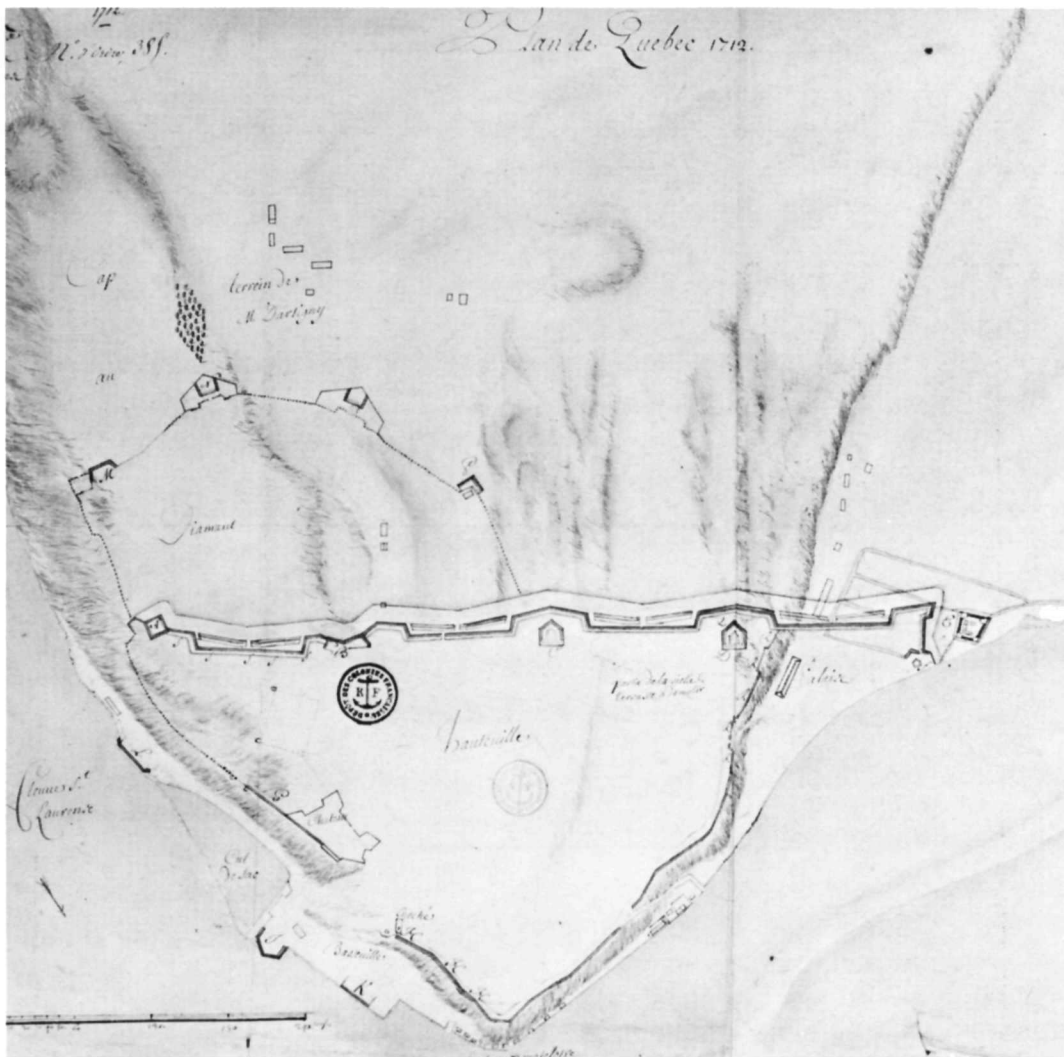


ILLUSTRATION N° 1

Plan de Québec en 1712. Beaujours.

Ce plan illustre le projet de fortifications de Beaujours en 1712. La redoute Dauphine est marquée « D ». Entre celle-ci et le Palais de l'Intendant, nous pouvons apercevoir la tenaille « R » construite par Beaujours. Ce mur deviendra en 1749 la limite nord des cours intérieures des Nouvelles Casernes.

Archives nationales, France, S.O.M., D.F.C.,
Amérique septentrionale, n° 385.

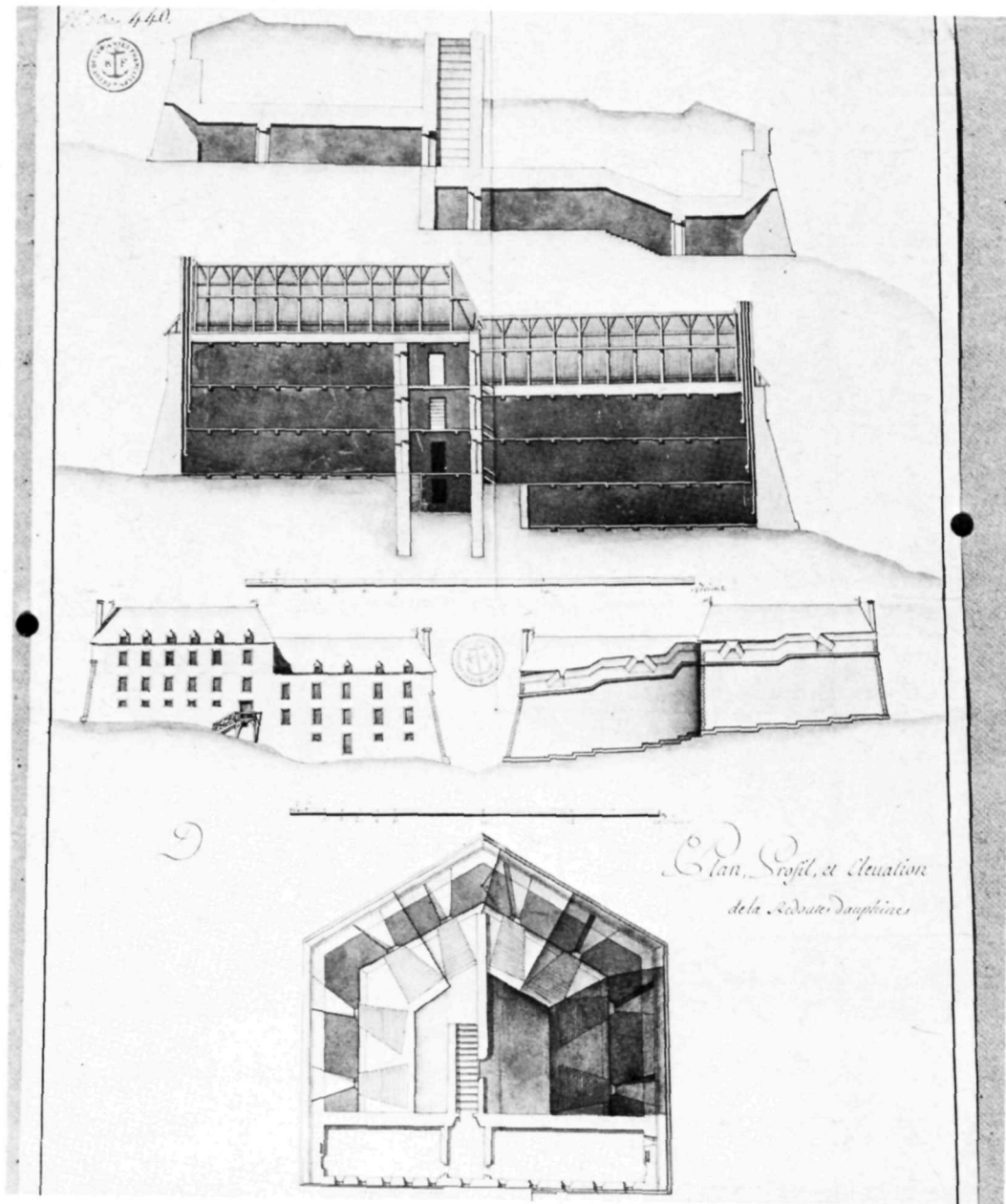


ILLUSTRATION N° 2

Plan, profil et élévation de la redoute Dauphine, 1712. Beaucours.

Différentes coupes de la redoute Dauphine tel que proposé en 1712 par Beaucours. Ce plan ne sera jamais réalisé complètement. En 1747, Chaussegros de Léry achèvera ce bâtiment sur un plan modifié.

Archives nationales, France, S.O.M., D.F.C.,
Amérique septentrionale, n° 440.

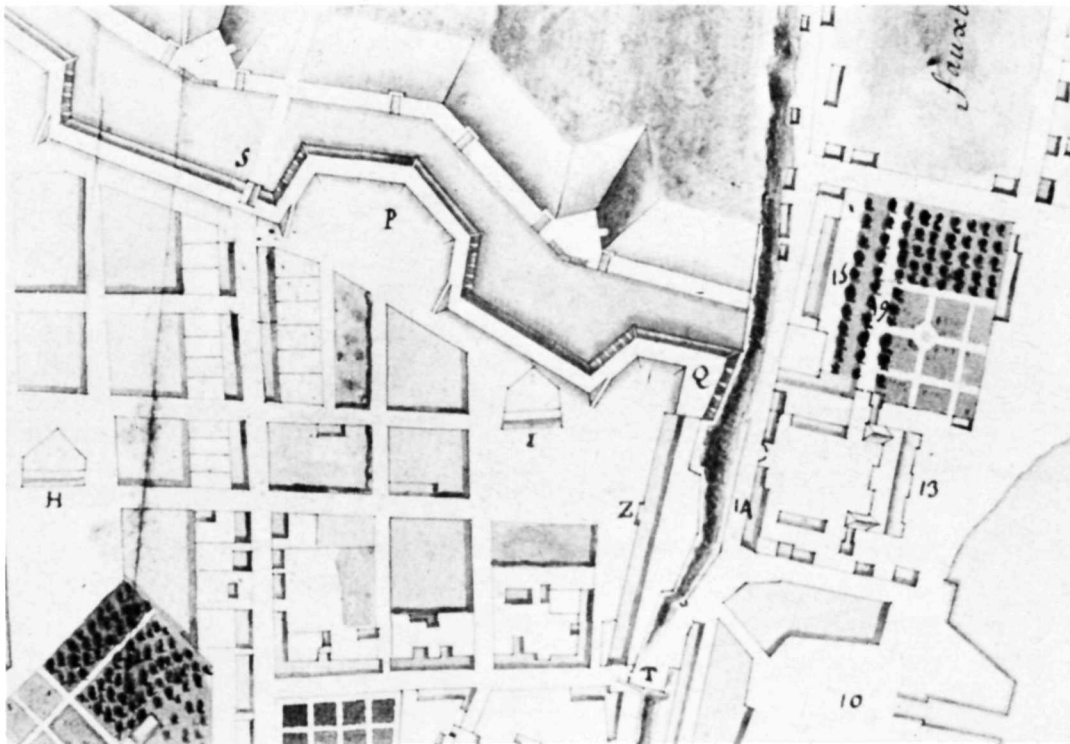


ILLUSTRATION N° 3

La ville de Québec en 1752. Chaussegros de Léry.

Ce plan situe les Nouvelles Casernes une fois terminées. Nous remarquons le mur nord marqué d'un trait plus foncé, qui est la courtine remontant au projet de fortification de 1745. En face, on voit la tenaille construite par Beaucours en 1712. Entre ces deux murs se situent les cours intérieures des Nouvelles Casernes.

Archives nationales, France, S.O.M., D.F.C.,
Amérique septentrionale, n° 429.

PÉRIODE 1749-1759

La construction des Nouvelles Casernes en 1749 par Chaussegros de Léry est la deuxième étape dans l'implantation d'un secteur de casernement. Le bâtiment est donc adossé à la courtine qui fait face au Palais.³

D'une longueur de 525 pieds, l'édifice comprend quatre planchers incluant les caves et les combles. Le sous-sol et le rez-de-chaussée sont voûtés. La circulation est à la fois verticale, avec cinq blocs-escaliers, et horizontale, avec des passages en enfilade le long de la façade sud. Le plan du bâtiment est en parallélogramme.⁴ (Illustration n° 4).

La façade sud présente plusieurs éléments classiques d'architecture: avant-corps central, bandeaux, chaînage vis-à-vis des murs de refend, fenestration rythmée, etc. . . La façade nord, construite entre 1745 et 1746, présente tous les aspects d'une courtine. Elle est percée de 17 embrasures couvertes pour canons de calibre moyen,⁵

ce qui lui confère un caractère défensif. Ce mur avec la tenaille un peu plus au nord délimite les cours intérieures des Nouvelles Casernes. L'armement de ces deux murs forme deux lignes de tir pointées vers le Palais de l'Intendant.

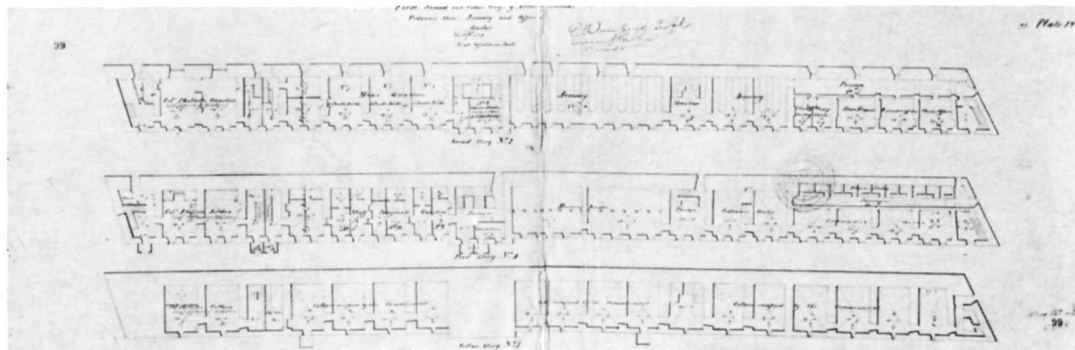
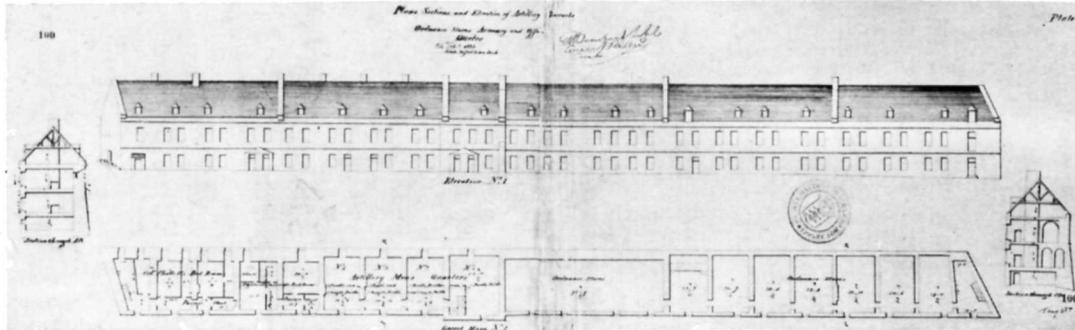


ILLUSTRATION N° 4

Les Nouvelles Casernes en 1823. Durnford.

Ce plan illustre bien les détails originaux du bâtiment. Toutefois, les chaînages vis-à-vis des murs de refend, n'y apparaissent pas. À noter aussi l'arrivée du mur de garde du parc sur la partie est de l'avant-corps central.

Archives publiques du Canada, collection nationale des cartes et plans.

Terminées vers 1752,⁶ les Nouvelles Casernes seront occupées par les troupes Franches de la Marine et plus tard par les troupes régulières. On y retrouve aussi des salles d'armes et des magasins. L'extrémité est, comprenant six cellules d'isolement sert de corps de garde à la porte du Palais.

Il convient aussi de mentionner que c'est vers cette période que Chaussegros de Léry entoure le secteur de casernes par un mur de garde. Partant de l'avant-corps central des Nouvelles Casernes, il longe l'actuelle rue Carleton, à l'est; puis au sud, l'actuelle rue McMahon, pour ensuite rejoindre, à l'ouest, la partie construite de l'éperon de la redoute Dauphine; de là, il s'étend jusqu'à l'extrémité ouest des Nouvelles Casernes. (Illustration n° 5).

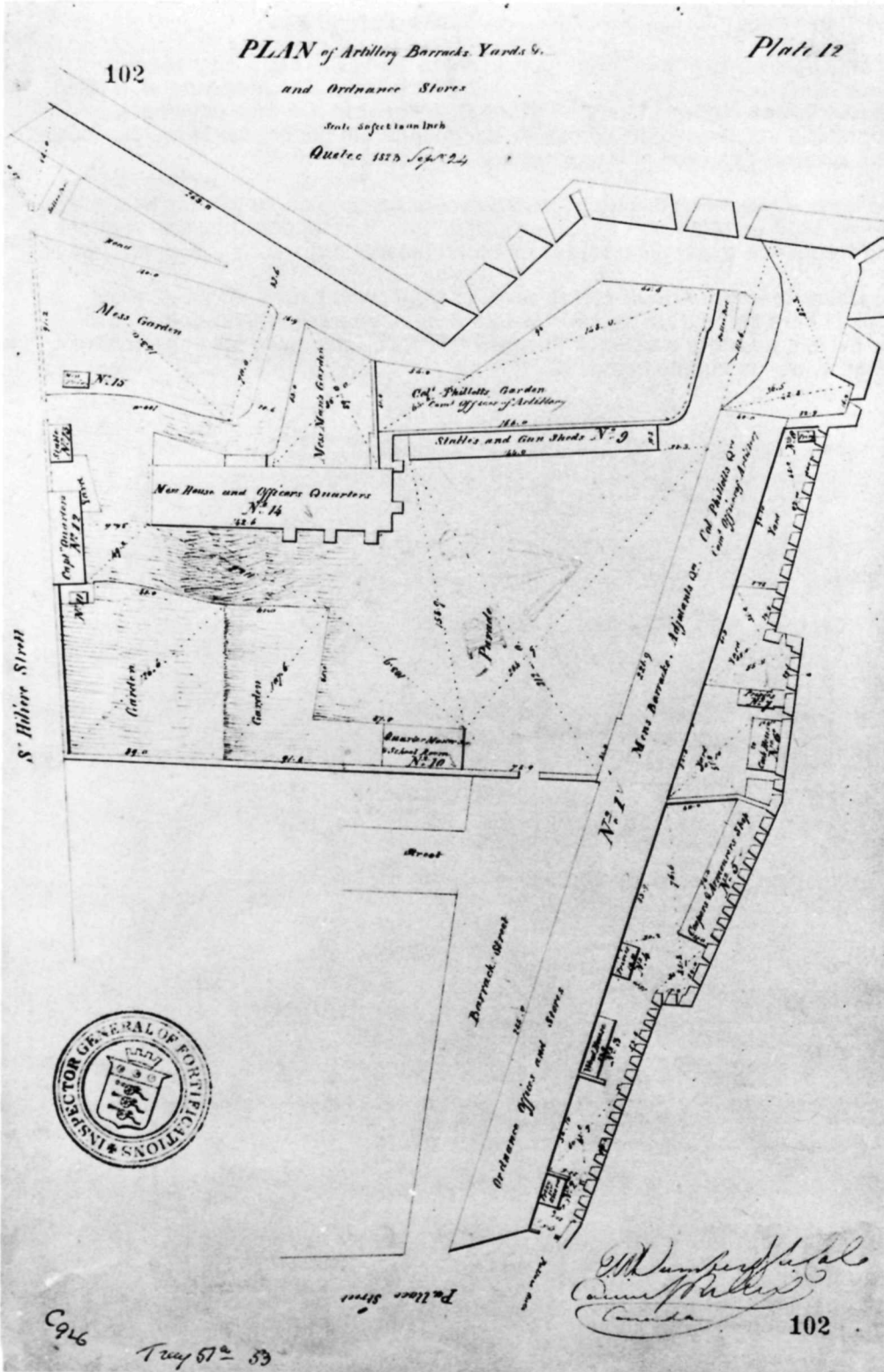


ILLUSTRATION N° 5

Le Parc de l'Artillerie en 1823. Durnford.

Intéressant pour situer l'emplacement des Nouvelles Casernes dans le parc, ce plan nous donne une bonne idée du mur de garde même si à cette époque la partie ouest rejoignant l'éperon de la Dauphine est démolie. Remarquons aussi les différents édifices auxiliaires qui sont construits au XIXe siècle dans les cours intérieures des Nouvelles Casernes. La rue Sainte-Hélène s'appellera plus tard la rue McMahan.

Archives publiques du Canada. Collection nationale des cartes et plans.

PÉRIODE 1760-1871

Le siège de Québec n'occasionna que des dommages minimes aux Nouvelles Casernes. Tout au plus, fait-on état du toit percé par des éclats d'artillerie.⁷

Le premier changement structural important survient en 1772, lorsque l'ingénieur Marr fait ériger, à la place d'une cloison de bois, un mur de refend en maçonnerie, divisant ainsi les deux grandes pièces à l'est de l'avant-corps central. Ce mur ~~deviendra~~ *sera refait* en 1852, un mur pignon. On stipule alors que c'est pour réchauffer ces salles qui d'un côté sont utilisées comme casernes et de l'autre comme salles d'armes.⁸

Pour rendre les combles habitables, des lucarnes sont construites au toit des Nouvelles Casernes entre 1790 et 1800. Des documents ultérieurs à cette date nous permettent d'établir une fréquence d'une lucarne par pièce en façade sud.

En 1828, l'escalier tournant à trois volées droites, situé dans l'avant-corps central, est démoli pour faire place à un escalier simple à deux volées.⁹ (Illustration n° 6). Ces travaux avaient pour but d'agrandir l'espace utilisé comme casernes et permettre ainsi l'installation de lits supplémentaires.

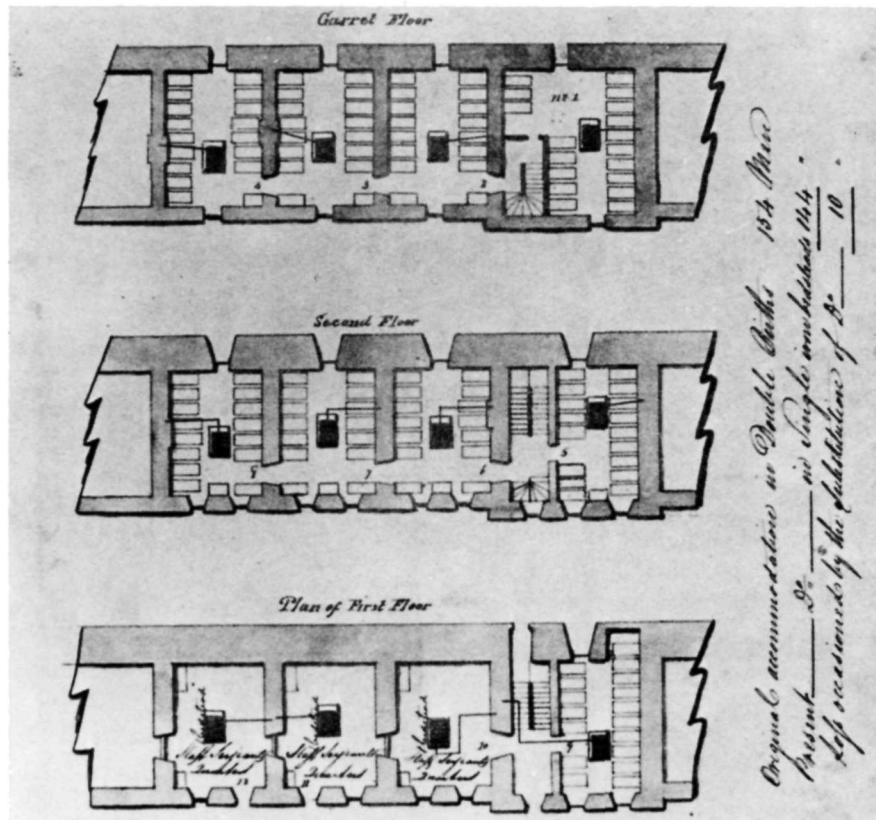


ILLUSTRATION N° 6

Les Nouvelles Casernes en 1828. Durnford.

Ce plan montre particulièrement le nouvel escalier simple à deux volées dans l'avant-corps central. À noter aussi l'agencement des lits dans les dortoirs pour soldats.

Public Record Office, London, W.O. 44, vol. 590, p. 298.

Deux incendies ont fait rage dans les Nouvelles Casernes au XIXe siècle. Le premier en 1816 n'endommage que la partie est du bâtiment. Les dégâts à la maçonnerie sont superficiels tandis que les ouvertures telles que les portes et les fenêtres ainsi que la toiture sont refaites.¹⁰

L'incendie de 1851, par contre, s'étend sur la totalité du bâtiment à l'exception de l'extrémité ouest. La façade est complètement détruite sur une longueur d'environ 20 pieds dans la partie ouest et de 70 pieds dans la partie est. Les murs de refend sont tellement ébranlés qu'ils risquent de s'effondrer à tout moment. Le mur nord ainsi que les murs du sous-sol sont en bon état.¹¹ (Illustration n° 7). Somme toute ce feu marque la perte de l'unité architecturale du bâtiment puisqu'on n'en reconstruit qu'une partie.



ILLUSTRATION N° 7

Les Nouvelles Casernes après l'incendie de 1851. Ranken.

Cette gravure montre les dégâts causés par l'incendie de 1851. Il est intéressant de remarquer, à deux endroits, la destruction complète de la façade sud, causée par les explosions provoquées dans le but d'arrêter l'incendie.

Public Record Office, London, W.O. 44, vol. 48, p. 280.

En effet, environ 150 pieds de façade, à l'est de l'avant-corps central, ne sont pas reconstruits, séparant ainsi en deux parties inégales les Nouvelles Casernes. (Illustration n° 8). La raison invoquée pour cette reconstruction partielle est le besoin moins grand de locaux nécessaires pour l'entreposage du matériel militaire. Les travaux exécutés respectent le gabarit de l'ancienne structure même si de légères différences dans la pente du toit apparaissent dans certains secteurs. Cependant, quelques éléments originaux ne sont pas respectés. Ainsi, les chaînages vis-à-vis des murs de refend et les bandeaux ne sont pas refaits. L'appareillage de la pierre devient régulier. Les lucarnes se suivent au rythme de deux par pièce dans la partie ouest, ce qui entraîne un changement dans le nombre de fermes du toit. Le secteur immédiatement à l'est de l'avant-corps central présente une fenestration différente des autres secteurs.¹² (Illustrations nos 9 et 10).

À cette époque, les Nouvelles Casernes sont utilisées à des fins diverses. Elles abritent un régiment de l'Artillerie royale dans la partie ouest. La section à l'est sert à l'entreposage et à loger les bureaux du Service de l'Artillerie et du Génie (Ordonnance). Enfin, le corps de garde de la porte du Palais est toujours situé à l'extrémité est des Nouvelles Casernes et ce, jusque vers 1800, au moment où un édifice prévu pour cette fin est construit.¹³

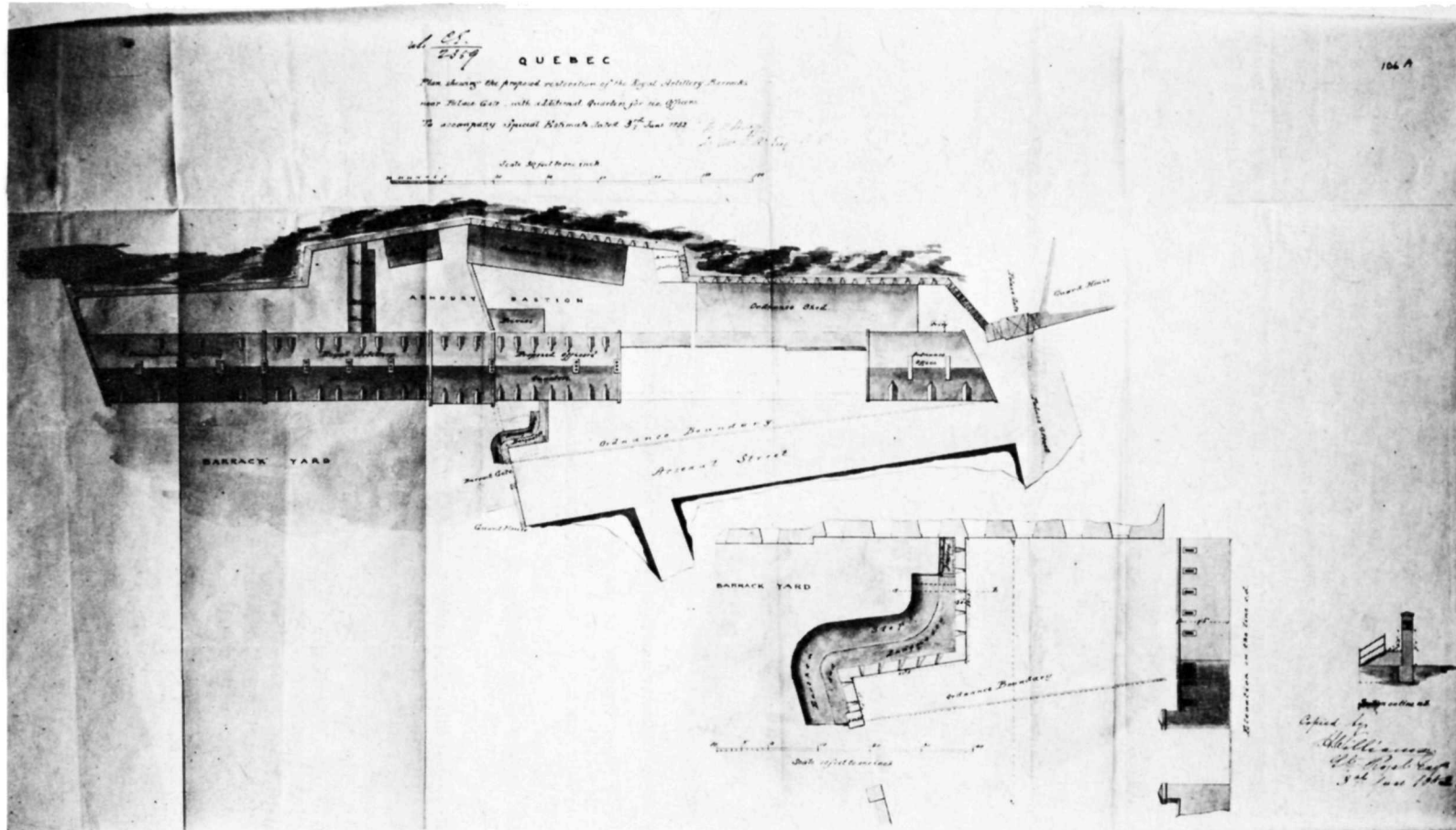


ILLUSTRATION N° 8

Les Nouvelles Casernes, 1852. Wulff et Williams.

Ce plan nous livre une vue d'ensemble de la reconstruction des Nouvelles Casernes après l'incendie de 1851. Nous pouvons apprécier l'ampleur du secteur non reconstruit. À noter aussi les changements apportés au mur de garde.

Public Record Office, London, W.O. 55, vol. 886, p. 106 A.

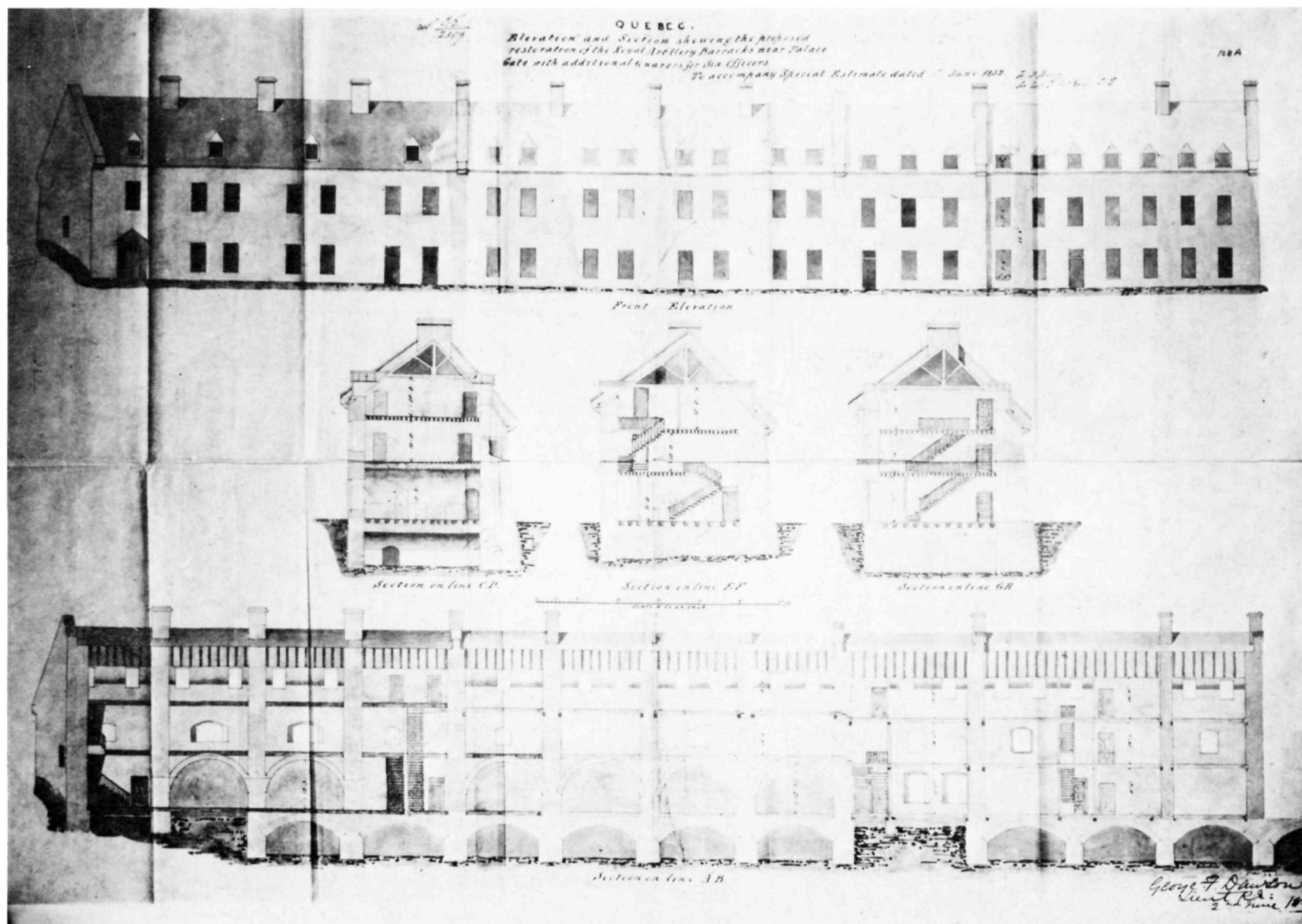


ILLUSTRATION N° 9

Les Nouvelles Casernes, 1852. Dawson.

Différentes coupes des Nouvelles Casernes qui illustrent la reconstruction de 1852. A noter la fréquence des lucarnes différentes dans la partie ouest. Celle-ci ne fut pas touchée par l'incendie.

Public Record Office, London, W.O. 55, vol. 886, p. 108 A.

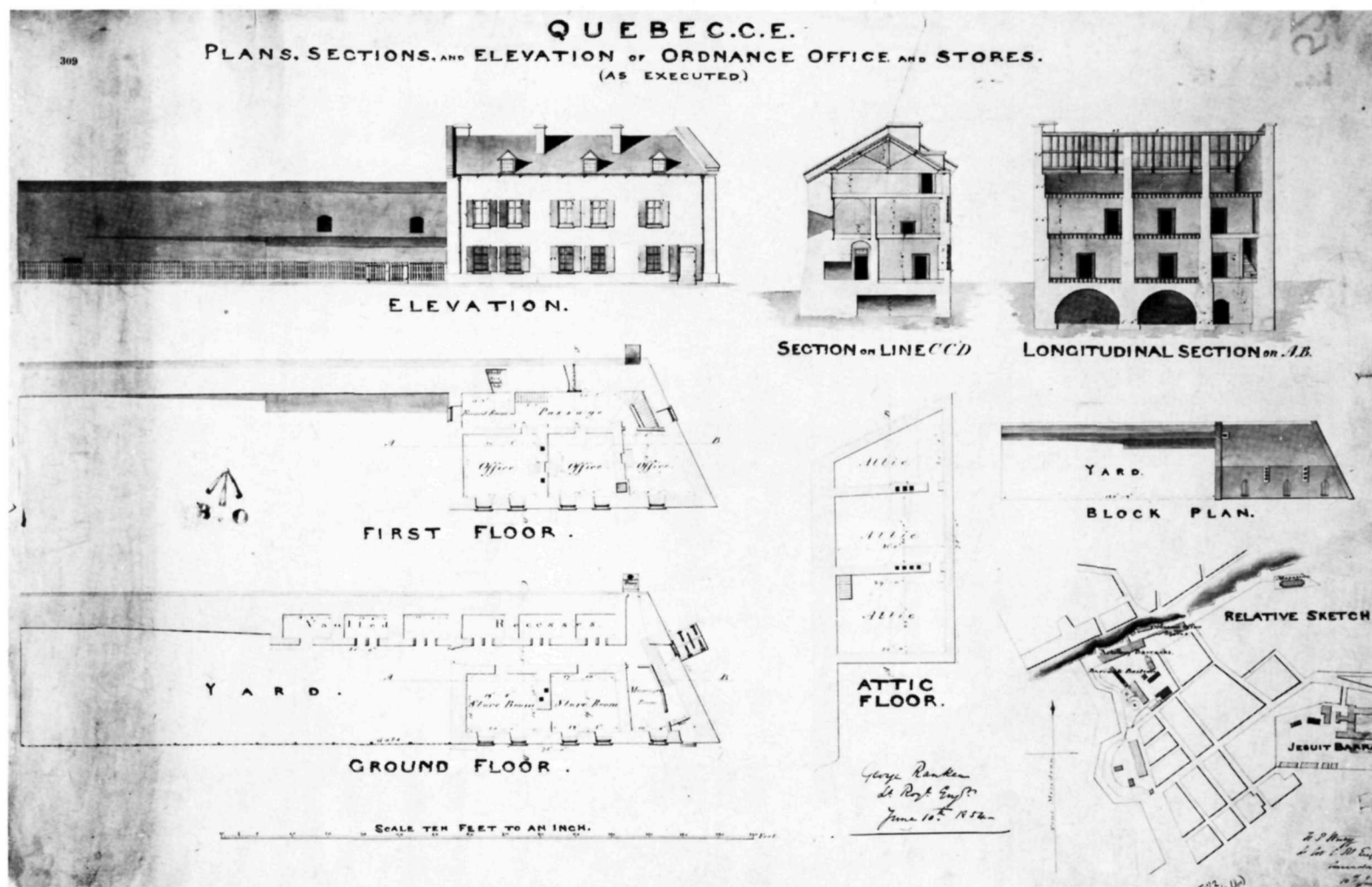


ILLUSTRATION N° 10

La partie est des Nouvelles Casernes en 1854. Ranken et Wulff.

Détails de la reconstruction du secteur est des Nouvelles Casernes. À noter le mur nord vis-à-vis la partie non reconstruite qui ne fut pas détruit par l'incendie.

Archives publiques du Canada. Collection nationale des cartes et plans.

Le mur de garde du parc subit d'importantes modifications lors de la reconstruction de 1852. Le secteur des Nouvelles Casernes, immédiatement à l'est de l'avant-corps central est, après 1852, voué au casernement. Ainsi, le mur de garde est déplacé quelque peu vers l'est pour inclure cette partie à l'intérieur du secteur de casernement.

Les cours intérieures des Nouvelles Casernes changent d'aspect durant cette période. La tenaille de 1712 a été haussée vers 1791, annihilant ainsi la possibilité de tir depuis le mur nord des Nouvelles Casernes.¹⁴ Ces cours perdent donc leur rôle défensif et deviennent tributaires des différentes fonctions des Nouvelles Casernes. C'est à ce moment que plusieurs structures telles ateliers, entrepôts, cuisine et salles de bain apparaissent à cet endroit.

PÉRIODE 1871-1903

Durant l'occupation canadienne, l'implantation d'une fabrique de cartouches (Arsenal) transforme le Parc de l'Artillerie en aire industrielle. Ceci suppose de profonds bouleversements structuraux; les Nouvelles Casernes n'y échappent pas.

Dès 1880, la partie centrale doit être modifiée pour permettre l'installation de la machinerie nécessaire à la fabrication de cartouches. Les divisions intérieures de l'avant-corps central et de la section à l'est de celui-ci sont démolies et remplacées par des « colonnes de frêne, tournées, de 12 pouces de diamètre au-dessus de la base, percées d'un trou de 2 pouces de diamètre dans toute leur longueur ».¹⁵ (Illustration n° 11). Les planchers de l'étage et du grenier sont quelque peu abaissés. Dans le mur de pignon à l'est, on installe une cheminée en « briques de 8 pouces d'épaisseur tout autour ». Le conduit mesure 18 × 18 pouces à l'intérieur. Il est fait de pierre grossièrement taillée et est surmonté d'un chapeau en fonte.¹⁶ De plus, il faut mentionner que les murs de refend sont percés à différents endroits pour permettre l'installation d'un arbre de couche, lequel sert à transmettre la force motrice aux différentes machines.

Le développement rapide de l'Arsenal suscite un réaménagement du secteur non refait après l'incendie de 1851. D'abord, en 1898-1899, on s'affaire à construire, sur une longueur d'environ 65 pieds, une salle des chaudières. C'est une vaste pièce qui loge les chaudières et une machine à vapeur pour produire la force motrice nécessaire à la cartoucherie. Cette nouvelle section ne respecte pas le gabarit de l'ensemble de la structure. (Illustration n° 12). La façade est construite en pierre taillée de dimensions moyennes et alitée de façon très régulière. La partie supérieure des fenêtres est en plein cintre. Le tout contraste rigoureusement avec les autres parties des Nouvelles Casernes.

Une autre section, le laminoir, d'environ 85 pieds est construite en 1900-1901, ce qui comble entièrement le vide laissé en 1852. Si la ligne du toit est respectée, la nouvelle façade n'est pas en accord avec la partie ancienne des Nouvelles Casernes.

Elle ne l'est pas non plus avec la salle des chaudières. Elle est faite d'acier « rock-faced » et percée de 16 séries de fenêtres.¹⁷ (Illustration n° 13). Un ascenseur et un escalier en spirale sont installés à l'intérieur. Notons la grande dimension des fenêtres de la salle des chaudières et du laminoir appelée par la fonction industrielle de ces structures.

Cette dernière série de travaux permet l'appropriation de l'extrémité est des Nouvelles Casernes aux besoins de l'Arsenal, afin d'y installer des ateliers de menuiserie et de charpenterie. Ce changement nécessite la démolition des cloisons et des murs de refend.¹⁸ Somme toute, les travaux faits aux Nouvelles Casernes à la fin du siècle redonne au bâtiment une unité physique, mais non architecturale.

Les cours intérieures complètent ces transformations puisque les bâtiments qui y sont situés sont intégrés à la cartoucherie. Ainsi en 1887, on installe une fabrique d'obus dans les anciens ateliers et un entrepôt est transformé en fonderie.

Enfin, l'Arsenal fédéral installé au Parc de l'Artillerie connaît un développement rapide. La demande croissante de munitions, la diversification de la production ont apporté des transformations importantes non seulement aux Nouvelles Casernes, mais aussi dans tout le parc. Aussi, au tournant du siècle, des édifices de grandes dimensions tels que l'atelier dans le champ de parade et la fonderie dans le bastion Saint-Jean sont construits sur un modèle typique de l'architecture industrielle du début du XXe siècle.

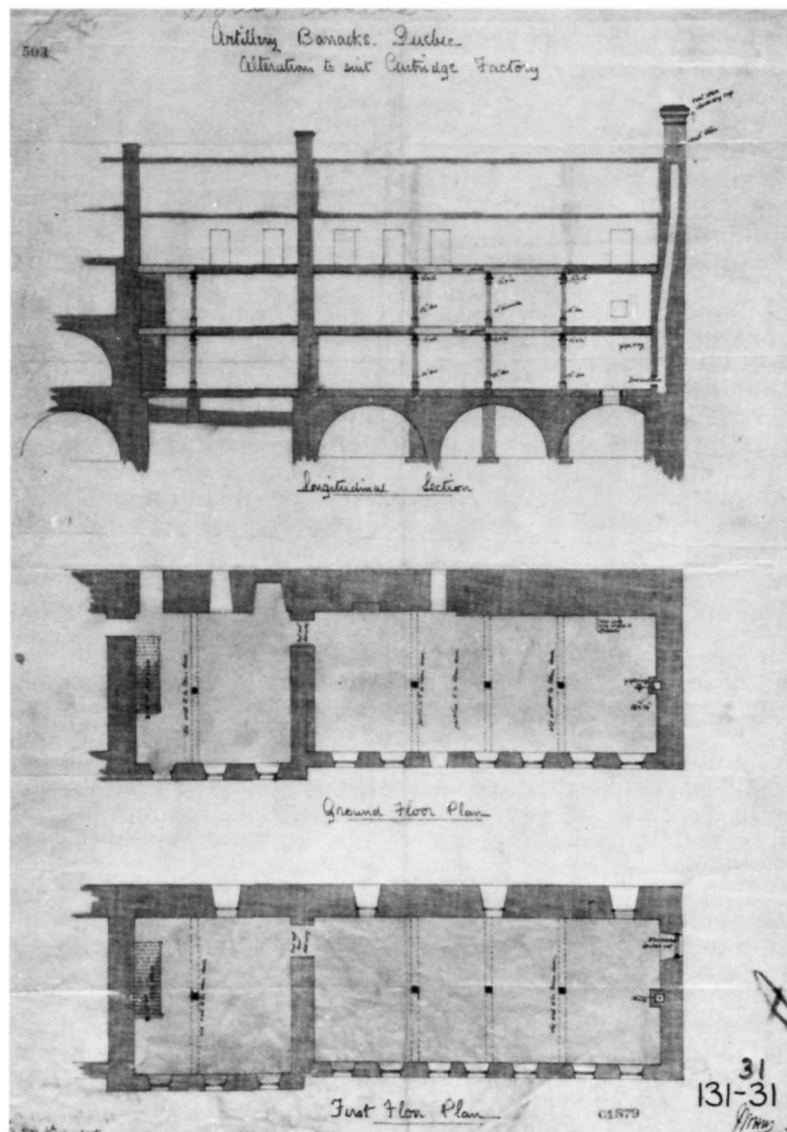
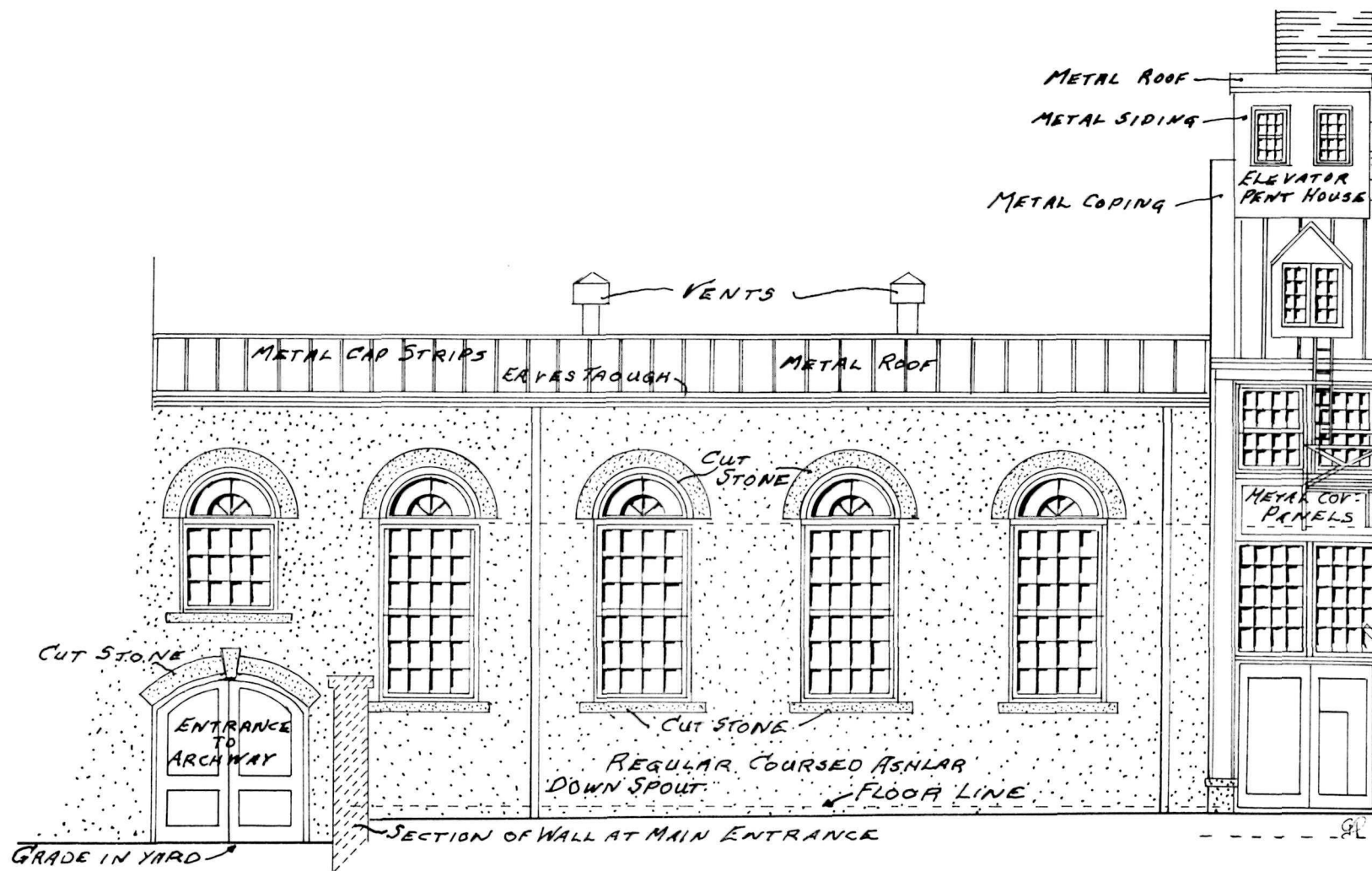


ILLUSTRATION N° 11

Les Nouvelles Casernes, 1880. Ministère des Travaux publics.

Détail de la partie centrale des Nouvelles Casernes illustrant les travaux nécessités par la transformation du bâtiment en cartoucherie.

Archives publiques du Canada. Collection nationale des cartes et plans.



POWER HOUSE

ILLUSTRATION N° 12

Les Nouvelles Casernes en 1919; détail de la salle des chaudières. Major Gendron.

La façade de la salle des chaudières contraste rigoureusement avec l'ensemble du bâtiment. Entre autres, le niveau du toit est beaucoup plus bas.

Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

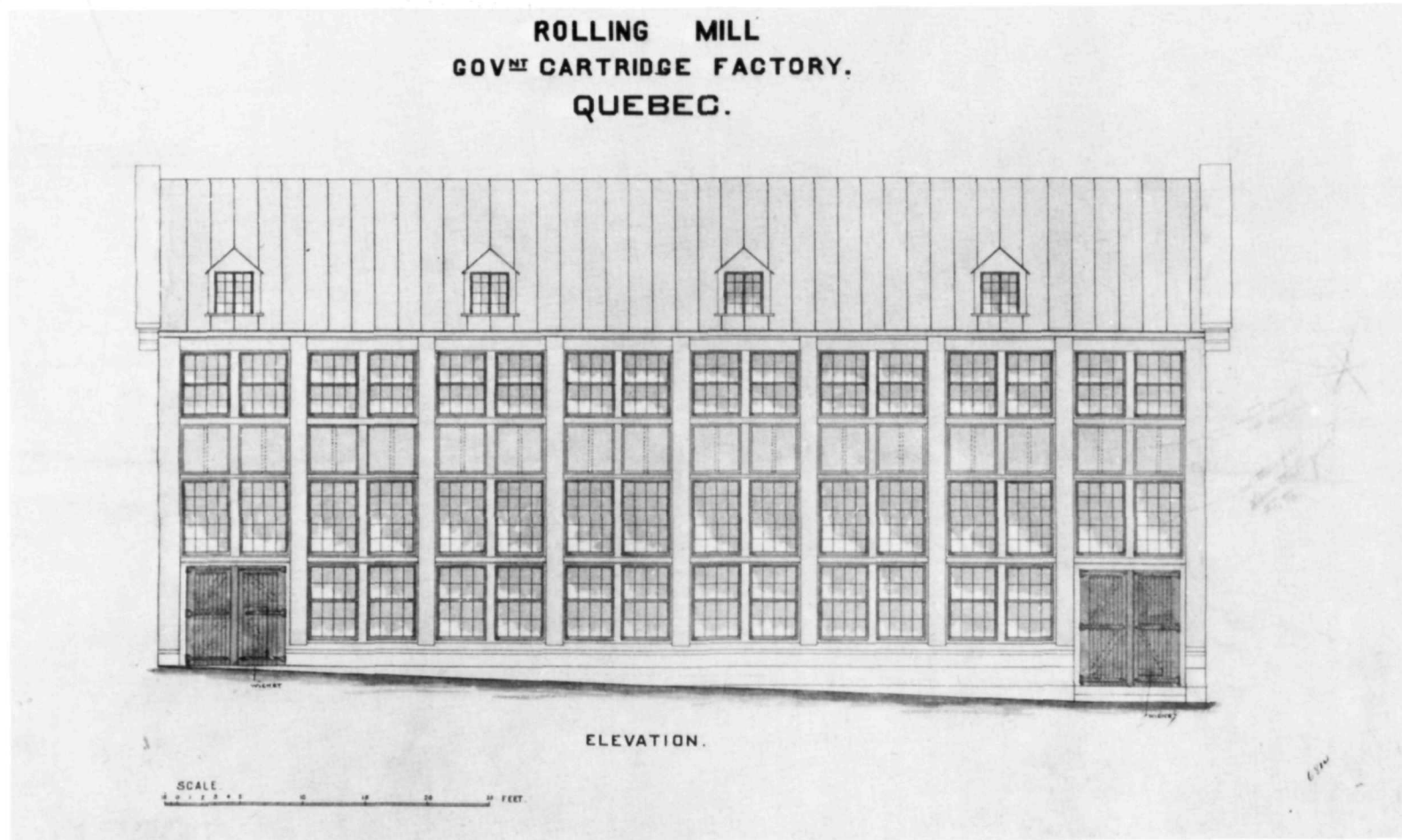


ILLUSTRATION N° 13

Le laminoir, 1900. Ministère des Travaux publics.

Détail de la façade du laminoir. À noter les nombreuses fenêtres permettant un éclairage adéquat, exigé par la fonction industrielle du bâtiment.

Archives publiques du Canada. Collection nationale des cartes et plans.

CONCLUSION

Somme toute, chacune des périodes d'occupation amène des apports valables à la structure des Nouvelles Casernes. Dans l'ensemble, les Français ont donné l'allure générale à la structure: ils ont construit ce long bâtiment sur trois étages plus les combles dont deux sont voûtés, en l'adossant à un mur de fortification — ce qui en fait un type d'architecture assez inusité. Toutefois, ce caractère spécifique est dû beaucoup plus au contexte de l'époque et aux structures déjà en place, qu'à une volonté de Chaussegros de Léry de construire un bâtiment unique. L'ingénieur pensait plutôt à faire une économie de temps et à réduire les coûts de construction.

L'occupation britannique est caractérisée par l'apparition de lucarnes et par la reconstruction après l'incendie de 1851. La façade sud des Nouvelles Casernes perd son unité physique et architecturale. Toutefois, les travaux exécutés à ce moment, même s'ils présentent plusieurs particularités, respectent l'architecture originale du bâtiment.

Enfin, durant la période canadienne, le bâtiment subit d'importantes transformations. La construction de la salle des chaudières et du laminoir lui redonne l'unité physique mais non architecturale. Même si ces travaux ne sont pas conformes à l'ancien bâtiment, ils constituent un apport valable compte tenu de la pluralité fonctionnelle que les Nouvelles Casernes ont connue. De plus, ils sont fidèles à un type d'architecture industrielle du début du XXe siècle.

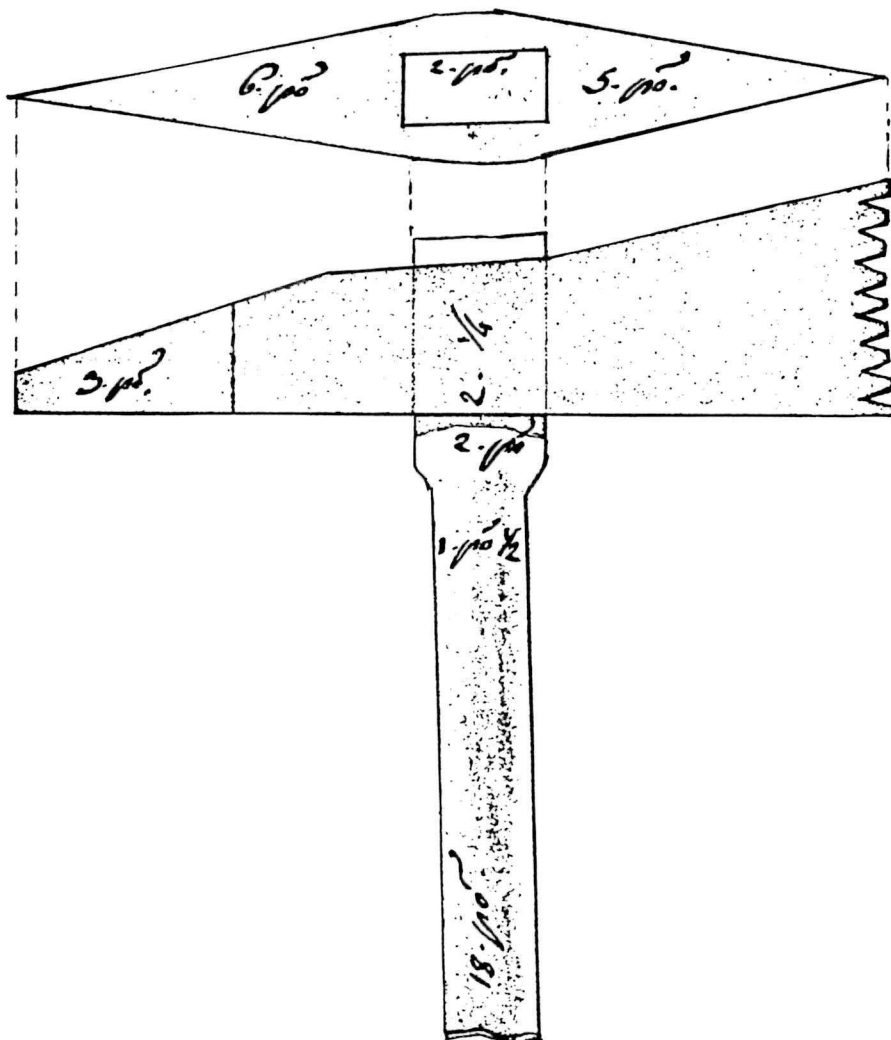
En somme, les Nouvelles Casernes ont connu trois allures générales: celle de 1749-1851, celle de 1852-1900 et celle de 1900 à nos jours. De là la richesse de témoignage du bâtiment.

RÉFÉRENCES

- 1 — Selon le Vocabulaire de l'Architecture, publié par le Ministère des Affaires Culturelles, France, Imprimerie nationale, 1972, 2 vols., ces deux expressions sont fort différentes. Beaucoup les emploie indifféremment.
- 2 — Archives publiques du Canada, dorénavant APC, MG1, dépôt des fortifications, n° 384.
- 3 — APC, MG1, C1'A, vol. 93, p. 39.
- 4 — Nos recherches n'ayant pas permis de retracer le plan de construction, nous référons à celui de Durnford en 1823, qui illustre bien la plupart des éléments originaux des Nouvelles Casernes que nous venons de détailler.
- 5 — APC, MG1, dépôt des fortifications, nos 428-429.
- 6 — Ibidem.
- 7 — APC, MG13, W.O. 55, vol. 1820, partie 6, p. 16.
- 8 — Ibid., vol. 1822, pp. 74-77.
- 9 — APC, RG8, I, vol. 424, p. 53.
- 10 — Ibid., vol. 396, pp. 35-38.
- 11 — APC, MG13, W.O. 44, vol. 48, pp. 286-292.
- 12 — APC, MG13, W.O. 55, vol. 886, pp. 99-111.
- 13 — APC, RG8, I, vol. 383, p. 174.
- 14 — Ibid., vol. 381, pp. 39-42.
- 15 — APC, RG11, VIII, vol. 82, pp. 320-321.
- 16 — Ibidem.
- 17 — APC, RG9, II, A, I, vol. 64, n° 2590, 13 mars 1900.
- 18 — APC, RG9, E, I, n° 3380, 15 juin et 6 décembre 1900.

LES RÉALISATIONS DU MAÇON
JACQUES DEGUISE DIT FLAMAND,
AU QUARTIER DU PALAIS.

par Marthe Lacombe



INTRODUCTION

La zone civile rattachée au projet de restauration du Parc de l'Artillerie a vu apparaître les premières structures de la Côte du Palais vers les années 1660.¹ Petites maisons de charpente, elles consistent en une chambre à feu, avec grenier au-dessus et une cave. La proximité de l'Hôtel-Dieu, puis du Palais de l'Intendant au pied de la Côte, ne peut qu'encourager l'expansion de ce secteur. Les premiers habitants, cultivateurs ou petits artisans de la construction, vendent tôt terres et maisons; et les nouveaux propriétaires: chirurgien, conseiller du Roi, artisans, rebâtissent selon leurs moyens. La maison Deguise dit Flamand, située sur la Côte du Palais, en témoigne encore de nos jours.

Maçon, tailleur de pierre, entrepreneur, Jacques Deguise dit Flamand eut une période d'activité intense de trente-six ans. De 1722 à 1758, nous avons inventorié trente-cinq actes notariés concernant ses travaux. Les descriptions des travaux, tantôt détaillées dans un marché, tantôt insinuées dans une quittance, se rapportent soit à des constructions majeures, soit à des ouvrages de maçonnerie diverse ou bien, à des réparations. Il est intéressant de constater que la majeure partie de son activité s'exerça dans le quartier du Palais, sur les rues Saint-Jean, Saint-Stanislas, et des Pauvres, soit la Côte du Palais actuelle. Entrepreneur d'expérience, il participera à l'édification des fortifications à partir de 1747. Nous présentons ici un aperçu de l'oeuvre de ce maître maçon du XVIII^e siècle, dont la maison, en voie de restauration au Parc de l'Artillerie, est un vivant exemple de l'architecture domestique urbaine de la fin du régime français.

PÉRIODE DE FORMATION

Originaire de Dunkerque, en Flandre française, Guillaume Deguise dit « Flamand » s'établit à la Petite Rivière Saint-Charles à la fin du XVII^e siècle. Le sieur Deguise épouse Marie Anne Morin le 2 août 1691 et, de cette union, nous ne retiendrons que les naissances de Girard-Guillaume, 1694, et Jacques, 6 mars 1697, puisqu'ils choisiront et s'illustreront dans le métier ancestral de maçon et tailleur de pierre. Décédé en 1711, Guillaume Deguise n'a pas pu achever l'apprentissage de ses fils. Guillaume, l'aîné de la famille, est alors placé comme apprenti chez l'architecte Jean Maillou.² Nous présumons que, pour sa part, Jacques profita des connaissances de son frère.

La première construction rattachée au nom de Jacques Deguise remonte à 1721. Grâce à un échange de terrains avec le menuisier Joseph Hains, il se fait construire une maison de pièce sur pièce, rue Saint-Flavien, avec le bois provenant de la terre paternelle de la Petite-Rivière; Jacques Deguise en exécutera le solage et Joseph Hains, la menuiserie. Encore mineur, Jacques Deguise doit faire ratifier ses contrats par sa mère. Ses premiers marchés de construction nous le révèlent comme étant encore dans une période de formation. Avec son frère Guillaume, il s'engage à construire pour François Dufaut, à Trois-Rivières, un bâtiment de cinquante-six pieds sur vingt-cinq pieds; lorsqu'il est seul entrepreneur, il ne construit que des structures secondaires.

PÉRIODE D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sa formation achevée, Jacques Deguise est dit maître maçon et accède à de grands travaux. Avec l'obtention du premier contrat de construction pour la future maison Montcalm, rue des Remparts, Jacques Deguise exécute les plans de l'ingénieur Chaussegros de Léry, en juin 1725.³ Ainsi de 1725 à 1730, il travaillera à l'achèvement de la maison portant le numéro civique actuel 47 de la rue des Remparts. Il y fera un plafond en lattes enduites de mortier, des cloisons de « pieux lattés et enduits des deux côtés » et une allonge.⁴ Dès lors, Jacques Deguise commence à former des apprentis, main-d'oeuvre peu coûteuse et obligatoirement disponible: Thomas Allard est le premier inscrit en apprentissage chez lui.⁵

Le 10 septembre 1725, Jacques Deguise épouse Thérèse Rinfret dit Malouin. Elle lui donnera trois enfants dont le seul survivant, François, né le 19 août 1726, poursuivra la tradition du métier paternel et épousera en 1749, la fille du maçon Pierre Jourdain.

L'année 1727 voit Jacques Deguise établir les bases de son entreprise. Il engage compagnons et maçons: Joseph Bisson, le maître maçon Jean Baptiste Rouillard, son ancien apprenti Thomas Allard, et enfin, un nouvel apprenti, Joseph Metot, habitant de la Canardière.⁶ Les contrats de construction affluent: à la Basse-Ville, face à l'église, pour une maison en pierre à trois étages dont le propriétaire est l'officier Joseph Duburon; rue de la Montagne, avec le maçon Michel Jourdain, pour la construction d'un mur pignon à la maison du bourgeois et ami Joachim Girard; enfin rue Saint-Jean, il s'entend avec son voisin, Augustin Gilbert, serrurier, pour l'édification d'un mur pignon mitoyen. Ainsi, sur l'emplacement acquis des Jésuites le 6 décembre 1728, il élèvera sa maison en pierre à deux étages de trente-cinq pieds « en quarré ». Pour cette construction, il emprunte au chirurgien Michel Berthier, la somme de trois mille cinq cent trois livres.

Le marché de construction de la maison du capitaine de navire, Olivier Abel, au quartier Saint-Roch, contient des détails intéressants. Dans cette maison, de trente-sept pieds sur trente pieds, édiflée en 1729 sur un emplacement acquis du sieur Henry Hiché, Jacques Deguise fera un potager* à deux réchauds, un four à cuire le pain de deux minots et des cloisons de pieux lattés.⁷ Suite à ce contrat, notre artisan sera poursuivi faute d'avoir commencé les travaux à temps. Le capitaine Abel le fait comparaître en cour afin qu'il respecte les engagements pour lesquels il a été payé. Incapable de rencontrer l'échéance prévue au contrat de la maison Duburon, il se voit dans l'obligation de le céder aux maçons Joseph Rouillard et Louis Dion. Harcelé du côté professionnel, sa situation familiale ne lui offre guère de répit: sa femme meurt le 21 novembre 1730. L'inventaire après décès nous révèle que l'état de la communauté Rinfret-Deguise était peu enviable du fait même des dettes contractées par l'entrepreneur. À titre d'exemple: les plats, assiettes et cuillères en étain offrent la plus haute évaluation, soit quarante-sept livres; suit la prisée du poêle en brique, vingt-huit livres; les dix-huit outils à tailler la pierre sont estimés dix sols pièce, soit neuf livres.

De 1730 à 1733, temps d'arrêt; Jacques Deguise vend sa maison rue Saint-Jean, achète un emplacement, avec une vieille maison, côté est de la rue des Pauvres et effectue diverses transactions immobilières. Son activité professionnelle reprend avec la construction de la maison du chirurgien Michel Berthier, sur la rue des Pauvres. C'est là sa première réalisation manifeste dans l'architecture de la zone civile du Parc de l'Artillerie actuel.⁸

Il connaît pourtant bien les gens de ce secteur: Berthier et Louis Enouille dit Lanoix lui servent de témoins lors de ses transactions. En 1734, il dirige deux chantiers rue Saint-Jean: il fait un « bout de maçonnerie » pour la maison de Pierre Fluet, maçon; et élève entièrement la maison du charretier, Charles Normand, angle nord-ouest des rues Saint-Jean et Sainte-Angèle. En 1735, il érige un pignon à deux étages de trente-deux pieds de longueur qui sera mitoyen entre sa maison et celle de son frère Guillaume, lorsqu'il décidera de se construire sur l'emplacement voisin, concédé par l'Hôtel-Dieu, rue des Pauvres.⁹

Par la suite, les actes notariés attestent la cadence régulière des entreprises de Jacques Deguise, de ses ouvriers et de ses compagnons. Pour l'officier Charles Duplessis de Moramont, rue de la Fabrique, il construit en 1737 une maison en pierre du Cap avec façade en pierre de Beauport. De plus, pour Louis Lavigne il élève, en 1738, sur la rue des Remparts, une maison de vingt-quatre pieds de front sur vingt pieds de largeur avec grenier à lucarne et cave: cette dernière se situerait aujourd'hui sous les Nouvelles Casernes, section ouest.

* Ouvrage de maçonnerie constitué de plusieurs réchauds, placé dans la cuisine près de la cheminée, parfois dans l'entablement d'une fenêtre.
Les objets familiers de nos ancêtres, Nicole Genêt, Luce Vermette, Louise Décary-Audet. Éditions de l'Homme, Montréal.

En 1740, il cède à Charles Dubos, un emplacement côté est, rue des Pauvres, sur lequel il accepte d'ériger une maison dont le parement sera de pierre de Beauport provenant de la carrière de Charles Parent; particularité intéressante, il fera gratuitement un potager et un four de ménage dans cette maison.¹⁰

Le 27 mars, Jacques Deguise vend à l'aubergiste Louis Bellefeuille un emplacement situé sur la rue Saint-Jean entre ceux de Jean Chapeau, au nord-est, et Joseph Tessier, au sud-est. Cet emplacement, il l'avait acquis officiellement en 1739 mais y avait construit, depuis 1731, une maison en pierre, à deux étages, de trente pieds sur trente-deux pieds, et autres bâtiments. Lors de la vente au Sieur Bellefeuille, il spécifie qu'il se réserve tout le second étage de la maison jusqu'au premier novembre 1741. Le 28 janvier 1742, il épouse Marie Elizabeth Laisné et ils s'installent rue des Pauvres, côté ouest, troisième maison et emplacement du coin Saint-Jean.

ENTREPRISE DES FORTIFICATIONS

Dès 1745, Guillaume Deguise, associé avec Charles Janson dit Lapalme, travaille aux fortifications selon les plans de Chaussegros de Léry. Jacques Deguise n'y participera activement que deux ans plus tard: Joseph Routier, maçon, s'oblige à faire pour Guillaume et Jacques Deguise, entrepreneurs des fortifications, cent toises de pierre de Cap Rouge et à fournir, dès septembre, vingt toises puisque les travaux de fortifications seront commencés. Jean Tessier s'engage à miner et tirer la pierre exclusivement pour Jacques Deguise et ce dernier s'oblige à lui prendre toute la pierre qu'il peut toiser.

Jacques Deguise obtient le 21 mars 1750 un contrat pour exécuter les travaux des poternes, du mur intérieur des parapets, des embrasures et des parapets des chemins couverts, depuis la porte Saint-Louis jusqu'à l'escarpement du Cap Diamant.¹¹ Le 8 septembre, il cède une partie de ce contrat à Pierre Bélanger. En même temps que les travaux des fortifications, il accepte de faire le magasin du Roi; il résilie cependant ce marché le 15 décembre 1751. Nous croyons que cette dernière résiliation est due au fait que le maçon Toussaint Bélan, nouvellement engagé, n'aurait pas trouvé les trois associés nécessaires pour l'entreprise du magasin du Roi et qu'il aurait préféré travailler à un autre chantier de Jacques Deguise au « plus haut prix que le dit Flamand pourra payer aux meilleurs ouvriers de maçons ». ¹² Toussaint Bélan de même que Jean Marie Dassilva et le nouvel apprenti, Jean Samson, auraient été ainsi embauchés comme artisans maçons pour les fortifications. Jacques Deguise eut recours à Jean Marie Dassilva et à son associé Jean Besset, qui possédaient une barque, pour le transport de la pierre devant éventuellement servir aux fortifications.

Au décès de son aîné Guillaume, adjudicataire des travaux du Roi pour les fortifications et les casernes, Jacques Deguise prend, en mars 1752, la relève de son frère avec le sous-entrepreneur Charles Janson dit Lapalme. Au préalable, il lui faut rendre compte au trésor pour les travaux non effectués, mais pour lesquels Guillaume avait reçu paiement, selon les toisés de l'ingénieur.¹³ Le rythme des transactions financières qu'il réalise par la suite témoigne d'une prospérité peu commune. Une obligation retient notre attention: l'ingénieur Gaspard Chaussegros de Léry lui emprunte près de quatre mille livres dont trois mille pour doter sa fille religieuse à l'Hôpital-Général.

PÉRIODE DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Les travaux des fortifications profitèrent sûrement à Jacques Deguise. Tout en continuant à travailler et à surveiller ses chantiers, il entreprend activement des transactions immobilières. Il choisit lui-même les emplacements, construit et revend. Son champ d'action couvre un secteur qu'il connaît bien. Ainsi, de 1746 à 1762, presque au rythme d'une transaction par an, il achète, vend, échange des terrains et des maisons rue Saint-Jean, desANGES ou Sainte-Angèle, Nouvelles Casernes ou Saint-Stanislas, des Pauvres

ou du Palais. Il se limite encore plus: côté nord de la rue Saint-Jean entre d'Auteuil et du Palais et plus spécifiquement, le quadrilatère Saint-Jean, Saint-Stanislas, Elgin et Sainte-Angèle.

Ainsi, vers la fin du régime français, Jacques Deguise aura construit la plupart des maisons de cette zone dont il avait en main les emplacements. Au coin nord-est de la rue Saint-Jean et d'Auteuil, Pierre Chupin dit Lajoie, aubergiste, et Jean Mouras dit Lorain, chaudronnier, auront pignon mitoyen, pour leurs maisons, en pierre à un étage de trente-six pieds sur trente pieds. Jacques Deguise deviendra, en 1754, propriétaire de cette maison où le dit Lajoie tenait le cabaret « Le lion d'Or ». Pour la maison William Stroud, rue Saint-Jean, Jacques Deguise commande à un tailleur de pierre de la Pointe-aux-Trembles, Pierre Grenier, de la pierre blanche pour une capucine, plinthe et croisées. À l'angle nord-est des rues Saint-Jean et Sainte-Angèle, il élève en 1759 pour Robert Conefroy, bourgeois, une maison en pierre à un étage; sur l'emplacement situé à l'arrière, mais dont la façade se trouve sur Sainte-Angèle, il avait construit une maison en pierre (circa 1751). Et enfin au coin de la rue d'Aiguillon, il avait érigé les fondements d'une maison (circa 1752).

Une nouvelle rue ouverte vers 1752, sous le nom de rue des Nouvelles Casernes, prolongea la rue Saint-Stanislas du côté nord de la rue Saint-Jean. Jacques Deguise acheta d'abord une partie d'emplacement du côté ouest de la dite rue, le 23 novembre 1752; puis l'emplacement et maison du conseiller François Daine, côté est, le 1^{er} février 1753. À partir de ce moment, Jacques Deguise aurait commencé la construction des maisons du côté ouest de la dite rue. Au coin de Saint-Jean, il bâtit une maison et vestibule, en pierre, à un étage, de quarante-deux pieds de front sur la rue Saint-Jean et trente-six pieds de long sur la rue des Nouvelles Casernes, composée d'une cave, de six appartements et d'un grenier. À l'arrière, dans la cour, il y a une écurie en bois de quarante pieds sur dix pieds; puis une autre maison en pierre, à un étage, au bout du terrain.

Suivent les maisons portant aujourd'hui les numéros civiques 12 et 10 Saint-Stanislas qui ont certes subi des changements architecturaux d'importance mais dont les fondations sont de « Flamand ». Il obtient le dernier morceau de terrain manquant à la formation complète du quadrilatère Saint-Jean, Saint-Stanislas, Elgin et Sainte-Angèle, le 16 mai 1758, par ruse, en faisant traiter l'affaire par Robert Conefroy puisque Barthélemy Cotton se refusait à lui vendre. Cet emplacement est vendu l'année suivante à son gendre, le maçon Michel Jourdain.

À la même époque, deux maisons de la Côte du Palais, aujourd'hui rattachées au Parc de l'Artillerie, furent exécutées par l'entrepreneur Deguise. Premièrement, la maison que nous désignons comme étant la maison Deguise dit Flamand, dont nous traiterons en dernière partie, et la maison Ignace Perthuis, coin nord-ouest de la Côte du Palais et de la rue McMahon. Les travaux de cette maison en pierre, à un étage, débutèrent en 1757, suivant le toisé de l'architecte Dominique Janson dit Lapalme; le 16 novembre 1759, Jacques Deguise donne quittance au propriétaire Perthuis pour fournitures, enduits, crépi et plafonds. La description originelle de cette maison, comparée à ce qui en est aujourd'hui, témoigne des nombreux changements apportés au cours des ans, notamment à l'instigation de l'architecte Laughlin Maclean en 1862.¹⁴

Suite au décès de sa deuxième femme, Jacques Deguise dit Flamand cesse peu à peu ses transactions. En 1770, il procède au partage de ses biens entre ses sept enfants: chacun des héritiers recevra mille cinq cents livres, soit en argent, soit en valeurs immobilières. Après avoir distribué à ses proches certains emplacements et maisons du quadrilatère déjà cité, il vend ce qui lui reste, soit ses propriétés de la rue Saint-Jean, à Michel Jourdain son gendre, et à Jacques Dénéchaud, maître chirurgien, qui acquiert l'emplacement et maison coin nord-ouest de la rue Saint-Stanislas.

Jacques Deguise demeure alors au 12 rue Saint-Stanislas, maison qu'il a conservée lors du partage, mais qu'il vend bientôt à sa fille Elizabeth et à son gendre, le maçon Joseph Falardeau. L'une des conditions de cette transaction est que le couple doit loger, chauffer,

nourrir, éclairer et soigner Jacques Deguise, sa vie durant. Ce dernier y demeurera jusqu'à sa mort le 18 novembre 1780. Il fut inhumé au cimetière des picotés le lendemain à l'âge de quatre-vingt-trois ans.¹⁵

MAISON JACQUES DEGUISE DIT FLAMAND

Le 16 juin 1756, Jacques Deguise vend l'emplacement acquis en 1751, situé Côte du Palais près de l'actuelle rue de l'Arsenal, sur lequel, dès le 25 juillet, il commence la construction d'une maison pour Charles Laurent Lortie, cocher de l'Intendant. Il érige un pignon mitoyen en pierre à deux étages sur trois pieds de terrain appartenant à son voisin, côté nord, Pierre Renaud dit Canard. La convention entre les sieurs Lortie et Canard stipule que, chacun de leur côté, ils pourront faire dans le dit pignon les armoires et cheminées nécessaires: cheminées et niche de l'armoire peuvent être vues encore aujourd'hui. Voyant le coût de la maçonnerie s'élever à trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze livres, incapable de payer, le sieur Laurent dit Lortie doit céder, en 1757, le tout à son entrepreneur Deguise qui a, en fait, bâti de « ses deniers ». Maison en pierre, à deux étages, à pignons mitoyens: tels sont les seuls éléments de la construction de Jacques Deguise que nous avons pu identifier grâce aux documents. Le 6 février 1759, il échange cette propriété pour une autre, située sur la rue Saint-Charles, appartenant à Henry Mongeon, maître forgeron.

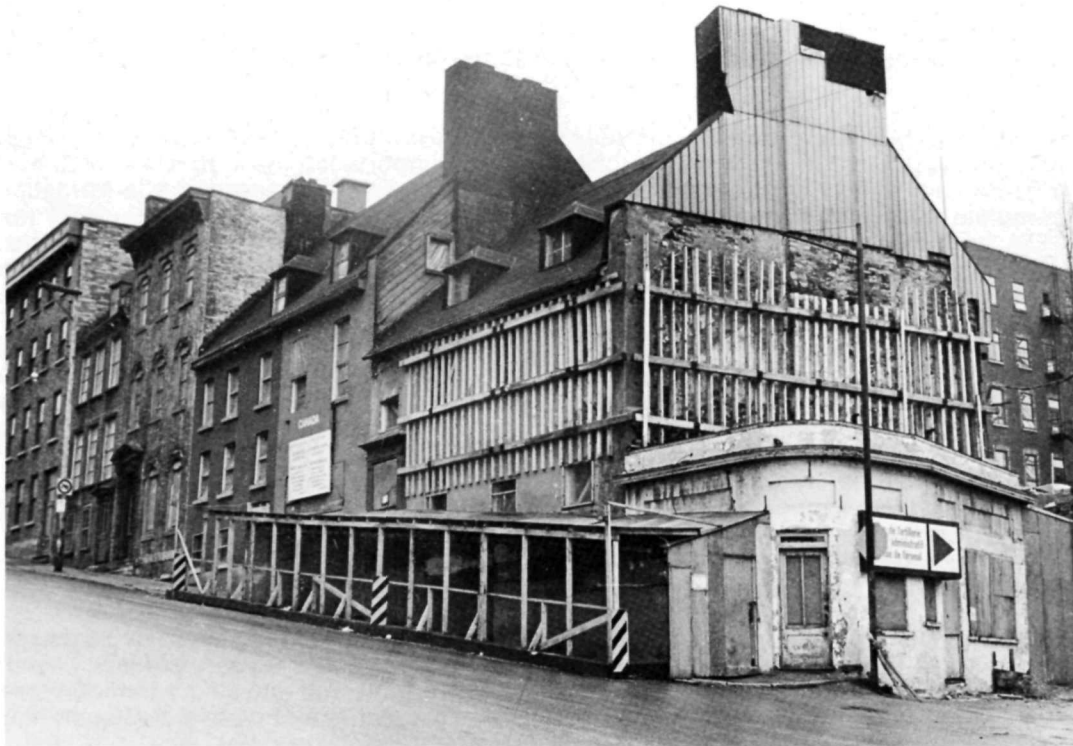


ILLUSTRATION N°1

Les maisons de la zone civile du projet de restauration du Parc de l'Artillerie en 1974. (Centre de documentation du Parc de l'Artillerie, Robert Piette).

Une étude systématique dans les sources primaires a permis de saisir l'évolution de cette maison, tant au point de vue structural que social; bien des détails originaux manquent, par suite de l'absence de marchés de construction et de documents intermédiaires tels baux et inventaires après décès. C'est grâce à la dépose des matériaux effectuée par le service de restauration de Parcs Canada qu'on a pu découvrir quelques détails de la construction originale: des foyers en pierre de taille, un four en briques, une structure de plancher en grumes posées côte à côte au rez-de-chaussée, une autre en poutrelles hourdies à l'étage et des linteaux de fenêtres aux motifs peints à l'huile.

Peu nombreuses sont les constructions du XVIII^e siècle à Québec pour lesquelles nous connaissons bien l'activité des artisans qui, comme Jacques Deguise, évoluèrent et concentrèrent leurs efforts dans un quartier déterminé. C'est pourquoi nous croyons d'intérêt que la maison, construite par lui en 1756, dont il fut propriétaire en 1757 et qui a survécu à la détérioration de ce secteur, porte aujourd'hui son nom.

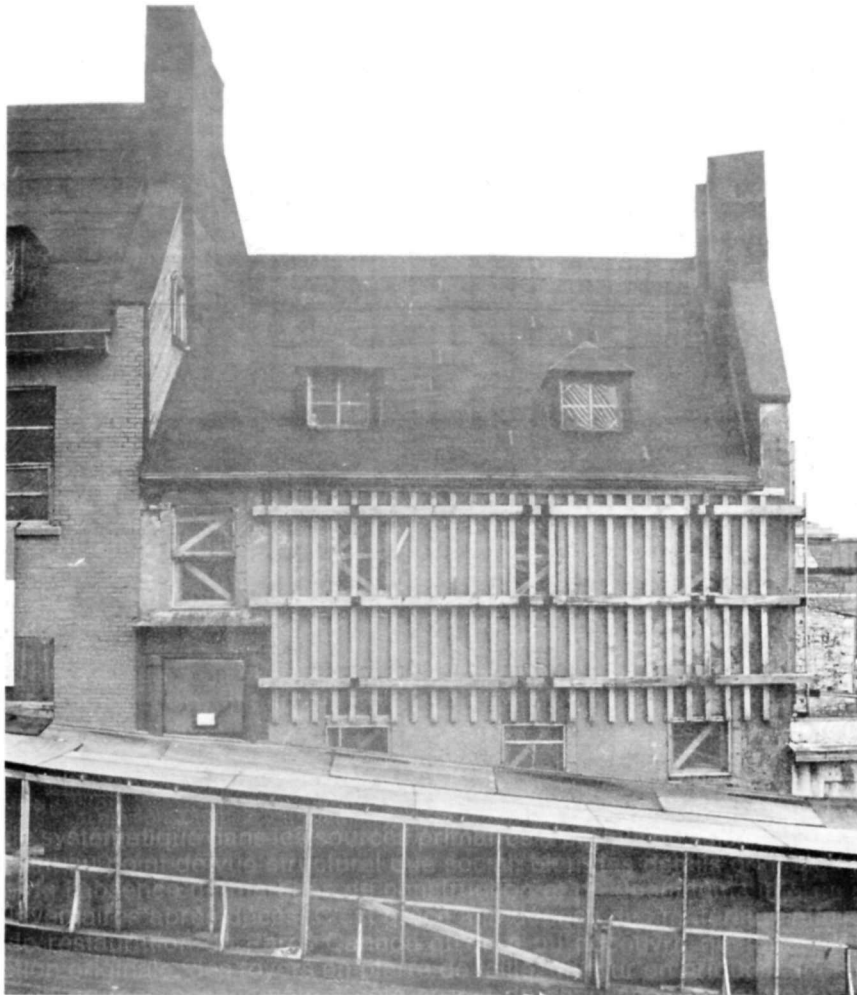


ILLUSTRATION N° 2

La maison Deguise dit Flamand en voie de restauration, 1974. (Centre de documentation du Parc de l'Artillerie, Robert Piette).

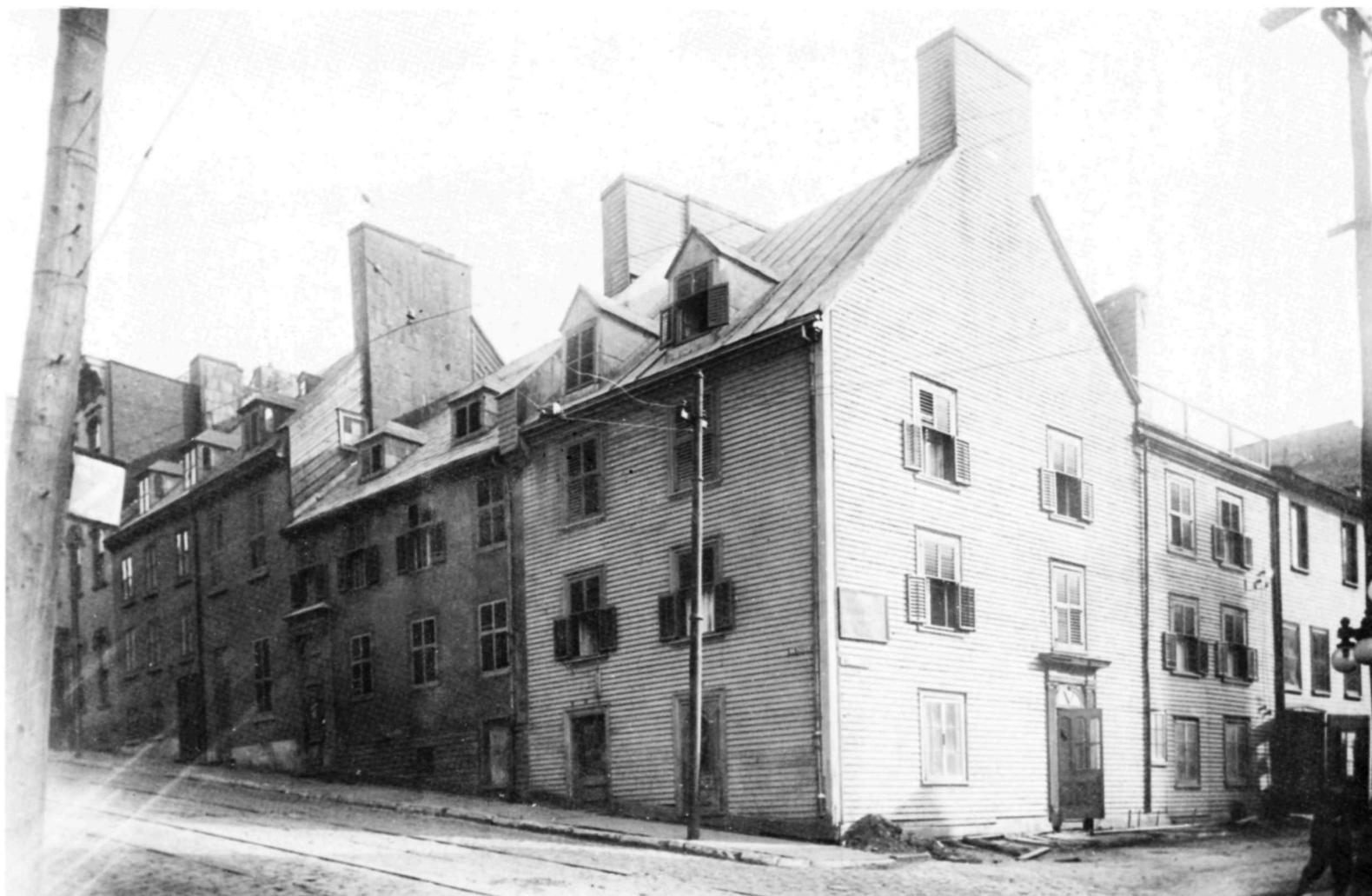


ILLUSTRATION N° 3

Les deux maisons encadrant la maison Deguise lui sont postérieures de trente ans. La maison située au coin de la rue Arsenal et de la Côte du Palais fut démolie en 1939, soit dix ans après cette photographie. (*Archives publiques du Canada*).

CONCLUSION

Dans ce texte, nous nous sommes surtout attachés aux réalisations de Jacques Deguise dit Flamand: nous avons vu les constructions qu'il a effectuées, examiné le rôle qu'il a joué en ce qui a trait aux fortifications, et établi les différentes transactions immobilières auxquelles il s'est livré. De l'exposé de ces réalisations, quelques constatations se dégagent; ainsi, il nous est possible de dresser le profil d'un entrepreneur et de déceler certaines interrelations dans le milieu ouvrier.

Suivant la tradition familiale, Jacques Deguise a choisi le métier de maçon. Aucun document atteste de son apprentissage chez un maître; nous croyons qu'il profita des conseils de son frère aîné qui eut ce privilège. Ainsi, grâce à Guillaume, il obtient ses premiers contrats. Que ce soit à Trois-Rivières ou à Québec, il construit ce qu'on peut appeler des bâtiments secondaires. Jacques Deguise effectue des échanges avec les divers groupes d'artisans de la construction et signe des accords pour ériger leur maison où l'un des deux payera l'autre, en journées d'ouvrage, pour un « bout de maçon » ou pour la charpente de sa maison. Il est très fréquent de rencontrer ce genre d'entente entre ces artisans; de plus, ils se connaissent bien puisque souvent ils ont des liens de parenté à cause des mariages entre les diverses familles.

Si les Deguise pratiquent ce genre d'échange avec les divers artisans de la construction, ils surveillent aussi leurs relations avec les personnalités importantes de la ville. Dès 1725, ils exécutent les plans de l'ingénieur de Léry. En 1745 et 1747, ils obtiennent sans difficulté des contrats pour la construction des fortifications. Il s'agit de favoritisme lorsqu'on découvre que la dot de la fille de l'ingénieur de Léry fut payée par Jacques Deguise. Il devient alors possible pour celui-ci de faire fonctionner rondement son entreprise. En effet, depuis 1727, il s'était entouré d'une équipe de maçons, compagnons et apprentis. Les difficultés financières et les dettes avaient été nombreuses; c'est grâce à l'obtention du contrat des fortifications que la situation s'améliore. C'est pourquoi la prospérité subite qu'engendre ce contrat nous apparaît frauduleuse.

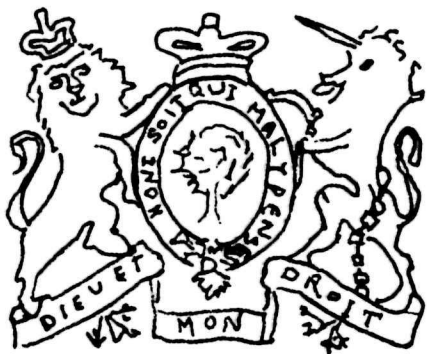
L'intérêt soulevé par l'entrepreneur Jacques Deguise est aussi dû au fait qu'il travaille à des chantiers regroupés dans un même quartier, celui du Palais. Il fait ainsi affaire avec trois classes de gens, par ordre d'importance numérique: il construit pour des artisans de la construction, des bourgeois et des militaires. Les composantes de la maison type qu'il peut construire sont très relatives, étant basées sur des données fragmentaires: trop d'information de base manque à chacun des marchés de Jacques Deguise. Selon les renseignements que nous possédons, la maison type de notre entrepreneur serait d'un étage, de trente-cinq pieds sur trente pieds.

Le profil de l'entrepreneur Deguise s'enrichit d'une carrière de spéculateur. Il serait intéressant d'établir les profits qu'il put faire suite à ses transactions immobilières. De toute évidence, le choix du quartier dont il connaissait bien les gens, la proximité du Palais de l'Intendant et du chantier des fortifications lui donnent toutes les chances de réussite.

RÉFÉRENCES

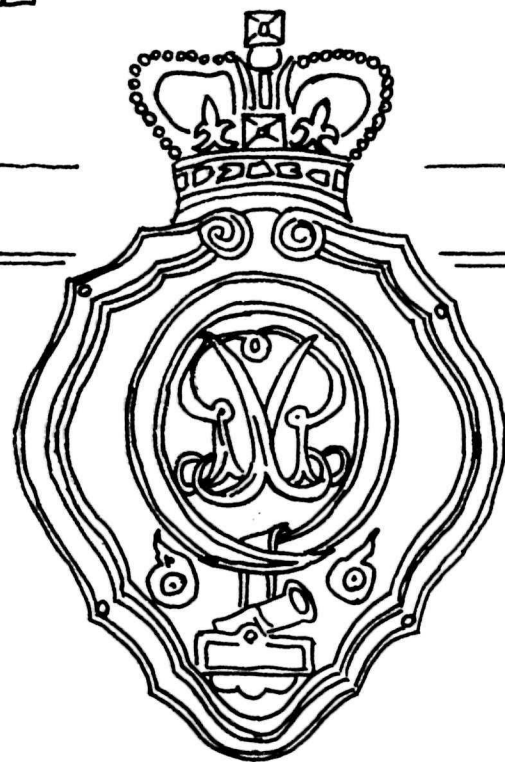
- 1 — Exception faite, bien entendu, de la première construction de l'Hôtel-Dieu, en 1644. Le reste de ce secteur du quartier du Palais se développera plus tard. Les religieuses de cet hôpital, dépositaires des biens des pauvres, alors propriétaires de grandes étendues, dont celles couvrant le territoire au nord-ouest des rues Saint-Jean et des Pauvres (Côte du Palais) jusqu'à la rue Sainte-Hélène (McMahon) et les futures fortifications, ne les concéderont que vers 1740.
- 2 — *Dictionnaire biographique du Canada*, PUL, vol. 3, p. 182.
- 3 — En juillet 1725, son frère Guillaume construit le nouveau corps de logis du conseiller du Roi, Paul Denys de Saint-Simon, aussi sur la rue des Remparts. L'alignement pour cette construction fut dressé par l'ingénieur de Léry. Des vestiges de fondations de cette partie de maison sont visibles sous l'extrémité est des Nouvelles Casernes.
- 4 — ANQ, gr. Jean Étienne Dubreuil, 29 décembre 1725, Convention.
- 5 — Les clauses d'un brevet d'apprentissage d'un maçon ou de tout autre artisan nous révèlent que l'engagé était peu rémunéré et quelquefois pas du tout. Il était généralement logé, nourri, blanchi et il ne pouvait s'absenter de chez son maître sans son autorisation ou celle de ses parents. Le cas de Thomas Allard se présente comme suit: en 1725, il s'engage comme apprenti pour deux ans, à raison de cinquante livres plus une paire de souliers français par année; Jacques Deguise fournira les outils. En 1728, Thomas Allard travaille comme maçon chez son ancien maître qui continue à le nourrir et blanchir, et qui le paie trois cents livres pour l'année.
- 6 — En 1750, on retrouve Joseph Metot ainsi que son frère, Jean Baptiste, formant une société pour faire valoir ensemble un chantier pour les terrasses des fortifications.
- 7 — ANQ, gr. Jean Étienne Dubreuil, 5 octobre 1729, Convention.
- 8 — Il ne reste rien de ces travaux: la maison Berthier se situerait aujourd'hui sous les structures des maisons identifiées maintenant comme étant celle du gérant de la *Quebec Gas Company* et celle de Thomas Cushing Aylwin, Côte du Palais.
- 9 — Leur voisin au sud, est le sieur Couteron. Il s'agirait alors des deuxième et troisième emplacements nord-ouest, angle Saint-Jean et des Pauvres.
- 10 — Emplacement au numéro cadastral actuel 3037, côté est Côte du Palais.
- 11 — ANQ, gr. Nicolas Lanouiller des Granges, 8 septembre 1750, Cession de marché.
- 12 — ANQ, gr. C. Hilarion Du Laurent, 27 février 1751, marché.
- 13 — ANQ, gr. C. Hilarion Du Laurent, 21 février 1754, Obligation.
- 14 — ACQ, gr. Edward George Cannon, 26 mars 1862, Contrat.
- 15 — Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 19 novembre 1780.

N° 2101.



LA
GAZETTE
DE QUEBEC.

JEUDI, LE 18 JUILLET, 1805.



LA GARNISON BRITANNIQUE
DANS LA VILLE DE QUÉBEC
VUE PAR LES JOURNAUX DE 1764 À 1840.

par Claudette Lacelle

INTRODUCTION

Ce travail est le résumé d'un rapport portant sur la garnison britannique dans la ville de Québec¹ qui, lui-même, s'inscrivait à la suite d'une longue étude de l'évolution structurale du Parc de l'Artillerie et du bastion Saint-Jean de 1749 à 1903.² Il nous était apparu alors que la documentation révélait bien peu de choses concernant la vie militaire à Québec, mais que, par contre, cette même documentation soulignait l'importance de l'aspect militaire de la ville.

C'est cette double constatation qui a été à la base de notre travail. Aussi, notre souci a-t-il été de mettre en relation la garnison et la ville. Nous avons d'abord voulu connaître cette garnison: effectifs, distribution, vie militaire et sociale; puis, nous avons tenté de cerner certaines des implications qui se rattachent au fait de sa présence dans la ville.

Les documents militaires consultés auparavant s'étant avérés fort insuffisants sous ce rapport, nous avons dû recourir aux témoignages qu'apportent les journaux et quelques récits de voyage. Ce sont ces sources qui nous ont obligés à limiter la période aux années 1764-1840: d'une part, le premier journal ne commence qu'en 1764, et, d'autre part, ils sont si nombreux après 1840 qu'il aurait fallu échantillonner au lieu de dépouiller systématiquement. D'autres éléments justifient ce choix: il nous avait semblé, après avoir fait la recherche portant sur le Parc de l'Artillerie, que la vie militaire changeait sensiblement vers les années 1840 — on se préoccupe beaucoup plus du bien-être des soldats, de leurs loisirs et de leur santé morale; enfin, ajoutons que le facteur temps a été tout aussi déterminant — une recherche portant sur la période 1840-71 serait tout aussi longue que celle-ci.

Bien qu'une trentaine de journaux paraissent à Québec entre 1764 et 1840,³ La Gazette de Québec, The Quebec Mercury et Le Canadien constituent la source de notre travail.⁴ Il va sans dire que les journaux portent en eux-mêmes des restrictions inhérentes à leur nature; aussi, est-il parfois difficile de faire la part de l'information et de l'opinion en ce qui concerne les militaires: nous avons souvent recueilli plus d'informations que prévu et moins d'opinions qu'espéré. Au fait, les journaux contribuent surtout à établir le fait de la présence constante des militaires dans la ville de Québec.

Pour juger équitablement de l'impact de cette présence, il aurait fallu également tout connaître du contexte — ce qui est impossible de par l'état de la recherche actuelle. Soulignons tout de même certains facteurs importants dans le cas qui nous intéresse. La garnison britannique qui entre dans Québec en 1759 se retrouve dans une ville française; or, tout au long de la période étudiée, la ville voit augmenter sa population anglophone d'une façon considérable;⁵ Québec est aussi une ville fortifiée, avec ce que cela suppose de devoirs militaires à accomplir: ces facteurs ont sans doute contribué à faire de Québec une ville où le militaire se sent de plus en plus à l'aise et chez lui. Québec est, de plus, une ville à multiples problèmes; incendies dévastateurs et fréquents, absence ou insuffisance de pavé et d'éclairage, vols outrageux, multitude d'animaux errants, profusion de cabarets et d'auberges ne sont que quelques-unes des nombreuses tares dont les journaux font mention.

Autre élément à considérer: la période 1764-1840 est une longue période de paix dont on va profiter pour effectuer des travaux de fortification d'envergure. La fonction militaire de la ville s'en trouve donc rehaussée et la présence militaire est d'autant plus sentie que, pour ce faire, on doit s'approprier des terrains, employer des gens et maintenir une garnison considérable. Enfin, comment ne pas s'arrêter au fonctionnement du système militaire britannique à l'intérieur duquel la garnison évolue: nul doute qu'une bonne étude portant sur l'aspect social de la vie militaire britannique aurait avantageusement éclairé et nuancé nos renseignements.

Compte tenu de toutes ces restrictions, il est évident que ce travail n'a pas la prétention de cerner sous tous ses angles le problème de la garnison britannique dans la ville de Québec; il se propose tout simplement de mettre en lumière ceux de ses aspects qui ressortent à la lecture des journaux de l'époque.

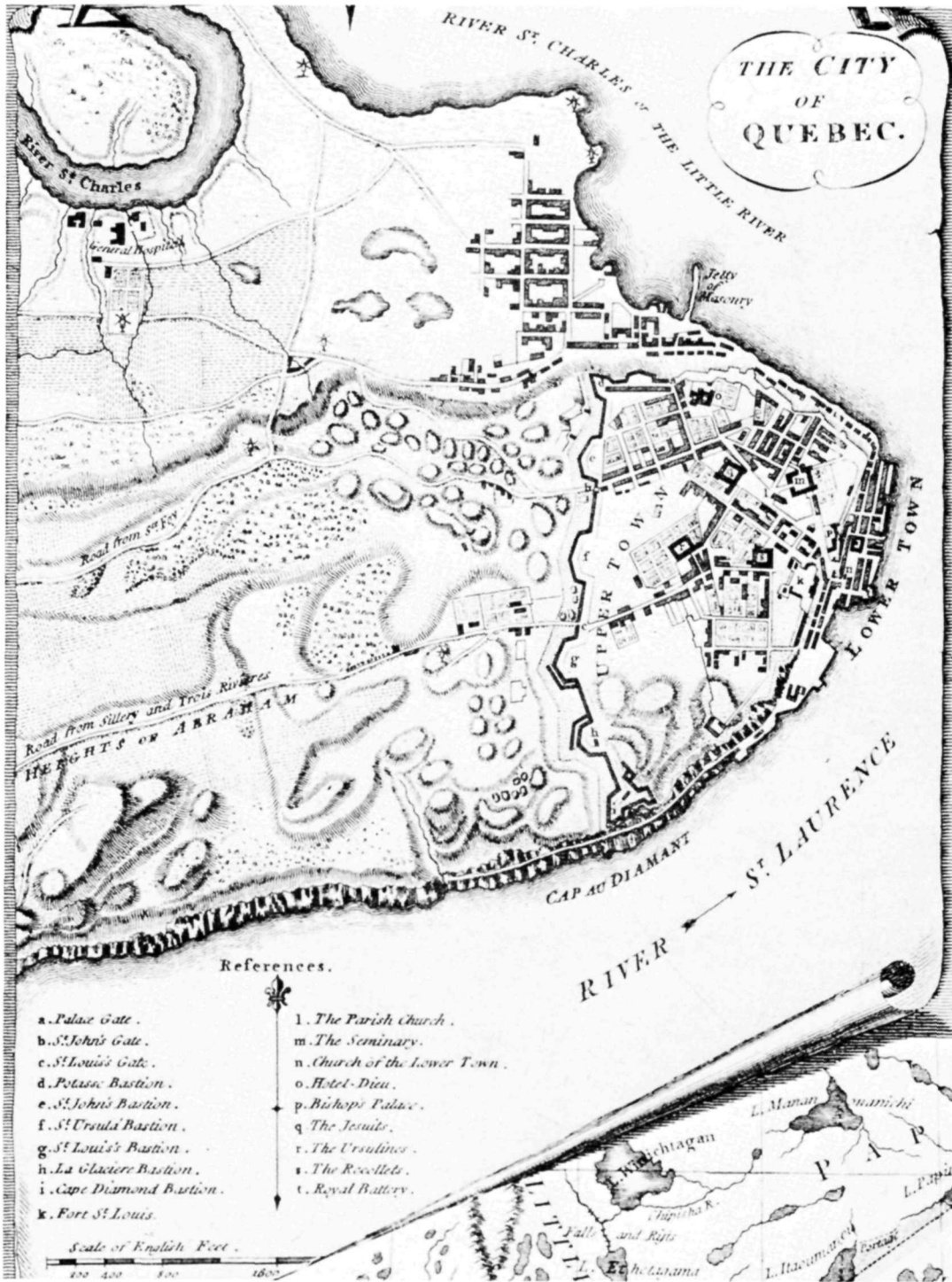


ILLUSTRATION N° 1

La ville de Québec en 1776. J. Carver. Ce plan nous indique l'étendue de la propriété militaire dans la Haute-ville dès les débuts de l'occupation britannique.

(Archives publiques du Canada).



ILLUSTRATION N° 2

La ville de Québec en 1808. J.B. Duberger. La fin du XVIIIe et le début du XIXe siècles constituent une période d'activités importantes dans le domaine de construction de travaux défensifs. On voit alors apparaître les tours Martello, les travaux avancés entre les bastions des Ursulines et Saint-Louis, les portes Hope et Prescott et le prolongement des remparts.

(Archives publiques du Canada).

LA GARNISON BRITANNIQUE

EFFECTIFS ET DISTRIBUTION DES TROUPES

Nous n'avons pas de série continue délimitant le nombre de soldats qui composent la garnison de Québec avant 1810.⁶ Après la guerre de 1812-14, ce nombre se situe aux environs de 1,400;⁷ toutefois ce total n'inclut pas les officiers ni les familles des militaires. À partir des documents dont nous disposons, nous avons pu établir que ces deux groupes représentent habituellement 25% de la garnison totale.⁸

Dès le 18^e siècle, la garnison dispose de nombreux corps de logis à Québec, soit, des Nouvelles Casernes, des redoutes Dauphine et Royale, du Palais de l'Intendant, des casernes des Jésuites et de celles de la Citadelle.

Au 19^e siècle, on utilisera les casernes du bastion Saint-Louis, celles des officiers rue Saint-Louis, les corps de garde, les tours Martello et les casernes de la cavalerie. Cependant, c'est fort insuffisant et, tout au long de la période, on voit des militaires habiter ailleurs dans la ville.

C'est surtout de cet aspect de la distribution des troupes dont les journaux font état par le biais des annonces de maisons et de mobilier à vendre ou à louer. On retrouve 105 annonces concernant les maisons; elles sont toutes occupées par des officiers et 79 d'entre elles sont situées « intra muros »; on compte 71 annonces de mobilier à vendre; toutes se rapportent à un officier, et, des 57 qui précisent une adresse, 47 se situent également à l'intérieur des murs. D'autres articles nous permettent de constater qu'il y a aussi des soldats mariés qui occupent des maisons dans la ville.⁹

VIE QUOTIDIENNE

Les journaux, comme les documents militaires, nous renseignent peu sur la vie quotidienne du soldat et de l'officier. Chose certaine, la vie de l'un est fort différente de celle de l'autre! Il semble bien que le soldat ait été astreint à un horaire assez serré jusqu'au dîner alors que l'officier était relativement libre, et, que le temps que l'un consacre à ses tâches militaires l'autre l'occupe à des loisirs de toutes sortes.¹⁰ Au fait, il est assez intéressant de noter que les journaux parlent beaucoup des soldats en terme de délits alors qu'ils rapportent surtout les activités sociales et sportives des officiers.

Côté confort, les différences sont tout aussi marquées. Les casernes avec leurs chambres-dortoirs et le peu d'intimité qu'elles supposent — familles et célibataires y logent ensemble¹¹ — ont tout à envier aux intérieurs luxueux que les ventes de mobiliers d'officiers laissent deviner.¹² Et que dire du régime alimentaire! Les soldats reçoivent des rations de pain, de viandes et de pois¹³ mais ils doivent se procurer à leurs frais les légumes et les laitages; par contre, les officiers qui peuvent s'offrir maintes douceurs, disposent souvent de vastes jardins.¹⁴

Nous ne connaissons pas plus les conditions de vie qui se dégagent de ces horaires et de ces modes de logement différents. Aucun document, par exemple, ne rend compte de l'impact véritable qu'exerce la présence de familles dans les casernes; on sait que les femmes lavent le linge¹⁵ et que les enfants jouissent de salles de classe au 19^e siècle;¹⁶ les journaux rapportent bien certains actes de violence qui sont posés à cause de cette présence,¹⁷ mais, nous ignorons si, tous comptes faits, cette présence des familles a été bénéfique ou nuisible.

ACTIVITÉS MILITAIRES

Les journaux sont plus enclins à rapporter les activités proprement militaires de la garnison. Cérémonies, corvées, exercices, expéditions, garde, guerres, inspections et police sont autant d'activités qui témoignent de la présence militaire dans la ville.

Les cérémonies sont nombreuses: on célèbre chaque année la fête du roi et celle de la reine; on souligne l'arrivée et le départ des gouverneurs et des visiteurs de marque; on manifeste joyeusement lors de l'anniversaire des grandes victoires britanniques; on festoie à l'occasion de la Saint-Georges ou de la Saint-Patrice; enfin, on participe également à diverses cérémonies religieuses telles les funérailles, les services divins, voire même, les professions religieuses.

Les corvées auxquelles sont astreints les militaires sont fort variées. On les emploie à tailler les chemins, à ériger ou à réparer les fortifications, à entretenir la cour à bois (Fuel Yard) et à assurer la surveillance des lieux de quarantaine. Soulignons aussi qu'ils prêtent toujours main-forte quand il s'agit de combattre les multiples incendies dont la ville est victime. Et il est sans doute maintes autres corvées qui s'inscrivent dans le cours de la vie du militaire: ce n'est qu'après 1831 que les autorités militaires font des demandes de soumissions pour vider les latrines, nettoyer les trous à ordures, déblayer les rues qui relèvent des militaires et transporter les matériaux de chauffage jusqu'aux casernes. Nul doute qu'en utilisant les militaires à ces tâches avant 1830, on minimisait le coût des opérations, et, le recours aux citoyens après cette date est un exemple du changement qui s'opère dans la vie militaire à partir de cette décennie.

À plusieurs reprises pendant l'année, les militaires effectuent publiquement différents exercices; nous disons publiquement parce que les gens s'y rendent et que ces démonstrations prennent parfois l'allure de véritables spectacles. (Illustration n° 5). Les journaux en distinguent quatre sortes: les manoeuvres, les exercices de tir, les parades et les batailles simulées. Ces deux dernières constituent les plus appréciés des exercices. Les parades sont fréquentes; à la fin du 18^e siècle, elles sont quotidiennes en été, alors qu'au 19^e, elles sont hebdomadaires. Les batailles simulées ne sont qu'occasionnelles et soulignent un événement quelconque; en 1839, par exemple, on simule une bataille rangée pour célébrer le jour de Waterloo.¹⁸

Trois des activités militaires occupent peu de place dans les journaux: les expéditions, la garde de la ville et la guerre. Ainsi, on ne rapporte que les expéditions de trois des Ingénieurs royaux, toutes dans les années 1825-35: celle de Baddely dans la région de Québec,¹⁹ celles de Bayfield dans le territoire entre le Saint-Maurice et le Saguenay²⁰ et la région du lac Saint-Pierre,²¹ et celle de Yule sur la rive sud en direction du Maine.²² La garde de la ville, bien qu'on en parle peu, est l'un des meilleurs témoignages de la présence militaire. Si l'on n'en fait pas mention, c'est sans doute qu'on a l'habitude de voir les militaires assurer la garde. En effet, il y a sentinelle à toutes les portes de la ville, sur le cap, au château, aux casernes, aux tours Martello, à la cour à bois ainsi qu'aux différents magasins de provisions.²³ Quant à la guerre, elle n'est pas à l'avant-plan dans la période qui nous intéresse. Cependant, rappelons que les travaux de fortifications qu'on effectue pendant ce temps entretiennent sans doute, chez le citoyen, l'idée d'une guerre possible, et, chez le militaire, la discipline nécessaire pour y faire face le cas échéant.

Les journaux, par contre, rapportent fidèlement les inspections. Celles-ci sont bi-annuelles, se déroulent sur les Plaines ou sur l'Esplanade et attirent de nombreux spectateurs. Les commentaires sont fréquents — nous en avons recueillis 68 — et témoignent des qualités qu'on aime à retrouver chez le militaire de l'époque, soit, l'exactitude, l'apparence, la dextérité et la régularité.

Les activités policières de la garnison sont doubles. D'une part, les militaires exercent leur propre police, c'est-à-dire qu'ils surveillent les allées et venues des soldats et des prisonniers militaires; d'autre part, ils servent également de police quand les autorités civiles ont recours à leurs services.²⁴ À l'époque, il faut bien le dire, c'est le seul corps assez bien organisé pour pallier les difficultés jugées insurmontables par celles-ci.



ILLUSTRATION N° 3

Travaux d'hiver au Parc de l'Artillerie en 1830. J.P. Cockburn. L'hiver, l'enneigement des zones d'occupation militaire présentait toujours un problème au déroulement des activités habituelles. Le pelletage de la neige occupait alors régulièrement les simples soldats.

(Archives publiques du Canada).

ACTIVITÉS SOCIALES

La presque totalité des nombreuses activités sociales dont il est question dans les journaux se rapportent aux officiers. Qu'il s'agisse d'arts et lettres, de bals et dîners, de mess, de sociétés diverses ou de sports, on réfère rarement au simple soldat. C'est plutôt sous le titre « délits » qu'il faut chercher les activités sociales de ce dernier.

Les activités artistiques et littéraires auxquelles les journaux s'arrêtent sont multiples. S'il fallait juger de leur importance selon la fréquence des mentions, il faudrait parler d'abord de théâtre et de concerts, ensuite, d'écrits et de lecture, puis, de peinture et de conférences. Le théâtre est une activité saisonnière; il tient l'affiche de la fin novembre au début juin. Règle générale, les pièces sont montées par les officiers; le spectacle, qu'on présente aux quinze jours, se compose d'une comédie et d'une

farce entrecoupées de quelques pièces musicales. Les revenus sont habituellement affectés aux bonnes oeuvres. Les concerts se donnent surtout l'été et sont offerts par la fanfare des régiments, deux fois la semaine.

Les écrits constituent également un élément des activités artistiques et littéraires de la garnison. La poésie y tient la place de choix. On écrit à l'occasion de l'ouverture de la saison du théâtre, pour commémorer une victoire ou un désastre, pour déplorer le décès d'un camarade ou encore le départ d'un régiment. Dans tous ces poèmes, le souci du rythme et de la rime s'exerce souvent au dépend de la matière. Les autres écrits ont des sujets encore plus variés. On retrouve des articles portant sur les munitions, des commentaires sur les incendies, des descriptions des environs de la ville et l'annonce de nombreux articles d'intérêt plutôt scientifique qui paraissent dans les rapports de la Société historique et littéraire de Québec.

Nos renseignements sur la lecture sont plus épars. La seule mention faite d'une bibliothèque militaire paraît en octobre 1831.²⁵ Or, nous savons par d'autres documents qu'il existe une bibliothèque de garnison à Québec depuis 1816,²⁶ et que plusieurs officiers ont une petite bibliothèque personnelle.²⁷ Il est aussi fort possible qu'on ait utilisé les bibliothèques publiques de l'époque.²⁸ Soulignons, ici, qu'il s'agit des officiers; ce n'est qu'en 1840 que l'on pense à doter les soldats d'une bibliothèque.²⁹

Peinture et conférences ne font l'objet que de quelques articles. On mentionne les oeuvres de Short,³⁰ de Cockburn et d'un officier non-identifié du 79^e régiment.³¹ Quant aux conférences, bien qu'elles soient nombreuses au 19^e siècle, les journaux ne les annoncent pas toujours de façon à ce que l'on sache si le conférencier est un militaire.

Les bals et dîners sont fréquents pendant la période que nous étudions, et au fait, toutes les occasions sont bonnes pour les organiser. On clôture toutes les fêtes de cette façon, on s'échange des politesses entre militaires et civils et on assiste aux bals du château qui se tiennent chaque semaine ou tous les quinze jours. Il va sans dire que la compagnie qui est invitée à ces bals est assez sélecte; elle se compose des autorités gouvernementales, des officiers de la garnison et de quelques familles aisées de la ville.

Les journaux ne font pas état des activités des mess. Tout au plus publie-t-on les annonces se rapportant aux divers responsables. Pourtant, le mess est un véritable club social où tout est rigoureusement réglementé; travail du secrétaire, devoirs du président, du responsable et des serveurs, conduite à suivre en ce qui concerne l'achat des boissons, des chandelles et du gaz, procédures à adopter quant à la tenue et à la vérification des comptes: tout est prévu et déterminé à l'avance.³²

Les militaires souscrivent également à d'autres clubs ou sociétés. Certaines sociétés sont d'ordre charitable: on se cotise pour aider les veuves des militaires³³ et l'on soutient plusieurs organisations à buts charitables.³⁴ D'autres sont d'ordre intellectuel, telle la Société historique et littéraire de Québec.³⁵ Enfin, on appartient aussi aux loges maçonniques; ces réunions sont d'ailleurs les seules qui sont tolérées à l'intérieur des régiments.³⁶

Les activités sportives sont sans doute celles auxquelles les journaux s'attardent le plus. On annonce fidèlement les courses de chevaux, les régates, les parties de cricket et l'on parle aussi des autres sports que les militaires pratiquent tels la nage, la pêche, le jeu de balle et les excursions en bateau à vapeur à l'occasion desquelles on pique-nique à l'Île d'Orléans ou à Grosse-Île. Enfin, bien qu'on en fasse nulle mention, on ne peut douter que les officiers ne se soient livrés à la chasse, et ce, fréquemment.³⁷ Les sports d'hiver ont tout autant d'adeptes. On patine, on glisse, on se promène en carriole et on joue au curling. Dans tout cela, la promenade jusqu'aux chutes Montmorency est l'activité dans laquelle on se complaît le plus; on la décrit souvent et toujours en termes qui laissent percer l'enchantement.³⁸ Tous ces sports sont des sports d'extérieur et l'on s'en voudrait de ne pas le souligner. Les officiers s'adonnent

également à des sports d'intérieurs: on joue au billard, aux échecs, au trictrac et aux cartes. Somme toute, on s'amuse ferme quand on est officier dans la garnison de Québec.

DÉLITS

Les délits que les journaux rapportent, nous l'avons déjà dit, touchent surtout le simple soldat. Il existe des délits proprement militaires et d'autres nettement sociaux; mais les deux sont souvent trop entremêlés pour que l'on tente de les distinguer. Impossible aussi de juger de l'ampleur ou des répercussions de ces délits. Nous avons donc dû nous résigner, ici comme ailleurs, à rendre simplement compte de ce que nous avons pu recueillir. Il sera donc question de bagarres, de boisson, de désertions, de prostitution et de vols.

Le terme bagarres englobe différentes offenses. Il s'applique d'abord aux batailles entre militaires et civils. On en vient aux prises dans les cabarets et dans la rue.³⁹ La bagarre que l'on rapporte le plus exhaustivement survient en 1834⁴⁰ et débouche sur une question fort controversée à l'époque: devrait-on défendre aux militaires le port des armes dans la ville. D'autres batailles surgissent entre militaires mais les journaux ne rendent compte que des plus tragiques, celles où l'un des antagonistes trouve la mort.⁴¹ Nombreuses sont celles, toutefois qui sont sans résultats tragiques. Un document militaire qui les relève entre octobre 1778 et août 1784 dénonce 42 cas d'insolence (abusing) et 22 cas de conduite tapageuse (rioting) dans les casernes.⁴²

La boisson est la plus grande tare des militaires. Le relevé de 1778-84 rapporte 105 cas d'ivresse, et, selon Dalhousie, l'ivrognerie est responsable des quatre cinquièmes des crimes commis par les soldats.⁴³ Le problème n'en est toutefois pas un que les journaux commentent. Pourtant, on en est fort conscient; voire même, on mise sur le fait que le soldat boit. À preuve, cette annonce de maison à vendre qui est située près des casernes: « House well known from its advantageous situation to be well worth the notice of retailers of liquors ». ⁴⁴ Notons, enfin, que la ville contient de 400 à 500 débits de boisson vers 1830⁴⁵ alors qu'elle compte à peine plus de 30,000 habitants, garnison y compris.⁴⁶ La proportion est énorme et laisse soupçonner l'ampleur du problème.

Les journaux se préoccupent peu de la question des déserteurs: nul doute que, dans ce cas, les autorités militaires filtrent l'information. Il s'agit pourtant d'un problème crucial! En effet, on estime à environ cinq pour cent le nombre de soldats qui désertent au Canada et les dépenses encourues pour tenter de remédier à la situation sont énormes.⁴⁷

La prostitution est un autre cas au sujet duquel les journaux sont silencieux. On n'y retrouve qu'un échange de lettres en 1809 à l'effet que la prostitution est un mal nécessaire dans une garnison.⁴⁸ Il faut bien dire qu'en 1810 on estime qu'il y a de 500 à 600 prostituées en ville.⁴⁹ Même si on ne peut prétendre que ce nombre considérable ne soit dû qu'à la présence militaire — les marins et la population locale ont dû y être pour quelque chose! — il reste qu'on ne peut sous-estimer sa part de responsabilité dans cet état de choses.

Les journaux font aussi état de quelque 17 vols effectués par des militaires. Dans ce cas-ci, comme dans d'autres, on ne rapporte que ce qui tient du tragique: cas de fustigation,⁵⁰ de flétrissure⁵¹ et de pendaison.⁵² Or, ils sont beaucoup plus nombreux que cela; dans la période 1778-84, on en dénombre 73.⁵³

Il semble bien, tous comptes faits, que les journaux ne donnent pas une juste idée des délits commis par les militaires. Le document militaire qui couvre les années 1778-84 signale 105 cas d'ivresse, 73 vols, 66 négligences au travail, 44 ventes illégales de matériel militaire, 42 cas d'insolences, 34 circonstances où le militaire quitte la caserne sans permission, 30 où il est dehors pendant la nuit et 29 cas où il quitte son poste inutilement.⁵⁴ Qu'en serait-il si l'on disposait d'un document portant sur toute la période!



ILLUSTRATION N° 4

La ville de Québec en 1826. E.W. Durnford. Ce plan de Québec montre l'ensemble de la propriété militaire. On remarque, entre autres Marchmont, le terrain de courses, les Plaines, les champs près des tours Martello, le glacis les fortifications et l'emplacement de la Citadelle.

(Archives publiques du Canada).

L'IMPACT SUR LA VILLE

Tous ces détails que les journaux rapportent sont d'une importance toute relative si considérés individuellement; cependant, vus comme ensemble, ils deviennent une preuve incontestable du fait que la présence militaire à Québec est manifeste, constante et de conséquence.

ASPECT POLITIQUE

C'est d'abord et surtout au niveau physique que la présence de la garnison se fait sentir. On a signalé, à l'occasion, le nombre considérable de maisons qu'habitent les militaires⁵⁵ mais on n'a pas parlé des nombreux terrains que les autorités militaires achètent ou occupent.⁵⁶ Signalons, à cet effet qu'au 19^e siècle ils sont propriétaires des Plaines, de l'Esplanade, des fortifications et de leur glacis, de nombreux corps de logis qui servent de casernes, qu'ils occupent de grands terrains adjacents aux tours Martello et bon nombre de maisons dans la Haute-ville. Il n'est qu'à comparer les cartes de la ville aux 18^e et 19^e siècles pour constater la progression et l'ampleur de la propriété militaire à Québec⁵⁷ (Illustrations nos 1, 2, 4 et 7).

L'influence des militaires se manifeste aussi au niveau des décisions des administrateurs municipaux. Jusqu'en 1833, la ville est administrée par des Juges de Paix nommés par le gouvernement;⁵⁸ or, comme celui-ci a tendance à nommer plus d'Anglais que de Français à ce poste — 24 sur 38 en 1822⁵⁹ — on ne risque rien à conclure que ces Juges de Paix tiennent sûrement compte de la présence militaire dans la ville: n'a-t-on pas recours à elle en maintes occasions en tant que force policière!

Après l'incorporation de 1833, cette influence persiste. À preuve, le débat autour de la fermeture des portes de la ville: en 1837, les autorités militaires décident de fermer les portes de la ville à huit heures du soir permettant, par ailleurs, que les portes pour piétons restent ouvertes;⁶⁰ en 1839, on modifie le règlement en ordonnant que l'on ferme les grandes portes à onze heures et les petites à minuit.⁶¹ Une polémique s'engage dans les journaux. D'une part, on s'interroge sur la légitimité de léser ainsi les droits des citoyens,⁶² et, d'autre part, on se demande pourquoi les gens vivent dans une garnison s'ils ne veulent pas se soumettre à ses règles.⁶³ Ce n'est qu'en 1840 que les autorités militaires accèdent à la demande du conseil de ville de laisser les portes pour piétons ouvertes la nuit.⁶⁴ Le fait illustre bien le poids de l'autorité militaire dans la ville de Québec!

ASPECT ÉCONOMIQUE

Les répercussions économiques de la présence des militaires s'avèrent des plus apparentes après lecture des journaux. C'est par les annonces publicitaires des différentes boutiques, les appels d'offres faites par les autorités et les avis de vente d'effets militaires et domestiques qu'elles sont le plus manifestes. On perçoit immédiatement la continuité de l'échange économique qui s'effectue entre les militaires et la population civile de Québec.

Nous avons pensé inclure ici les annonces publicitaires des boutiques à cause de l'impression générale qu'elles dégagent. On annonce parfois une boutique en précisant qu'elle est à proximité d'une caserne;⁶⁵ à l'occasion, on s'adresse directement aux militaires;⁶⁶ et quelquefois, on affiche des produits strictement militaires.⁶⁷ De plus, on ne peut s'empêcher de constater que ces boutiques sont, dans la grande majorité, sises dans la Haute-ville, place d'élection des militaires quant au logement et à l'administration; on note aussi la grande diversité des métiers et des produits annoncés. À tous points de vue, voilà bien le quartier le plus suffisant de la ville et l'on se demande jusqu'à quel point la présence militaire est responsable de cet état de choses.

La diversité et la régularité des contrats qui paraissent dans les journaux impressionnent! Nous les avons groupés en quatre catégories: provisions, matériaux, travaux et transport. En général, ces contrats couvrent une période d'un an, mais il arrive qu'ils soient accordés pour six mois ou encore pour trois ans.

Les contrats-provisions englobent la nourriture, les vêtements, les matériaux de chauffage et d'éclairage et certains objets domestiques. Précisons d'abord, qu'avant 1800, seules paraissent dans les journaux les demandes pour le bois de chauffage et qu'il nous est impossible de dire si, pour les autres denrées, on s'approvisionne en Angleterre ou chez les particuliers amis des autorités; après 1800, bien que les demandes de soumissions soient émises régulièrement pour toutes les marchandises, les quantités requises ne nous renseignent jamais sur la consommation annuelle de ces provisions et il nous semble bien qu'on se préoccupe surtout d'avoir les quantités requises en magasin. Les renseignements sur les denrées périssables ne sont pas plus utiles puisqu'on demande de s'engager à fournir « ce qui sera nécessaire à la garnison » de telle date à telle date. Ces contrats, par ailleurs, nous apportent des renseignements fort intéressants. On connaît, par eux, ce qui constitue l'alimentation de base du soldat: les demandes de farine, de pois, de lard salé et de boeuf frais paraissent régulièrement. On demande aussi, mais de façon intermittente, du rhum et des biscuits. On sait aussi, que les militaires obtiennent la majorité de leurs vêtements d'Angleterre: ce n'est que par occasion que l'on commande du tissu pour les chemises, des souliers et des mocassins.



ILLUSTRATION N° 5

Inspection et manoeuvres, 1832. R.A. Sproule d'après C.G. Crehen. La présence des militaires dans la ville constitue souvent un divertissement pour les citoyens. On assiste à leurs inspections et à leurs manoeuvres. Cette gravure qui décrit l'Esplanade en est un bon exemple. (Esplanade and Fortifications of Quebec 1832).

(Archives publiques du Canada).

D'autres provisions font l'objet de contrats réguliers. On commande le bois de chauffage de façon continue jusqu'en 1832, date à partir de laquelle les commandes de charbon sont plus considérables. La population fournit aussi les chandelles, l'huile de loup-marin, les balais, la paille et le fourrage pour les animaux.

Les appels d'offres pour les matériaux de construction paraissent également de façon régulière. On demande des briques, du bois de chêne, de pin, de frêne, de merisier et de noyer, des planches de Kamouraska et des bardeaux de cèdre, des pierres de Pointe-aux-Trembles, de Cap-Rouge, de Beauport, de l'Ange-Gardien et de Château-Richer, pierres de coin, pierres à bâtir, pierres de parement, pierres à paver, pierres plates — des pipes de chaux, du sable et de la terre glaise.

On a, de plus, recours aux citoyens pour exécuter certains travaux aux édifices qui relèvent des militaires. On ignore cependant quelle proportion cela représente et si c'est chose occasionnelle ou habituelle. Chose certaine, on emploie chaque année un certain nombre de plâtriers, de vitriers, de peintres, de plombiers, de maçons et de charpentiers.

À partir de 1832, une nouvelle catégorie de travaux s'ajoute. Il s'agit des contrats d'entretien: lavage et raccommodage de la literie des hôpitaux et des casernes, nettoyage des trous à ordures et entretien des chemins qui relèvent des militaires. Nous avons déjà parlé de ces travaux et de la possibilité qu'ils aient été auparavant effectués par les militaires sous forme de corvées.

Les contrats — transport sont accordés sous deux formes. On peut soumissionner pour transporter les troupes et les effets militaires entre les différents postes ou encore pour assurer le charriage aux alentours de Québec. Notons ici que, tout comme dans le cas des contrats-provisions, on ne fait appel aux citoyens qu'à partir du 19^e siècle.

Les autorités militaires ne font pas qu'acheter des Québécois, elles vendent souvent. À partir de 1805, des avis paraissent régulièrement pour annoncer une vente du gouvernement. Nous en avons relevé 42. Il s'agit, en général, d'effets militaires qui sont devenus désuets ou trop encombrants.⁶⁸ On vend aussi nombre d'articles domestiques: les listes de mobilier à vendre en témoignent de façon éloquente.

Vues dans leur ensemble, toutes ces annonces de boutiques, de contrats et de ventes rendent compte de l'importance du militaire comme client. On ignore quel chiffre d'affaires toutes ces transactions représentent mais il est certainement considérable. Il serait intéressant de savoir si des gens ont érigé un commerce florissant autour de la demande militaire. On connaît bien le foisonnement d'auberges et de cabarets qu'elle entraîne, et l'on se demande si certaines gens se sont lancés, par exemple, dans la coupe du bois, pour répondre aux besoins de la garnison. On aimerait savoir aussi si le groupe des contractants est stable ou changeant. En somme, on se demande si une portion des habitants de Québec dépend des besoins des militaires pour vivre. Une réponse affirmative en dirait long sur l'attitude des gens face à la garnison!

ASPECT SOCIAL

L'aspect social de l'influence militaire est le plus difficile à cerner. Dans les journaux, elle est perçue différemment selon qu'elle s'applique au citoyen aisé ou au citoyen ordinaire. Loin de nous l'idée de caser catégoriquement les citoyens de Québec en deux groupes: c'est la population militaire, divisée en officiers et soldats, qui nous impose ce regroupement de par les sociétés différentes que ces deux groupes fréquentent.

Les relations qui s'établissent entre les officiers et les notables de la ville, qu'ils soient francophones ou anglophones, sont des plus cordiales. On participe aux mêmes fêtes, on mange à la même table et l'on s'adonne aux mêmes divertissements. Comme le dit si bien le *Quebec Mercury*: « The civil and military gentlemen are very cordially together ».⁶⁹ Toutefois, gardons-nous bien de confondre cordialité et amitié. On a beau se

fréquenter en société, aucun officier britannique n'épouse une canadienne-française dans la période pour laquelle nous disposons de données statistiques concernant les mariages.⁷⁰

L'impact sur le reste de la population n'est pas moins senti. Les Québécois ne sont pas indifférents à la présence militaire et aux déploiements qu'elle entraîne. Ils assistent aux parades, aux inspections, aux matches sportifs et aux concerts publics. La présence militaire représente donc, pour eux, une forme de divertissement, et ceci n'est certes pas négligeable.

Nul doute aussi que la garnison est perçue comme un facteur d'ordre et de protection: la garde des fortifications, la lutte contre les incendies et les activités policières en témoignent. Cependant, la garnison ne se manifeste pas uniquement en tant que corps en exercice de ses fonctions militaires; ces soldats vivent dans la ville et constituent une fraction importante de la population. C'est ici, il nous semble, que l'influence doit s'exercer véritablement. De par la présence des militaires, Québec compte un nombre impressionnant d'auberges, de cabarets et de maisons closes: à part du fait — ou à cause du fait! — que les soldats assurent la clientèle de ces endroits, on s'interroge sur l'impact que la garnison peut avoir sur les moeurs du citoyen qui les fréquente. Qu'en est-il aussi de ces querelles entre les militaires et les citoyens qui se terminent souvent tragiquement? Sont-elles courantes ou occasionnelles? Impliquent-elles un petit nombre d'individus ou touchent-elles une bonne partie de la population? En somme, perçoit-on le militaire comme un atout ou comme un trouble-fête? comme une présence bénéfique ou une incidence néfaste?

Il y a là toute une étude à entreprendre, et nous devons avouer, bien à regret, que bien qu'il nous semble évident que la présence de la garnison ait eu un véritable impact social sur les citoyens de la ville de Québec — la tradition militaire ne remonte-t-elle pas au régime français! — nous ne possédons, à date, aucun élément qui nous permette de juger de la force de cet impact.

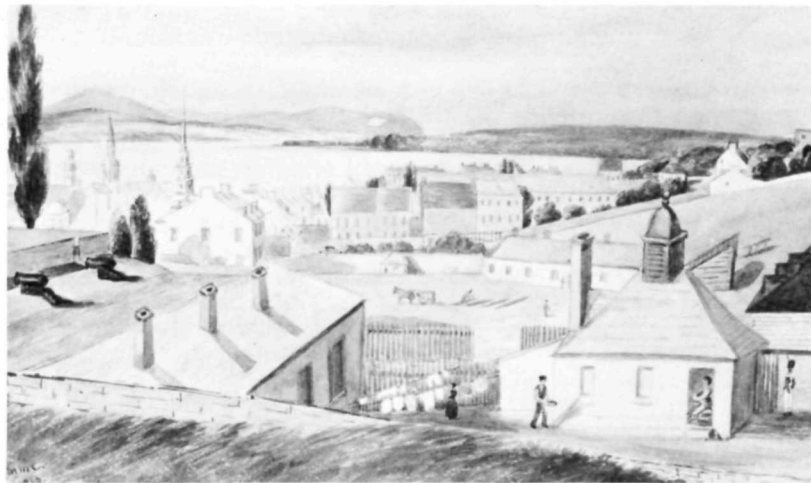


ILLUSTRATION N° 6

Le bastion Saint-Louis en 1840. M.M. Chaplin. Dans cette zone de casernement se trouvaient les « Splinter Proof Barracks » occupées par les sapeurs. La présence féminine y est clairement indiquée: on s'affaire à l'une des tâches quotidiennes, la lessive. On voit également la cuisine du bastion et un soldat faisant la garde entre cette dernière et le corps de garde. Comme la plupart des zones d'occupation militaire, celle-ci était fermée par une clôture. Au centre de l'aquarelle se trouve la cour des ingénieurs royaux.

(Archives publiques du Canada).

CONCLUSION

Cette recherche sur la présence militaire à Québec dans les journaux de 1764 à 1840 n'est qu'une première étape dans l'étude de l'impact de la garnison sur la ville. Nous sommes fort conscients des limites que ces sources imposent tant elles sont partielles et partiales! Néanmoins, ses apports ne sont pas négligeables.

Elle nous a d'abord convaincus de la réalité et de la constance de la présence physique des militaires tout au long de la période étudiée: au poids du nombre succède celui de l'espace! Elle nous a aussi permis d'établir une liste des activités militaires et sociales — délits y compris — et de savoir, par le fait même, lesquelles des activités des militaires sont connues du public. À cet effet, nous avons remarqué qu'on a tendance à parler des fautes du soldat par opposition aux loisirs de l'officier. Nous avons également pu constater que cette présence exerce certaines influences sur la population, influences qui se manifestent tant dans les domaines politiques qu'économiques et sociaux. Ainsi, on peut dire que l'autorité militaire exerce des pressions sur l'autorité municipale et stimule la vie économique par les nombreux contrats qu'elle octroie; de plus, les militaires, qu'ils soient officiers ou simples soldats, ont des rapports avec les citoyens de Québec et ceci n'est pas sans influence sur la société, ne serait-ce qu'aux niveaux des moeurs et des divertissements.

Apports non négligeables, disions-nous, mais cette recherche est surtout utile de par les nombreux problèmes qu'elle pose tant au regard des militaires qu'à celui de la ville elle-même. Tous ces renseignements que nous avons pu glaner nous disent peu de chose sur la vie quotidienne du soldat: nous aimerions savoir, entre autres choses, si les casernes sont confortables, si le militaire mange convenablement et s'il jouit d'une bonne santé physique et mentale. On se demande aussi s'il aime être en garnison à Québec: est-il mieux installé ici qu'ailleurs? Certaines sources nous portent à penser que la présence militaire est sentie différemment dans d'autres villes: à Montréal, par exemple, elle est un problème constant pendant la période que nous étudions.⁷¹ Une étude approfondie des journaux particuliers nous éclairerait peut-être; à preuve, cet extrait de Duncan: « In point of hospitality to the garrison, Quebec far surpasses the other cities of Canada ». ⁷²

Des questions tout aussi importantes surgissent en ce qui concerne l'impact sur la ville: c'est tout le problème de l'urbanisation qui se pose. Non seulement les militaires occupent-ils de plus en plus le centre-ville, mais ils achètent aussi d'immenses domaines dans la proche campagne: Brandon Lodge, Marchmont et la ferme Holland en sont des exemples (Illustration n° 4). De plus, ils acquièrent également, au cours des années, plusieurs des seigneuries environnantes.⁷³ Nous sommes donc en présence d'une ville prise en étau, une ville dont la croissance physique entre en conflit avec les exigences de sa défense.

Il existe un rapport direct entre la présence militaire et la façon dont la ville s'urbanise! Ce rapport, croyons-nous, constitue la base sans laquelle ne peut être élaborée une véritable étude de l'impact de la garnison sur la ville. Quand on sera en mesure de déterminer l'ampleur et l'importance de la présence physique des militaires, on pourra s'attaquer aux autres aspects — politiques, économiques ou sociaux — de l'influence militaire parce que celui-ci les englobe tous.

Il est à espérer que des recherches ultérieures fassent la lumière sur ces problèmes, voire même, qu'on puisse un jour établir des constantes et des différences concernant l'impact qu'exerce la présence des militaires sur d'autres villes ayant d'autres populations. Peut-être alors pourra-t-on commencer à s'interroger sur la portée de l'influence de « la ville » sur la garnison qui y réside!

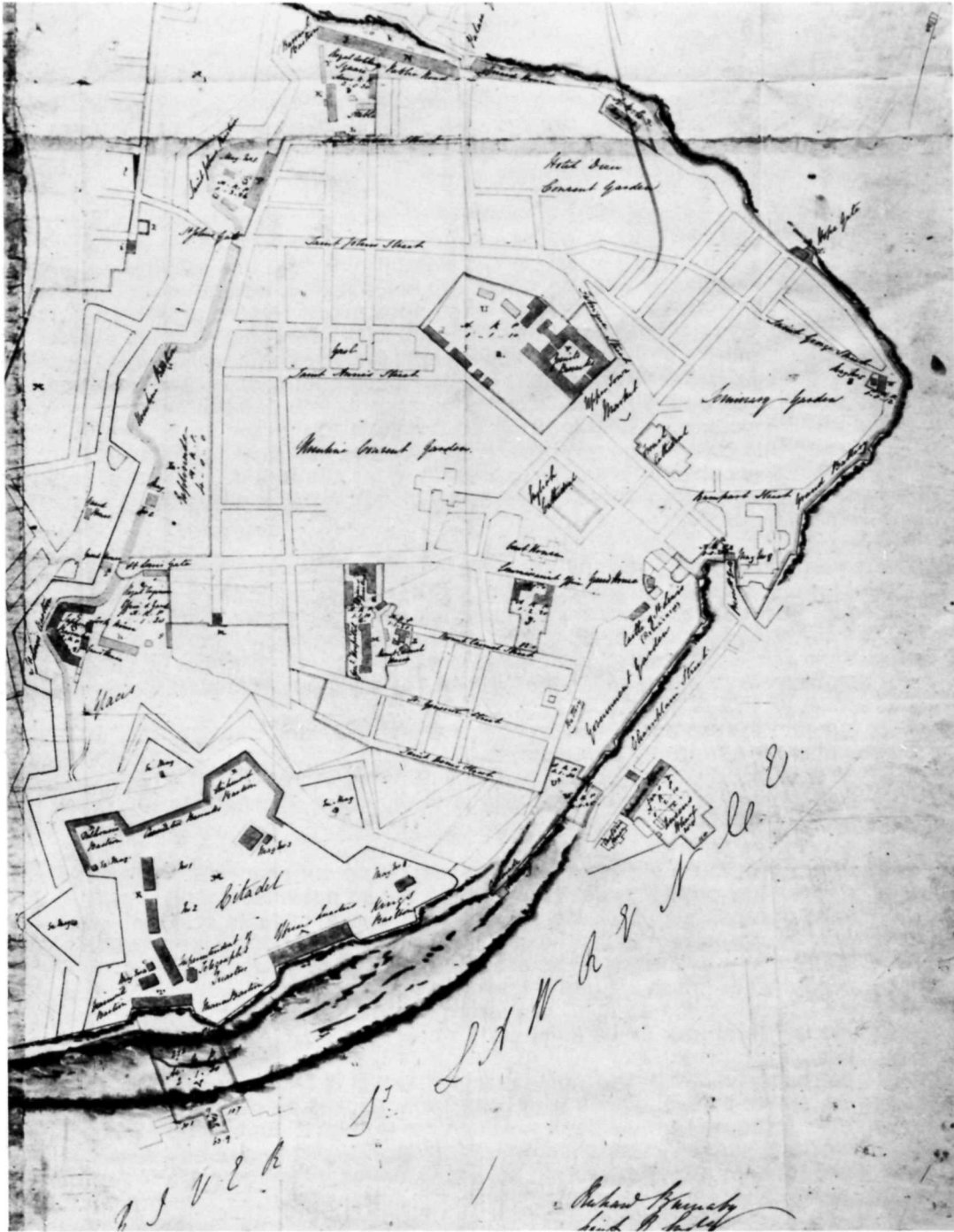


ILLUSTRATION N° 7

L'occupation de la Haute-ville en 1841. R. Burnaby. Comme nous l'indique bien cette carte de la ville, les militaires étaient omniprésents à la Haute-ville. Ils occupaient une partie considérable du terrain disponible en casernes, logis d'officiers, bureaux, ateliers, entrepôts, hangars, poudrières, cours de bastions et de casernes, champs de parade et d'exercices.

(Archives publiques du Canada).

RÉFÉRENCES

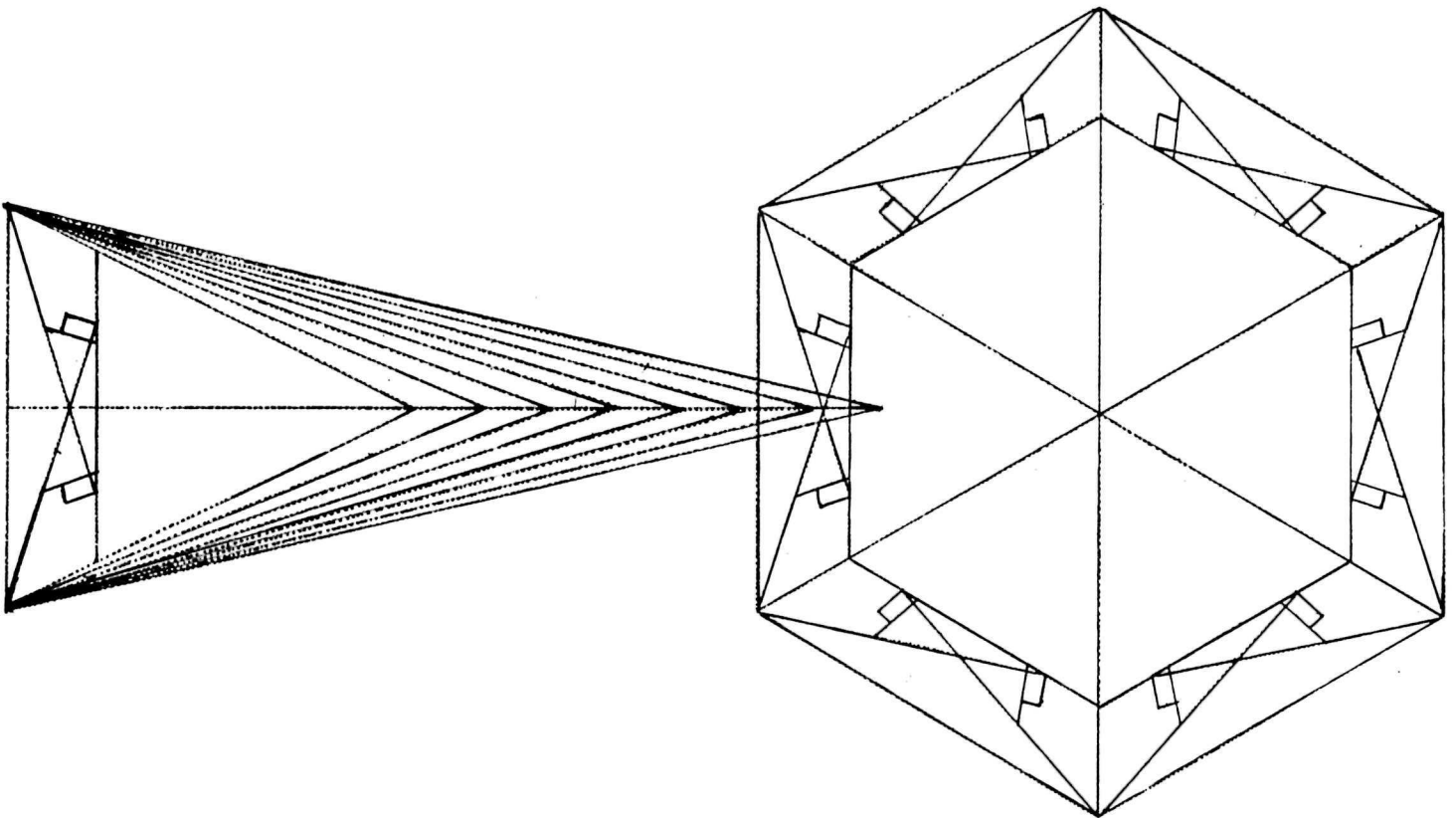
1. Claudette Lacelle, La garnison britannique dans la ville de Québec vue par les journaux de 1764-1840. (Ottawa: Parcs Canada 1976).
2. André Charbonneau, Claudette Lacelle et Marc Lafrance. Évolution structurale du Parc de l'Artillerie et du bastion Saint-Jean, Québec: 1749-1903. Travail inédit n° 128 (Ottawa: Parcs Canada, 1974).
3. André Beaulieu et Jean Hamelin, La presse québécoise des origines à nos jours, 1764-1859 (Québec: Les presses de l'Université Laval, 1973), tome 1, pp. 1-115.
4. Claudette Lacelle, op. cit.; on a longuement justifié le choix de ces trois journaux.
5. Edward H. Dahl, Hélène Espeset, Marc Lafrance et Thiery Ruddell, La ville de Québec, 1800-1850: un inventaire de cartes et plans. Division de l'histoire, dossier n° 13 (Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1975), p. 27.
6. Archives publiques du Canada (dorénavant APC). MG 12B, W.O. 17, vols 1489-1544.
7. Ce nombre est la moyenne approximative — la moyenne exacte est 1379 — obtenue en utilisant les totaux des années 1817-40.
8. Claudette Lacelle, op. cit., partie 1, chapitre 1.
9. La Gazette de Québec, 17 déc. 1807.
10. APC, MG 24, A12, vol. 3, partie 3, Section II.
11. Herman de Watteville. The British Soldier (London: Dent and Sons Ltd, 1954), pp. 184-93.
12. The Quebec Mercury, 15 oct. 1822; ce n'est là qu'un exemple.
13. Les nombreux contrats-provisions en témoignent.
14. André Charbonneau, Claudette Lacelle et Marc Lafrance, op. cit., vol. 1, p. 127.
15. APC, MG 23, GIII, 23, vol. 4, 2 sept. 1762.
16. André Charbonneau, Claudette Lacelle et Marc Lafrance, op. cit., vol. 1, p. 113.
17. The Quebec Mercury, 29 juill. 1811; 7 fév. 1839.
18. Ibid., 18 juin 1839.
19. Ibid., 25 juin 1825.
20. Ibid., 26 juill. 1828.
21. Ibid., 22 juin 1830.
22. Ibid., 5 août 1835.
23. APC, RG 8, I, vol. 1707, p. 147.
24. La Gazette de Québec, 1 avril 1813; The Quebec Mercury, 5 sept. 1826, 17 oct. 1835.
25. The Quebec Mercury, 4 oct. 1831.
26. APC, RG 8, I, vol. 558, p. 1201.
27. Les listes de mobilier à vendre en témoignent.
28. Il y a celle de Germain Langlois en 1764, celle fondée par Haldimand en 1779 et celle de Thomas Cary en 1797.

29. APC, RG 8, I, vol. 519, pp. 46-8a.
30. The Quebec Mercury, 19 sept. 1835.
31. Ibid., 8 avril 1828.
32. APC, MG 24, F 41, 12 janv. 1853.
33. The Quebec Mercury, 22 oct. 1830.
34. Ibid., 11 déc. 1820; 10 mars 1835.
35. Ibid., 24 nov. 1829; 8 mai 1830.
36. APC, MG 24, A 12, vol. 3, partie 3, Section VIII.
37. Une magnifique illustration de Cornelius Krieghoff intitulée « An Officer's Trophy Room » en témoigne.
38. APC, MG 24, A 43, p. 51.
39. Le Canadien, 18 juill. 1807; The Quebec Mercury, 31 janv. 1832.
40. Le Canadien, 6 oct. 1834; The Quebec Mercury, 14, 23 oct. 1834; 20 janv. 1835.
41. The Quebec Mercury, 27 juill. 1805; 28 nov. 1826; 9 janv. 1830; 28 juill. 1831.
42. APC, MG 23, K6, Quebec: Garrison Records.
43. APC, MG 24, A 12, vol. 3, partie 3, section II.
44. The Quebec Mercury, 4 fév. 1817.
45. Antonio Drolet, La ville de Québec, histoire municipale II: Régime anglais jusqu'à l'incorporation (1759-1833). (Québec: La Société historique de Québec, 1965), p. 121.
46. Ibid., p. 14.
47. Carol Whitfield, Desertion — That disgraceful Crime: A study of a problem affecting the British Army in North America, 1815-1865. Communication présentée au 53e congrès annuel de la Société historique du Canada en juin 1974. Université de Toronto.
48. The Quebec Mercury, 9 et 20 janv. 1809.
49. John Hare, « La population de la ville de Québec, 1795-1805 ». Histoire sociale. Vol. VII (mai 1974), p. 35 note 23.
50. La Gazette de Québec. 18 juin 1767.
51. Ibid., 13 août 1767.
52. The Quebec Mercury, 11 nov. 1826.
53. APC, MG 23, K6 Quebec: Garrison Records.
54. Loc. cit.
55. Claudette Lacelle, op. cit., partie 1, chapitre 1.
56. Notre recherche en a révélé l'ampleur mais le dépouillement systématique reste encore à faire.
57. Edward H. Dahl, Hélène Espeset, Marc Lafrance et Thierry Ruddell. op. cit.; la progression y est manifeste.
58. Antonio Drolet, op. cit., pp. 24-38.

59. Ibid., p. 28.
60. The Quebec Mercury, 21 nov. 1837.
61. Ibid., 17 déc. 1839.
62. Ibid., 19 déc. 1839.
63. Ibid., 15 sept. 1840.
64. Ibid., 5 déc. 1840.
65. La Gazette de Québec, 12 août et 16 déc. 1784; 3 nov. 1785; 5 mars 1818; The Quebec Mercury, 20 janv. 1806; 4 fév. et 25 juillet 1817.
66. La Gazette de Québec, 15 nov. 1792.
67. The Quebec Mercury, 7 janv. 1811; 9 janv. 1817.
68. La Gazette de Québec, 18 oct. 1819; ce n'est là qu'un exemple.
69. The Quebec Mercury, 12 fév. 1810; on rapporte ici les « Gray Letters » écrites en 1806 et publiées en 1809.
70. APC, MG 8, G 24 Registers of baptisms, marriages and burials of the Quebec Garrison, 1797-1826.
71. APC, MG 24, L 8, Papiers Vigers. Saberdache Bleue, vol. 1, pp. 13-24; Clarence Edward Carter, ed., The Correspondance of General Thomas Gage with the Secretaries of State, 1763-1775 (New Haven: Yale University Press, 1931), vol. 1, pp. 51-2, 133; Donald Guay, « Problèmes de l'intégration du sport dans la société canadienne, 1830-1865: le cas des courses de chevaux ». Canadian Journal of History of Sport and Physical Education. Vol. IV (déc. 1973) pp. 23-47.
72. Francis Duncan, Our Garrisons in the West or Sketches in British North America (London: Chapman and Hall, 1864), p. 247.
73. Ivanhoë Caron, La colonisation de la province de Québec, débuts du régime anglais, 1760-1791 (Québec: L'Action Sociale Ltée, 1923), pp. 42-5, 286-7.

GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY ET
LES FORTIFICATIONS DE QUÉBEC, 1745 - 1754:
THÉORIE ET RÉALISATION.

par Yvon Desloges



Les ingénieurs de la Nouvelle-France ont soumis plusieurs projets pour la défense de Québec sans toutefois les réaliser. La palissade érigée par le major Provost en 1690 est remplacée trois années plus tard par la fortification de l'ingénieur Boisberthelot de Beaujours; ces ouvrages de terre retenus par des palissades ne résistent pas longtemps au climat de la colonie. Au début du XVIII^e siècle, Levasseur de Neré sera appelé à réaliser un projet plus ambitieux que celui de son prédécesseur. Ayant constaté que la fortification de Beaujours était commandée par les hauteurs du Cap-aux-Diamants, il étend son projet plus à l'ouest de façon à inclure ces hauteurs; suite à une querelle avec l'intendant, de Neré doit abandonner son projet. Néanmoins il a construit un demi-bastion, celui du Cap, et deux bastions, ceux de la Glacière et Saint-Louis.

Ces travaux de défense en maçonnerie, quoiqu'incomplets et inachevés, constituent le point de départ du projet de Gaspard Chaussegros de Léry en 1745. L'ingénieur en chef, après avoir réparé en 1720 les structures existantes, y greffera les bastions des Ursulines et Saint-Jean et le demi-bastion de la Potasse; toutes ces structures seront reliées entre elles par des courtines. Il construira aussi les portes Saint-Louis, Saint-Jean et du Palais.

Auteur d'un « Traité de fortification divisé en huit livres », dont la rédaction est terminée en 1714, l'ingénieur en chef de la Nouvelle-France a-t-il transposé dans son oeuvre, quelque 30 ans plus tard, ses critères d'efficacité et de beauté? Afin de déterminer dans quelle mesure de Léry s'est inspiré de son traité, il faut comprendre le climat dans lequel il a travaillé et dresser un inventaire des réalisations pour les comparer à la théorie qu'il préconisait.

D'autre part, de Léry est-il seulement ingénieur et architecte? Depuis Vauban, l'urbanisme ne devient-il pas un corollaire du système de fortification? Qu'en est-il alors de son projet de remembrement parcellaire en Haute-ville?

LA PROGRESSION DES TRAVAUX

Dans un climat de panique collective, engendrée par la chute de Louisbourg, les travaux majeurs sont réalisés entre les mois d'août 1745 et juillet 1746. Un plan signé par Chaussegros de Léry en octobre 1746 atteste qu'il n'y a, tout au plus, que les échauguettes, une poterne, quelques tronçons de parapet et la porte Saint-Jean à construire. (Illustration n° 1). Il s'agit là d'un portrait plutôt chimérique destiné à apaiser le courroux de Versailles! La stratégie porte fruit puisque la cour permet à l'ingénieur, en juillet 1747, de reprendre ses travaux après une année d'interruption.¹

Il est vrai qu'à l'annonce de la prise de Louisbourg, le gouverneur Beauharnois convoque d'urgence au château Saint-Louis les dirigeants militaires et les marchands de Québec; cette assemblée décide, le 12 août 1745, de fortifier Québec selon les indications de l'ingénieur de Léry. Les devis sont rédigés et les contrats accordés sans l'autorisation de la cour.

Or Maurepas s'était, depuis plusieurs années, opposé à la construction d'ouvrages défensifs à Québec. Prenant connaissance du projet de Québec, il en ordonne l'arrêt en mars 1746; selon le ministre, ces travaux de défense ne feraient qu'exciter la convoitise des colonies anglaises.²

Dans cette perspective, le plan de Chaussegros de Léry d'octobre 1746 ne représente qu'une justification et un plaidoyer pour la poursuite des travaux. Ainsi, d'après ce plan, il est impossible de déterminer ce qui est construit; néanmoins, il nous indique ce que l'ingénieur en chef a l'intention de réaliser.

Retracer la progression des travaux présente une difficulté appréciable puisque la mise en scène d'octobre 1746 se répète annuellement. La correspondance officielle nous laisse voir une progression anticipée des travaux; elle semble refléter une collusion

au niveau des dirigeants de la colonie.

Le projet d'août 1745 est conçu à la hâte. Alors que les travaux sont arrêtés de juillet 1746 à juillet 1747, l'ingénieur en chef repense son projet, d'autant plus que la menace anglaise d'une marche sur Québec s'estompe. Le traité d'Aix-la-Chapelle permettra à l'ingénieur et à la population de Québec de respirer plus à l'aise. Ainsi de Léry, qui avait prévu la construction d'un seul bastion en août 1745,³ en dessinera deux sur son plan de 1746: les bastions des Ursulines et Saint-Jean.

De Léry écrit, en octobre 1748, qu'« Une des deux portes de la Ville » est terminée.⁴ Il ne semble pas prévoir la construction de la porte du Palais. Pourtant, il modifiera son projet, puisqu'en novembre 1748, un contrat sera accordé pour le parachèvement de la porte Saint-Jean et la construction de la porte du Palais.⁵ Pourquoi ajouter une porte sur la côte du Palais? Peut-être parce que cette artère était des plus achalandées et des plus accessibles; ainsi les allées et venues seraient mieux contrôlées.

Dans son mémoire d'octobre 1750 sur les fortifications, La Jonquière cherche encore à dissimuler la véritable progression des travaux. Il prétend, qu'entre 1745 et 1750, les trois portes sont construites, les deux profils de chemin couvert tirés et la contrescarpe terminée; quant aux ouvrages de terre, les remparts et le parapet sont, semble-t-il, finis à peu de chose près. Il n'y a que quelques poternes, le glacis, le chemin couvert et les guérites à parachever au cours de 1751.⁶

Or La Jonquière a lui-même écrit, neuf jours auparavant, que la porte du Palais est toujours en chantier et que les remparts ne sont pas terminés.⁷ Par ailleurs, en 1752, Chaussegros de Léry nous indique que le parapet du chemin couvert, le terre-plein (les remparts) et le mur intérieur des parapets ne sont toujours pas finis.⁸

À l'été 1757, Vaudreuil ordonne à de Léry fils de mettre Québec en état de défense; ses instructions sont précises et rendent compte des travaux effectués par de Léry père. Il faut remblayer de terre le parapet, faire les banquettes, construire les murs intérieurs des parapets sur des pièces de pruche comme ceux du tronçon déjà commencé, fermer les poternes et les portes; il faut en outre continuer la contrescarpe, après quoi on tracera le chemin couvert et on remblaira le glacis.⁹

De Léry fils, pressé par le temps, ne pourra exécuter tous ces travaux. Un rapport d'octobre 1759 sur l'état de la fortification nous indique qu'il n'y a pas de banquette et qu'à plusieurs endroits le terre-plein n'est pas terminé; la contrescarpe et le chemin couvert ne sont que partiellement réalisés. Par contre, le tronçon entre le bastion Saint-Louis et celui du Cap-aux-Diamants n'a qu'un semblant de parapet, les merlons n'étant pas remplis de terre.¹⁰

La situation a donc très peu changé depuis septembre 1750, alors qu'une cession de marché entre deux entrepreneurs nous indique que, dans ce dernier secteur, quatre poternes, les murs intérieurs des parapets, les embrasures et le parapet du chemin couvert ne sont pas construits.¹¹

Les différents rapports sont teintés d'optimisme et visent bien plus à tromper la cour qu'à décrire la progression des travaux! Ces derniers n'avancent pas aussi rapidement que le laissent croire les divers comptes rendus. Exaspéré, de Léry cherchera un prétexte pour justifier l'abandon de son projet:

le terrain est si bizarre, écrit-il, qu'il ne permet pas de faire des demi Lunes, ie croy quil faut sen tenir a ce qui est fait et lachever.¹²

Chaussegros de Léry se sera donc attardé à la construction des nouveaux ouvrages défensifs entre la porte Saint-Louis et la porte du Palais; malgré cela, il n'a même pas terminé les ouvrages extérieurs de ce tronçon.

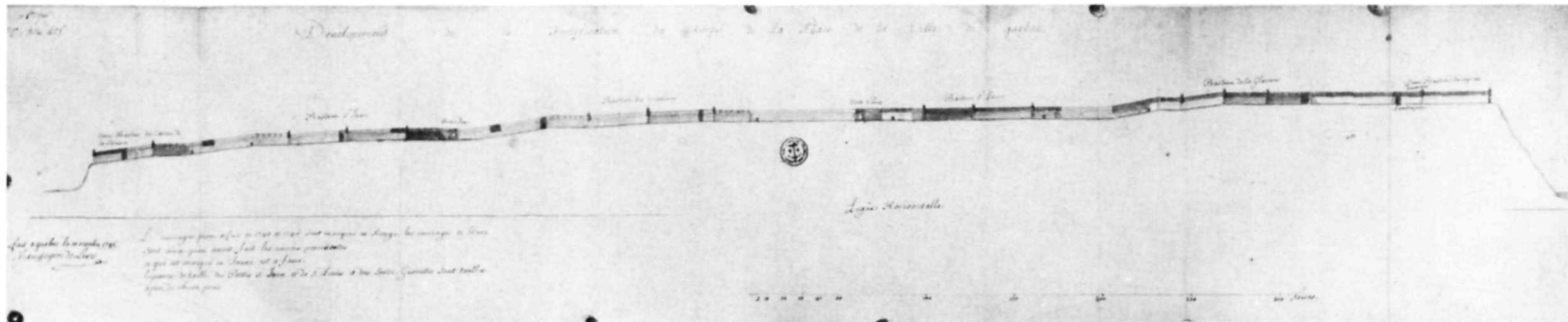


ILLUSTRATION N° 1

Élévation de la fortification ouest de Québec par Chaussegros de Léry en 1746.

(Archives publiques du Canada).

THÉORIE ET RÉALISATIONS

En 1749, Chaussegros de Léry écrit que Québec « est fortifiée à la moderne, la fortification est bien flanquée ce sera une belle place de guerre »;¹³ selon son traité, c'est dire qu'elle comporte « bastions, flancs, courtines et ouvrages de dehors ».¹⁴ N'a-t-il pas préconisé qu'il était « essentiel de donner aux ouvrages la solidité et la force convenable cest-à-dire faire de bons revetemens garnis de contreforts, de ramparts (terre-pleins) et de parapets de bonne épaisseur ».¹⁵ En disséquant les différentes composantes de sa fortification nous pourrions évaluer jusqu'à quel point il est fidèle à son traité.

REMPART ET PARAPETS

Dans son traité, l'ingénieur soutient que « tout parapet qui sera exposé au canon aura au moins quinze pieds d'épaisseur » et s'il ne l'est pas, trois ou quatre pieds suffiront.¹⁶ Dans l'explication de la construction des parapets, Chaussegros de Léry nous indique cependant que l'épaisseur d'un parapet peut varier de 9 à 18 pieds, selon que les parties de la fortification seront battues de loin ou de près. De plus, il préconise que les parapets soient élevés de « six pieds à plomb au dessus du cordon ».¹⁷

Il y a matière à réflexion lorsque nous prenons connaissance des devis de construction; de Léry ne peut nier que la fortification soit exposée au canon puisqu'il l'écrira lui-même. Or, le devis qu'il signe en août 1745 précise que « Le parapet aura à son extérieur six pieds de hauteur au dessus du Cordon, et quatre pied et demi d'épaisseur ».¹⁸ Un deuxième devis déposé au Bureau de Contrôle de la Marine de Québec nous indique que le parapet n'aura que quatre pieds d'épaisseur.¹⁹

Chaussegros de Léry aurait-il modifié son projet une fois le devis rédigé? Cette hypothèse ne saurait être repoussée si nous tenons compte du fait qu'une fouille archéologique a récemment mis à jour, sur le flanc ~~droit~~ du bastion des Ursulines, les joues d'une des embrasures françaises; quoiqu'incomplètes, elles mesurent néanmoins 12 pieds et la largeur actuelle du parapet est de 20 pieds. La hauteur du parapet est impossible à vérifier à cause des nombreuses réparations effectuées au cours des XIXe et XXe siècles.

Quant à la largeur des remparts, l'ingénieur précise dans son traité que « toutes largeurs de ramparts et courtines auront au moins quarante pieds à prendre depuis le cordon jusques ou commenceront les taluds intérieurs des terres ».²⁰ Il est intéressant de noter qu'actuellement, sur le flanc droit du bastion des Ursulines, cette distance est de 45 pieds; évidemment certains travaux aux XIXe et XXe siècles ont pu modifier cette distance. Quoi qu'il en soit, en tenant compte de l'épaisseur du parapet, de la longueur de la plate-forme à canon (environ 15 pieds) et de l'espace réservé à la manœuvre, de Léry se devait de respecter cette norme.

L'ESCARPE

Le traité n'indique rien sur la façon de construire le revêtement; tout au plus de Léry mentionne-t-il que l'ingénieur doit utiliser les meilleurs matériaux disponibles. Par contre, il est spécifié, dans le premier devis, que « le revêtement aura trois toises de hauteur sur le fondement » et trois pieds de talus au dehors, soit une pente de un pied à tous les six pieds; son épaisseur à la base sera de six pieds.²¹ Dans le deuxième devis, il est cependant précisé que la hauteur du revêtement peut varier à cause de la topographie et que la largeur au niveau du cordon doit être de 4 pieds 3 pouces.²²

Le rapport d'octobre 1759 sur l'état de la fortification précise que la hauteur de l'escarpe varie de 20 à 34 pieds.²³ L'ingénieur John Marr observe, en 1770, que la fortification a une pente de 1 à 6, soit d'environ trois pieds.²⁴ Par contre,

actuellement, l'escarpe du flanc gauche du bastion des Ursulines a une pente de 1 à 7 et elle mesure presque cinq pieds d'épaisseur à la hauteur du cordon. D'autre part, selon les relevés architecturaux effectués sur le flanc droit du même bastion, l'épaisseur de l'escarpe à la base varie de 6 à 8 pieds.



ILLUSTRATION N° 2

Gravure de Richard Short en 1761 illustrant le Palais de l'Intendant et une partie du demi-bastion de la Potasse.

(Archives publiques du Canada).

LES CONTREFORTS

Quoique de Léry mentionne dans son traité qu'un bon rempart, pour être solide, doit être renforcé de contrefort, il n'en explique pas la construction. Cependant, dans son devis, il est spécifié que

Les contreforts seront éloignés de vingt deux pieds de Milieu en Milieu; ils auront six pieds de Large a la racine, cinq pieds au derriere et sept pieds de longueur sur le fondement, ils seront montés un pied plus bas que le desous du Cordon, ayant un pied de pente au dedans.²⁵

Le deuxième devis indique que les contreforts ne seront espacés que de 20 pieds.²⁶

Il est intéressant de noter que les contreforts dégagés sur le flanc droit du bastion des Ursulines ont une longueur de près de 7 sept pieds à la base et de 6 pieds à leur sommet qui se situe à la hauteur du cordon; la largeur est de près de 5 pieds à l'arrière et d'environ six pieds à l'avant. La distance varie entre 20 et 21 pieds de milieu en milieu.

Par contre, un contrefort dégagé sur le flanc gauche du même bastion mesure sept pieds de long, alors que son sommet se situe à environ deux pieds du cordon.

Ces mesures diffèrent très peu de celles indiquées dans les devis. Le fait que les contreforts soient plus haut sur le flanc droit peut s'expliquer par la dénivellation du terrain ou même par le fait que les entrepreneurs aient été plus ou moins scrupuleux. Quoi qu'il en soit, ces mesures correspondent de très près aux spécifications de Chaussegros de Léry.

LES GUÉRITES

Selon Chaussegros de Léry, les guérites ont une double fonction: d'une part, elles servent à l'ornementation et, d'autre part, elles sont utilisées comme postes de garde. Il en propose trois par bastions, une étant située sur la saillie et les deux autres sur les épaules du bastion.²⁷ D'après son plan de 1746 (Illustration n° 1), de Léry semble avoir été fidèle à ses principes; en effet, les guérites sont situées sur la capitale et aux épaules du bastion. Notons que lors de fouilles archéologiques, un passage de guérite fut retrouvé à l'angle que forme l'épaule gauche du bastion Saint-Jean. Toutefois, il n'est pas certain que les 16 guérites proposées aient toutes été construites. Richard Short, dans une gravure de 1761, indique une échauguette sur la face gauche du bastion de la Potasse. (Illustration n° 2). Par ailleurs, un rapport rédigé par l'ingénieur Sowers en 1765 précise qu'il faut en réparer deux au bastion des Ursulines et trois au bastion Saint-Jean.²⁸

PORTES ET CORPS DE GARDE

De Léry croit qu'une porte construite sur une courtine doit être d'ordre toscan et qu'elle doit avoir un pont à bascule pour franchir le fossé; la chambre à mécanisme doit être au-dessous de la porte. La herse doit être à environ 15 pieds à l'intérieur, alors que la chambre du treuil se situe au-dessus. C'est la seule structure que l'on retrouve au-dessus de la porte puisque les corps de garde ne doivent pas être exposés; en effet ces derniers doivent être dans le rempart ou à l'arrière de celui-ci. L'ouverture de la porte doit mesurer environ neuf pieds. Ces deux structures doivent être voûtées.²⁹

D'après le plan de 1746, il semble bien que l'ingénieur n'ait pas prévu la construction de corps de garde au-dessus des portes ni même une chambre à herse. Dans le cas des portes Saint-Jean et Saint-Louis, de Léry a visiblement modifié son projet puisque les corps de garde sont construits au-dessus des portes. Quant à la porte du Palais, il a respecté sa théorie puisque le corps de garde sera logé dans l'extrémité de la partie est des Nouvelles Casernes.³⁰ Notons qu'à Montréal, de Léry construira les corps de garde au-dessus des portes.³¹

Mais Vaudreuil, à l'été 1757, n'a-t-il pas ordonné à de Léry fils de faire les trois portes de la ville

ainsi que les ponts-levis, il ne paroît pas que l'on ait eu dessein d'y en placer quoiqu'il y ait un tableau extérieur à moins qu'il n'y ait encagement pour loger un double pont, en forme de Bascule, cette partie est à examiner et dans le cas qu'il n'y en eut pas M. de Léry en établira un par le moyen des poulies que l'on pourroit fixer avec des chaînes de fer par le moyen du Machicouly destiné pour la défense de cette porte.

Il est nécessaire que l'industrie en établisse un sans quoy le mineur pourroit s'attacher à la porte sans être vu, l'on a également pratiqué une coulisse pour une herce qu'il faudra faire faire ny ayant pas assés d'hauteur pour des orgues.³²

John Marr, dans un rapport sur les réparations à effectuer aux fortifications en 1770, nous indique qu'à la porte Saint-Jean il existe une herse et qu'un escalier de bois conduit à la chambre des herses.³³ Selon Émile Bonnel, « les portes de ville ou de forteresses. . . ont comporté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle un système complet de

fermeture avec vantaux forts, herses ou orgues parfois doubles, et parfois des grilles de bois ».34 De Léry n'a-t-il pas fermé les portes de Montréal avec des herses?35

Notons enfin que la porte Saint-Louis, qui n'a pas été modifiée pendant la période d'occupation britannique, sauf pour quelques détails d'ornementation tels que les armoiries françaises, mesure 8 pieds de large et 13½ de haut lorsqu'on la démolit en 1871;36 de plus, elle est toujours d'ordre toscan! Les portes Saint-Jean et du Palais (sauf pour le corps de garde de celle-ci) seront construites d'après les mêmes normes.

FOSSÉ, CHEMIN COUVERT ET GLACIS

Ironiquement, Chaussegros de Léry termine son traité en disant que si l'ingénieur en a le temps, il doit commencer par la construction du chemin couvert et ensuite par l'excavation du fossé.37

Retenons bien l'expression; elle se justifie à Québec! L'ingénieur soutient qu'il innove en préconisant des chemins couverts de neuf à dix toises de large situés à neuf ou dix toises au-devant de l'escarpe.38 À l'avant de ce chemin couvert sera fait le glacis qui ne doit pas avoir une pente trop abrupte et qui, d'autre part, ne doit pas s'élever au-delà du niveau du cordon.39 De quelle longueur doit être le glacis? Disons qu'elle est en fonction de l'élévation de l'escarpe afin que le tir des flancs puisse balayer la pente du glacis.

Dans son devis du 10 août 1745, de Léry précise que les terres au-devant du revêtement seront enlevées et utilisées pour le terre-plein;40 il prévoit donc un fossé. Aucun des devis ne fait allusion aux ouvrages extérieurs. L'ingénieur Franquet note en 1752 que l'ingénieur aurait dû creuser son fossé d'abord mais il ajoute:

J'avoueray néanmoins que toutes les parties des fronts de cette enceinte se flanquent qu'à la vérité il n'a point creusé de fossés mais qu'il en forme un au moyen d'un mur de contrescarpe de 6 à 7 pieds d'hauteur, de manière que le terre-plein du chemin couvert sera élevé d'autant au dessus du niveau naturel et qu'au moyen de 7 pieds ½ d'élévation de parapet, le pied de son enceinte sera couvert de 14 à 15.41

Chaussegros de Léry n'a pas terminé son projet puisqu'un rapport anonyme d'octobre 1759 sur l'état de la fortification nous indique que la hauteur de la contrescarpe varie de 3 à 15 pieds, alors que le chemin couvert n'existe que sur la distance séparant le bastion de la Potasse et l'épaule gauche du bastion Saint-Jean.42

D'après un plan de 1760, il semble que la largeur du fossé au-devant du bastion Saint-Jean soit d'environ 10 toises.

Par ailleurs, le chemin couvert au même endroit mesure à peine la moitié de la largeur du fossé. Quant au glacis à cet endroit, il mesurerait la largeur du fossé et du chemin couvert, soit environ 15 toises. (Illustration n° 3). La pente du glacis aurait une dénivellation d'environ 15 pieds sur une longueur de 90 pieds.

EMBRASURES ET SYSTÈME DE DÉFENSE

Quant à l'ensemble de la fortification, de Léry préconise que

Par rapport aux environs qui souvent commandent une partie de la fortification, (. . .) il faut luy donner une forme différente de la régulière, en la disposant de manière quelle ne soit uniquement que commandée sans être enfilée.43

L'ingénieur définit les ouvrages enfilés comme « ceux où la prolongation des faces vont rencontrer une hauteur supérieure » alors que « les ouvrages vus à revers sont ceux qui ne sont pas tout à fait enfilés, l'intérieur étant vu obliquement ».44



ILLUSTRATION N° 3

Plan anonyme de Québec en 1760. Il s'agit de l'un des meilleurs plans pour connaître les fortifications de Québec à cette date; et les travaux de l'ingénieur de Léry et les travaux de Murray y sont indiqués.

(Archives publiques du Canada).

En mars 1745, il écrit à Beauharnois au sujet de Québec:

la scituation est bien inegale Cependant en faisant les observations necessaires sans observer les regles d'une grande regularite et plaçant les parties de la fortifications aux endroits convenables eu egard au terrain et aux environs de la Place et que l'interieur ne soit pas veu de la campagne on pourra la mettre en etat de deffense.⁴⁵

Dans son mémoire accompagnant le devis de construction, de Léry note:

la fortification est un peu irreguliere, ce sont les environs de la Place qui my ont obligé ne pouvant faire autrement sans cela dans quelques endroits L Interieur auroit été veu et enfilé.⁴⁶

Mais le fait de prolonger une ligne droite depuis le flanc droit du bastion Saint-Louis jusqu'au dehors de la redoute du Bourreau sur laquelle « se trouvera deux courtines, un Bastion et un demy Bastion de celui d'embas » constitue-t-il une fortification irrégulière?⁴⁷ L'ingénieur a modifié son projet puisque deux bastions sont construits. Que signifie irrégulier pour de Léry? Est-ce le fait que les dimensions des bastions varient? De toute façon, cette ligne droite ne contribue-t-elle pas à rendre la fortification de Québec plus vulnérable, étant enfilée et de la rivière Saint-Charles et des hauteurs des Plaines, comme le noteront Murray en 1762 et John Marr dans ses nombreux rapports entre 1769 et 1778? (Illustration n° 4).

N'avait-il pas préconisé que les angles des bastions situés au-devant d'une hauteur devaient être obtus, puisque la ligne de défense ne doit pas ailer vers le commandement, sinon elle est enfilée par la hauteur?⁴⁸ Par ligne de défense, de Léry entend le prolongement des lignes de faces des bastions. Or, aucun des bastions de Québec n'a un angle flanqué inférieur à 125°; cependant le bastion Saint-Jean et le secteur du Parc de l'Artillerie sont enfilés des Plaines et du côté de la Saint-Charles, ce qui, théoriquement, rend ce secteur le plus faible de la fortification.

En donnant un exemple de fortification commandée, de Léry précise

Comme ladite fortification est faite sur des angles obtus on degorgera facilement les embrasures qui seront sur les faces des Bastions pour tirer sur le Commandement et pour lors on luy osera un grand feu.⁴⁹

Il avait déjà indiqué qu'il « seroit tres necessaire dans la fortification que les faces des bastions et courtines fussent ouvertes d'embrasures » sans pour autant qu'elles soient utilisées; il ne suffit qu'à les boucher de terre et à les ouvrir si le besoin s'en fait sentir.⁵⁰

Chaussegros de Léry précise dans son traité que les merlons doivent être faits de pierre douce pour prévenir les éclats, les angles de ces merlons étant construits avec des chaînes de pierre de taille à carreaux et boutisses; par contre, les joues des embrasures doivent être à talus.⁵¹ Les devis et les divers contrats accordés nous indiquent que la fortification sera entièrement faite de pierre de grès. Il est cependant impossible de savoir si les joues sont à talus.

Chaussegros de Léry prévoit l'existence d'embrasures sur les faces des bastions et sur les courtines; alors, pourquoi écrira-t-il dans son chapitre sur la défense des places que l'ingénieur n'a pas beaucoup à faire pour nuire aux travaux des assiégeants, sinon faire des sorties?⁵² C.P. Stacey écrira au sujet de l'ingénieur de Léry:

He seems to have had no faith whatever in the use of the fortress artillery to reply to the fire of the enemy guns. His Quebec Works were designed in accordance with this theory: he did not provide for mounting guns in the faces of his bastions.⁵³

Il a raison en partie. Mais comment expliquer cette contradiction majeure dans le traité? Il faut signaler que cette oeuvre sera réalisée en deux étapes; néanmoins, ceci ne peut justifier la volte-face qu'effectue l'ingénieur en chef.

En 1749, de Léry fils dénombre 104 embrasures sur la fortification, dont seulement quatre sur la face d'un bastion, soit celui de la Potasse surplombant le Palais de l'Intendant. Par ailleurs, la courtine adjacente à ce bastion (soit celle qui rejoint la côte du Palais) aurait treize embrasures.⁵⁴ Il ne semble pas justifié de croire que les 104 embrasures soient toutes percées à cette date puisque de Léry père écrit, deux semaines plus tôt, que la terre des remparts n'est pas affermie et que d'autre part ces travaux de terrassement ne sont pas terminés.⁵⁵ Or, l'ingénieur en chef affirme en 1752 qu'il y a 17 embrasures dans la courtine au-dessus du Palais.⁵⁶

Chaussegros de Léry a donc modifié son projet; il est intéressant de noter que les architectes en charge des travaux de restauration des Nouvelles Casernes croient que la partie est du bâtiment fut rajoutée, puisque la symétrie de l'ensemble architectural

est brisée. Coïncidence particulière, on retrouve dans cette partie du bâtiment quatre embrasures de même que le corps de garde de la porte du Palais! De Léry aurait vraisemblablement changé son projet en cours de route; notons qu'il a tout de même percé des embrasures dans la courtine. Mais pourquoi a-t-il modifié son programme?

Nous sommes en 1752: de Léry aurait-il changé d'idée et décidé de percer des embrasures sur les faces des bastions? Un ingénieur aussi ambivalent que lui aurait pu changer d'idée. Malheureusement, les travaux seront à toutes fins interrompus par le début de la guerre de Sept Ans et en 1757 son fils n'aura pas le temps de percer les embrasures. C'est pourquoi Murray s'empressera, à l'hiver 1759-1760, de faire percer des embrasures sur les faces des bastions Saint-Louis et de la Glacière.⁵⁷

LES POTERNES

Chaussegros de Léry préconise de faire des sorties afin de nuire le plus possible aux travaux des assiégeants. Évidemment, les sorties se feront par les poternes. Néanmoins, son traité ne contient à peine qu'une définition de la poterne; il n'y indique rien sur la construction de celle-ci. Est-ce là un lieu commun que l'ingénieur aura voulu éviter?

Nous savons que de Léry avait prévu la construction de onze poternes à Québec;⁵⁸ seulement dix seront construites, d'où l'imbroglie dans la correspondance pour déterminer combien de poternes sont construites et à construire. Mais comment expliquer que deux poternes (situées à environ 300 pieds l'une de l'autre) retrouvées lors de fouilles archéologiques ne soient pas du même genre de construction? Peut-on y voir les résultats du principe le plus cher à l'ingénieur: l'adaptation au terrain?

Notons que l'entrée de la poterne aujourd'hui désignée de Dauphine mesure à son entrée 5 pieds 4 pouces, et au centre 8 pieds; sa hauteur est de 9 pieds. Par contre, la poterne nommée Richelieu, dont les fondations ont été retrouvées sous la rue du même nom, mesure 6 pieds à son entrée et 8 pieds à son centre.

CHAUSSEGROS DE LÉRY ET L'URBANISME

En Europe, depuis l'introduction de l'artillerie, la guerre devient un facteur d'urbanisme; la ville médiévale, marquée par les possessions terriennes de l'Église, se transforme alors peu à peu en ville moderne dont l'une des caractéristiques est la fortification.⁵⁹ En France, avec l'avènement de Vauban, les ingénieurs militaires deviennent aussi urbanistes et, de plus en plus, les fortifications régissent l'organisation spatiale des villes. Qu'en est-il alors de la capitale coloniale qu'est Québec?

Quoique l'urbanisme soit un sujet sur lequel le traité de Chaussegros de Léry demeure muet, il est évident que cet ingénieur en est conscient. N'écrit-il pas au président du Conseil de la Marine en octobre 1724 que « Les ingénieurs sont obligés d'informer la Cour de ce qui peut empêcher les établissements des villes comme d'y bâtir de belles maisons. . . ». ⁶⁰ Évoquant les fortifications de Montréal, l'ingénieur nous indique qu'il a la charge de tracer les rues.⁶¹ En effet, une des nouvelles rues projetée par Chaussegros de Léry doit « servir de Rempart a L'Enceinte de cette Ville ». ⁶²

De Léry, avec une attention toute militaire, note, au sujet des rues et de l'urbanisation de Montréal, que

Le terrain qu'elle (l'enceinte) occupera le long du fleuve St-Laurent se trouve dans les 20 toises réservées, le reste qui achevera d'enfermer la ville du côté de la terre ferme, le terrain à réserver en dehors pour le glacis est de 30 toises de large à commencer aux Angles flanqués de la contrescarpe on ne devrait faire aucun bâtiment dans l'enceinte de ce terrain ni permettre d'en faire et même ôter ceux qui y sont le terrain nécessaire pour les remparts et la rue au derrière des gorges des bastions vides (est marqué).⁶³

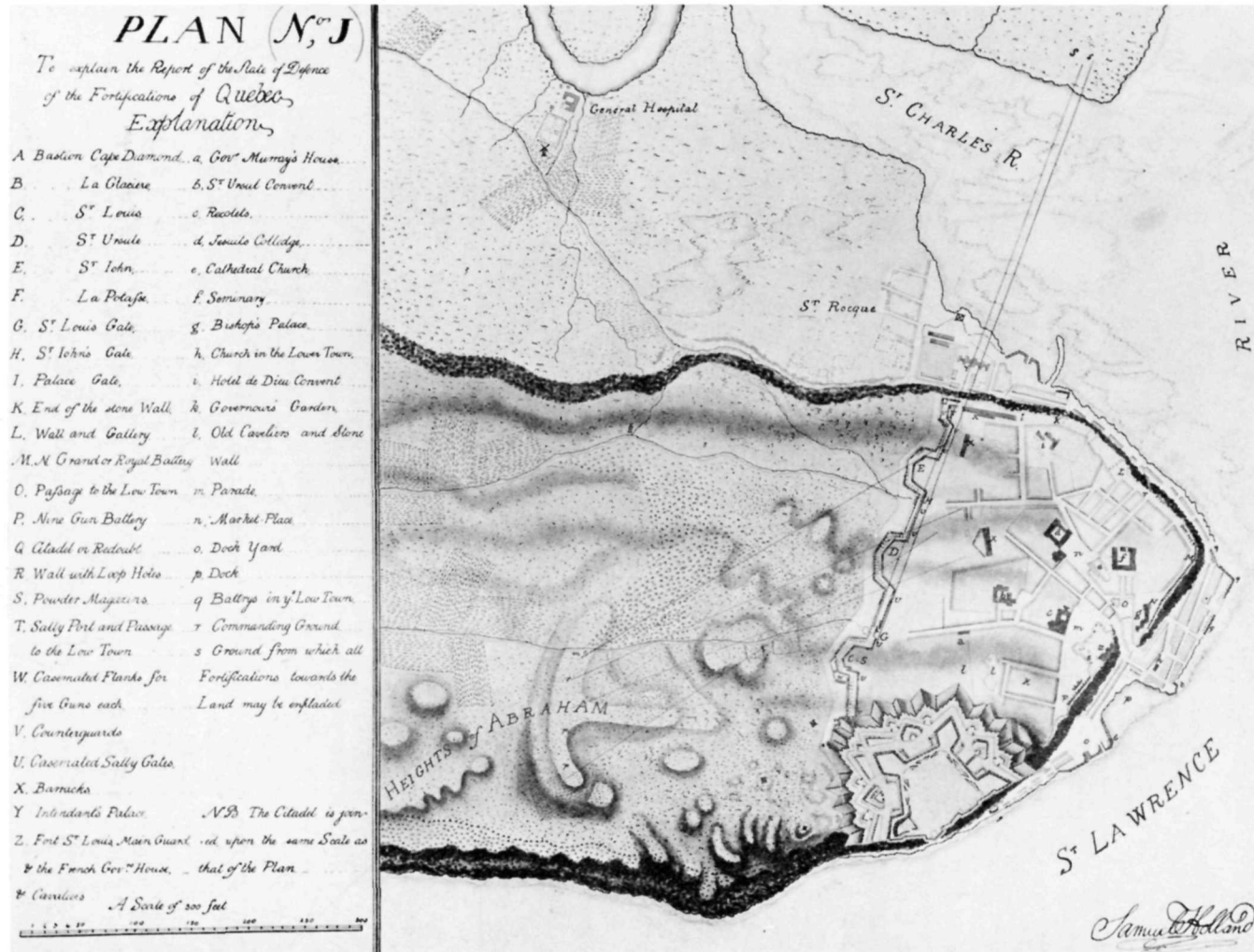


ILLUSTRATION N° 4

Plan de Murray en 1762; il propose la construction d'une citadelle sur les hauteurs du Cap-aux-Diamants et nous indique les défauts défensifs de la fortification de Chaussegros de Léry.

(Archives publiques du Canada).

Il préconise même de réduire les jardins des communautés religieuses, de faire de nouvelles rues « ce qui donnera la facilité de bâtir davantage des maisons ». ⁶⁴ En concevant l'enceinte de Montréal, de Léry trace les rues selon un plan orthogonal et veille à ce qu'aucune construction n'entrave la libre circulation; ceci fera dire à Peter Kalm que les rues de Montréal sont « droites, larges, coupées à angle droit par des petites rues ». ⁶⁵

D'après nos recherches, il semble qu'aucun élément d'urbanisme ne transpire de la correspondance de Chaussegros de Léry au sujet de la Haute-ville de Québec. Toutefois, dès 1716, des projets de remembrement parcellaire découlent de ses propositions pour les fortifications. Après avoir essuyé de nombreux refus à ses projets de fortifications, de Léry aurait-il tout simplement abandonné l'idée de fortifier Québec? Il a maintes fois répété qu'un camp volant et des brûlots suffisaient à défendre la ville et ceci peu de temps avant d'entreprendre la construction des fortifications. De là provient sans doute la raison de son mutisme en matière d'urbanisme avant 1752.

Dans son plan d'octobre 1752, l'ingénieur propose un nouveau projet de remembrement parcellaire pour une partie de la Haute-ville. (Illustration n° 5). Notons que l'extension de la Haute-ville n'a que peu progressé depuis 1693, alors que l'ingénieur Beaucourts a tracé son premier projet de fortification. De fait, ces fortifications de terre existent toujours en 1744 puisque de Léry les renforce à cette date; elles débutent à la redoute du Cap (aujourd'hui à l'intérieur du bastion du Roi à la Citadelle), se prolongent vers le cavalier du Moulin et de là vers la redoute Royale (Morrin College), pour ensuite longer l'actuelle rue Saint-Stanislas. Le terrain entre l'enceinte de Beaucourts et le projet de Chaussegros de Léry est donc désaffecté et très propice à un plan d'organisation spatiale.

Sur le tracé de 1752, de Léry utilise le plan à damier pour répartir le sol à concéder depuis les hauteurs du Cap jusqu'au Parc de l'Artillerie. Il semble alors avoir perdu toute idée de construire une citadelle sur la hauteur du Cap, projet qu'il avait proposé dès 1716. Or en France, la citadelle constitue la construction centrale à l'intérieur de l'enceinte autour de laquelle se greffe le tissu urbain de la nouvelle ville; c'est du moins ce que réalisera Vauban à Lille, Tournai, Strasbourg et Belfort.

Mais l'ingénieur en chef peut-il se permettre de proposer la construction d'une citadelle? Les travaux aux fortifications avancent lentement et la cour n'a plus confiance en lui. De Léry conçoit néanmoins l'aménagement d'une place sur les hauteurs du Cap. Par ailleurs, une bande de terre, tout le long de l'enceinte (depuis le Parc de l'Artillerie), est réservée aux communications militaires; il préconisait aussi la même chose pour Montréal.

Les pâtés de maisons ont un aspect irrégulier (probablement à cause de la topographie) mais symétrique, variant d'une largeur de 20 à 35 toises. Cependant, les rues ont une largeur commune de 5 à 6 toises. En ceci, de Léry rejoint les principes formulés par l'ingénieur français Bélidor. Ce dernier ne préconise-t-il pas que les principales rues dans les villes de guerre, partant « de la place d'armes, pour aller sur un même alignement aux portes de la Ville, aux remparts et principalement à la Citadelle », doivent être « perpendiculaires les unes aux autres autant qu'il est possible, pour que les encoignures des maisons soient à angle droit, on leur donne ordinairement six toises de large ». Ainsi, l'intervalle d'une rue à l'autre doit être de 32 à 33 toises; quant aux maisons, adossées les unes aux autres, elles requièrent un front de 5 à 6 toises, un enfoncement de 7 à 8 toises et une cour de mêmes dimensions. ⁶⁶ On peut conclure que le plan de l'ingénieur de Léry suit, dans ses grandes lignes, les connaissances en organisation spatiale préconisées à l'époque.

L'ingénieur Franquet, envoyé au Canada pour examiner les fortifications en 1752-1753, soumet un mémoire sur la Haute et la Basse-ville de Québec: il y préconise « d'établir des maisons parallèlement aux courtines et à la dite enceinte, afin d'en couvrir l'intérieur des hauteurs d'entre les portes St. Jean et St. Louis ». Il ajoute:

Quant à l'alignement des maisons, dès que celui-ci serait donné pour les rues, le grand voyer ne saurait s'en écarter, à moins que ce ne fût par ordre des chefs de la colonie.⁶⁷

Or, en juin 1753, le président du Conseil de la Marine écrit à Bigot et Duquesne que les concessions des terrains ne sont pas ratifiées puisqu'il « faut empêcher que (. . .) Les parterres ne batissent point sur les terrains dont on put avoir besoin pour les fortifications ». ⁶⁸ Ces terrains sont situés autant à l'intérieur de la nouvelle enceinte qu'à l'extérieur; ni de Léry ni Franquet n'autoriseraient des constructions au-delà des glacis, puisqu'elles pourraient servir de refuge à l'ennemi éventuel.

Quel sera l'impact de ce remembrement parcellaire préconisé par les deux ingénieurs? Le grand voyer ne tirera qu'un seul alignement de maison en Haute-ville de 1753 à 1757 et aucun alignement de rue; après 1757, il n'y a aucun alignement d'effectué, pas plus en Haute-ville qu'en Basse-ville.⁶⁹ Ce projet d'urbanisme conscient ne sera pas réalisé; la guerre de Sept Ans, qui débute en 1754 dans les colonies, préoccupera bien plus les autorités coloniales toutes absorbées par la défense des frontières. La guerre drainera toutes les énergies de la colonie et le nouveau plan d'urbanisme échouera. C'est ainsi qu'en 1757 on note au faubourg Saint-Jean une expansion par agglutination, résultat de l'indifférence des dirigeants, même si Vaudreuil a écrit la même année que « toutes les maisons qui sont extérieures seroient sûrement abattues si on avoit connaissance de l'ennemy ». ⁷⁰ Par contre, à Saint-Roch, un plan à damier semble avoir été suivi.⁷¹

De Léry aura tenté de greffer un nouveau quartier à une ville existante dont l'expansion aurait été arrêtée par la fortification construite en 1693 par Boisberthelot de Beaujours; il aura tenté d'axer la nouvelle trame urbaine sur des impératifs militaires. Il ne veut qu'ajuster un plan de développement à damier à une trame conçue dans l'optique d'un développement radio-concentrique.

CONCLUSION

Tout comme Franquet, nous ne pouvons que conclure que Chaussegros de Léry « ayant sa besogne en tête il la conduit à mesure et s'évite le travail de l'arranger en avance ». L'ingénieur en chef a su profiter d'un climat d'accalmie relative pour modifier son projet de fortification de la Haute-ville. Mais la lente progression des travaux est-elle due au manque de main-d'oeuvre ou au fait que de Léry veut réaliser une fortification selon ses normes? Avant la construction des Nouvelles Casernes en 1749, la carence d'ouvriers ne peut être prise en considération. Par contre, le fait que l'ingénieur ajoute la construction d'un bastion, d'une porte et quadruple l'épaisseur du parapet nécessite une main-d'oeuvre supplémentaire et plus de matériaux tels que la maçonnerie et la terre pour remblayer.

Quel sera l'impact économique d'une telle activité militaire sur l'ensemble du territoire du gouvernement de Québec? Des carriers de la Pointe-aux-Trembles aux simples journaliers de Québec, tous vont bénéficier de ce stimulus économique, les entrepreneurs et les spéculateurs empochant évidemment les profits! De Léry lui-même n'a-t-il pas eu intérêt à modifier son projet? C'est une question qui devrait être étudiée.

Cependant, en modifiant son projet, Chaussegros de Léry tend à se rapprocher de l'esprit de son traité rédigé quelque 30 ans auparavant. De toutes ses réalisations, seules la construction des corps de garde et celle du chemin couvert ne sont pas conformes à sa théorie. Dans le cas des corps de garde des portes Saint-Jean et Saint-Louis nous ne pouvons apporter aucune réponse. Peut-être faudrait-il comparer son traité à ceux d'autres ingénieurs français?

Quant au chemin couvert, de Léry innove en préconisant une largeur de 9 à 10 toises; faute de temps et aussi de matériaux, il doit se contenter d'un chemin couvert « traditionnel » de 4 à 5 toises de large. Somme toute, Chaussegros de Léry reste fidèle à sa théorie dans la mesure où il a le temps de la mettre à exécution.

Étant ingénieur, de Léry a tenu à réaliser ses travaux de défense selon les normes de l'art de la guerre. C'est dans cette optique qu'il faut concevoir son projet d'urbanisme de 1752; il subordonne l'alignement des rues, non pas à la prépondérance des vents, mais plutôt aux réalités militaires que sont le secteur des Casernes (Parc de l'Artillerie) et la nouvelle enceinte, le tout étant régi par une difficile adaptation à la topographie. Même s'il ne verra pas la réalisation de son plan d'urbanisme, il n'en demeure pas moins que celui-ci sera partiellement réalisé sous la domination anglaise, mais surtout au XIXe siècle.

À cette époque, les fortifications de Chaussegros de Léry et les ouvrages avancés réalisés par les militaires britanniques, suite à une évolution démographique importante, constitueront une imposante barrière à l'expansion physique de la Haute-ville: il nous suffit de mentionner que, sur la face droite du bastion Saint-Jean, les travaux effectués par de Léry occupent une bande de terre d'environ 65 toises. Cette fortification peut-elle être considérée, tel que de Léry semble le concevoir, comme une barrière sociale? N'écrit-il pas que la Haute-ville est « débarrassée » des artisans qui sont installés dans les faubourgs?



ILLUSTRATION N° 5

Projet de remembrement parcellaire proposé par Chaussegros de Léry en 1752.

(Archives publiques du Canada).

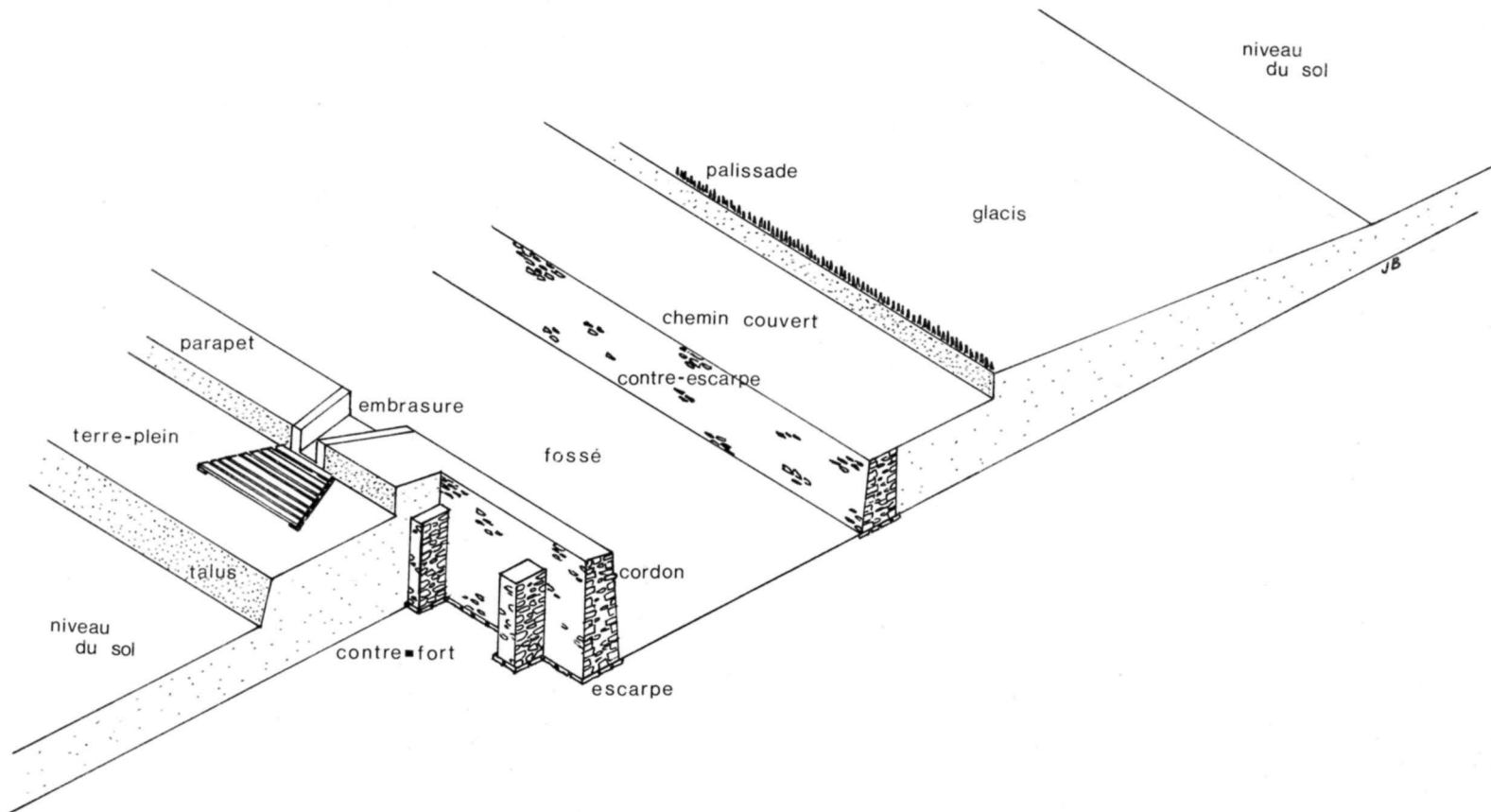


ILLUSTRATION N°6

Schema des fortifications

RÉFÉRENCES

1. Archives publiques du Canada, (dorénavant APC), MG1, C¹A, Vol. 89, p. 142, de Léry au Ministre, 10/10/1747.
2. APC, MG1, B, Vol. 83, Fol. 261-261^V, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 7/3/1746.
3. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 226^V, 10/8/1745.
4. APC, MG1, C¹A, Vol. 92, Fol. 284-289, de Léry au Ministre, 28/10/1748.
5. Archives nationales du Québec à Québec, (dorénavant ANQQ), greffe C.H. Du Laurent, 17/11/1748.
6. APC, MG1, C¹A, Vol. 95, Fol. 320-320^V, 30/10/1750.
7. APC, MG1, C¹A, Vol. 95, pp. 75-76, La Jonquière et Bigot au Ministre, 21/10/1750.
8. APC, MG1, Dépôt des fortifications des colonies, Carton 6, Pièce 428, « Projet pour fortifier la basse Ville de Québec », 20/10/1752.
9. Journal de Joseph-G. Chaussegros de Léry. . . pour l'été 1757 publié dans RAPQ, 1928-1929, pp. 236-245.
10. APC, MG18, M1, Vol. 32, Collection Northcliffe, Monckton Papers, 20/10/1759.
11. ANQQ, greffe N. Lanouiller des Granges, n° 116, 8/9/1750.
12. APC, MG1, DFC, Carton 6, Pièce 428, « Projet pour fortifier la basse Ville de Québec », 20/10/1752.
13. APC, MG1, C¹A, Vol. 94-1, Fol. 59-64, de Léry au Ministre, 8/10/1749.
14. APC, MG18, K2, Traité de fortification, p. XIV.
15. Ibid., p. x.
16. Ibid., Maximes nos 20 et 21, p. XXXV.
17. Ibid., p. 64.
18. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 223-226^V, 10/8/1745.
19. Ibid., Fol. 228-228^V, 12/8/1745.
20. APC, MG18, K2, Maxime n° 46, p. XXXIX.
21. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 223-226^V, 10/8/1745.
22. Ibid., Fol. 228-228^V, 12/8/1745.
23. APC, MG18, M1, Vol. 32, Collection Northcliffe, Monckton Papers, 20/10/1759.
24. APC, MG12B, W.O. 55, Vol. 1822, p. 40, 28/11/1770.
25. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 223-226^V, 10/8/1745.
26. Ibid., Fol. 228-228^V, 12/8/1745.
27. APC, MG18, K2, pp. 300-327.
28. William L. Clements Library, University of Michigan, Gage Papers, Vol. 44, 20/10/1765.
29. APC, MG18, K2, pp. 301 ss.

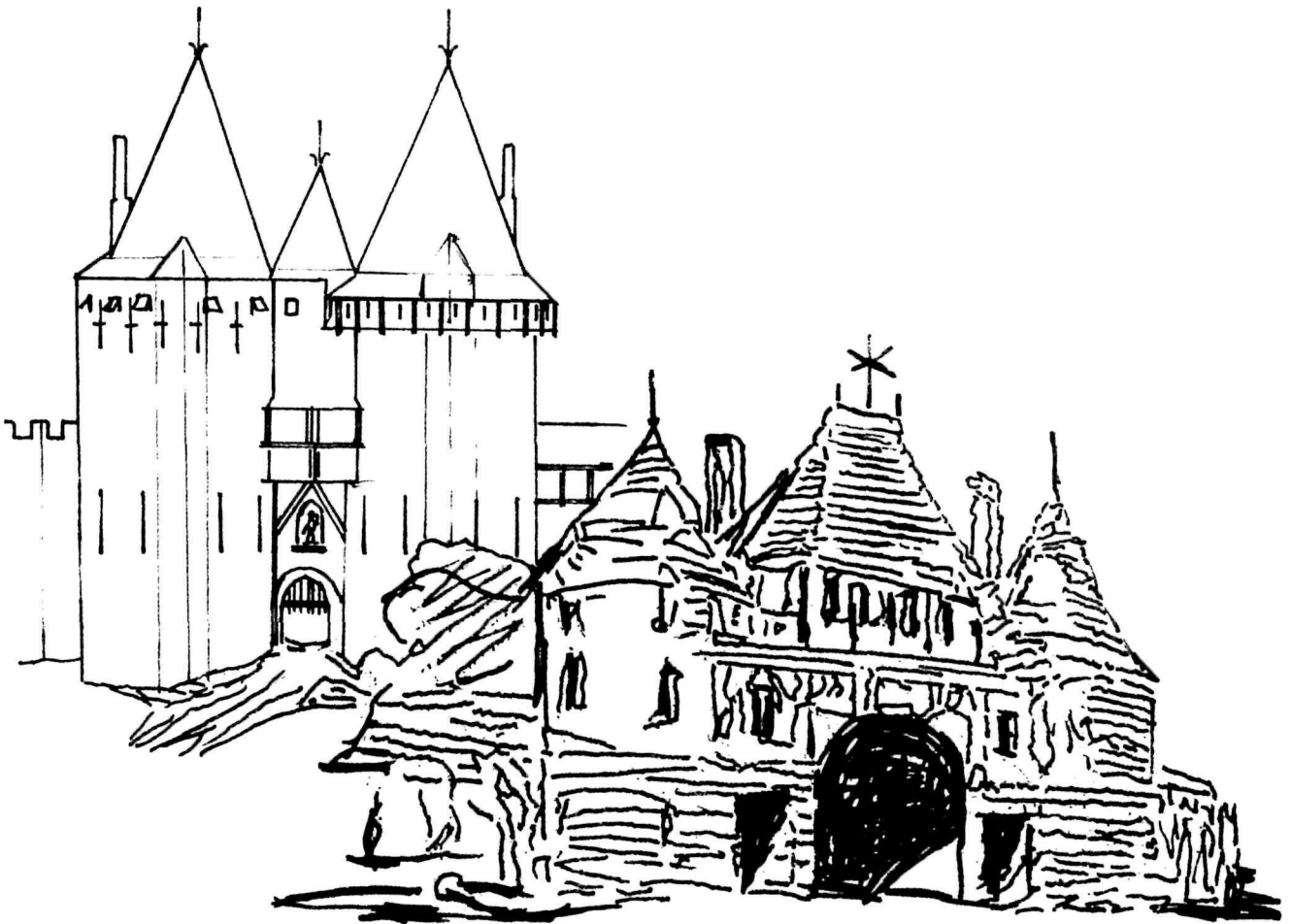
30. Charbonneau A., Lacelle C. et Lafrance M., Évolution structurale du Parc de l'Artillerie et du bastion Saint-Jean, 1749-1903, Ministère des Affaires Indiennes, Direction des Parcs et Lieux historiques nationaux, Rapport inédit n° 128, p. 41.
31. Roy, P.-G., Inventaire des papiers de Léry, Québec, 1939, tome 1, pp. 232-236.
32. Journal de Joseph-G. Chaussegros de Léry (. . .) pour l'été 1757, publié dans RAPQ, 1928-1929, pp. 236-245.
33. APC, MG12B, W.O. 55, Vol. 1822, p. 39, 28/11/1770.
34. Bonnel Émile, « Fortifications de Saint-Martin-de-Ré, Les « orgues » des portes », in Les Monuments historiques de la France, Vol. 7 (1961), N° 3 (juillet-septembre), Série Nouvelle, pp. 129-135.
35. Roy, P.-G., op. cit., tome 1, pp. 232-235.
36. APC, RG8, Série 1, Vol. C-481, pp. 108-120, 13/7/1863.
37. APC, MG18, K2, pp. 413-414.
38. Ibid., pp. IV et XL. Il préconise donc un fossé de 9 à 10 toises de large.
39. Ibid., p. VIII.
40. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 223-226^V, 10/8/1745.
41. APC, MG1, C¹A, Vol. 98-3, p. 348, Franquet au Ministre, 30/10/1752.
42. APC, MG18, M1, Vol. 32, Collection Northcliffe, Monckton Papers, 20/10/1759.
43. APC, MG18, K2, p. i.
44. Ibid., p. XXVI.
45. Roy, P.-G., Inventaire des papiers de Léry, Québec, 1939, Vol. 2, pp. 55-56, « Disposition pour la défense de Québec. . . par M. de Léry », 15/3/1745.
46. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 227, de Léry au Ministre, 10/8/1745.
47. APC, MG1, C¹A, Vol. 84-2, Fol. 226^V, de Léry au Ministre, 10/8/1745.
48. APC, MG18, K2, p. 136.
49. Ibid., p. 144.
50. Ibid., pp. VIII et 58.
51. Ibid., pp. 52-54.

52. Ibid., pp. 421. Chaussegros de Léry fait-il abstraction du rôle de l'artilleur en n'apportant que des concepts de génie?
53. Stacey, C.P., The Siege and the Battle, Quebec 1759, Pan Books, London, 1973, p. 33.
54. APC, MG1, C¹A, Vol. 93, Fol. 224-226^V, 23/10/1749.
55. APC, MG1, C¹A, Vol. 94-1, Fol. 59-64, de Léry au Ministre, 8/10/1749.
56. APC, MG1, Dépôt des fortifications des colonies, Carton 6, pièce 428, « Projet pour fortifier la basse Ville de Québec », 20/10/1752.
57. Murray James, Journal of the Siege of Québec, Quebec Literary and Historical Society, 1871.
58. APC, MG1, C¹A, Vol. 95, Fol. 320-320, 30/10/1750.

59. À ce sujet il faudrait lire, entre autres, Mumford, Lewis, The City in History, Harcourt, Brace and World, New York, 1961, pp. 315-363.
60. Roy, P.-G., Inventaire des papiers de Léry, Tome 1, pp. 114-115.
61. Ibid., p. 119.
62. Ibid., pp. 129-130.
63. Ibid., p. 90. Certaines erreurs se sont glissées dans la transcription de P.-G. Roy.
64. Ibid., p. 31.
65. Locution citée dans Marsan, J.-C., Montréal en évolution, Fides, 1974, p. 144.
66. Belidor, La science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile, Paris, C. Jombert, 1729, Livre IV, pp. 59-61. Il est très intéressant de noter que ce livre, de même que toutes les oeuvres de Bélidor faisaient partie de la bibliothèque de Chaussegros de Léry fils. Celui-ci, fort probablement, hérita des volumes de son père puisqu'aucun livre n'apparaît dans l'inventaire de biens après décès de ce dernier. N'oublions pas que le fils ne fut que sous-ingénieur et reçut toutes ses connaissances militaires de son père.
67. Franquet, Louis, Voyages et mémoires sur le Canada, Élysée, Montréal, 1974, p. 211, 26/7/1752. Remarquons que le volume de Bélidor intitulé La Science des Ingénieurs faisait également partie de la bibliothèque de Franquet.
68. APC, MG1, Série B, Vol. 97, pp. 167-169, 8/6/1753.
69. Roy, P.-G., Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, Vol. 2, pp. 241-247.
70. Journal de Joseph-G. Chaussegros de Léry. . . pour l'été 1757, RAPQ, 1928-1929, p. 238, 23/6/1757.
71. À ce sujet il faudrait lire l'article de Marc Lafrance « Évolution physique et politiques urbaines: Québec sous le régime français », in Revue d'histoire urbaine, n° 3, 1975, pp. 3-23.

LE PROJET DUFFERIN:
LA CONSERVATION D'UN MONUMENT HISTORIQUE
À QUÉBEC AU XIX^e SIÈCLE.

par Marc Lafrance



L'idée que les fortifications de Québec représentent une part importante de l'héritage canadien est ancienne. Au XIXe siècle, elles étaient déjà presque synonymes des sièges de Québec et par ce truchement de l'affrontement franco-anglais en Amérique du Nord. En effet la bataille des Plaines d'Abraham avait rapidement capté l'imagination des artistes et des écrivains. Certains comme Alfred Hawkins, un des premiers à commercialiser les attraits historiques de la ville, en faisaient un événement à caractère presque épique.

The capture of the city and Fortress of Quebec, remarkably strong both by nature and art, was an achievement of so romantic a character, so distinguished by chivalrous enterprise, and so fraught with singular adventure, that the interest attending it still remains undiminished, and its glorious recollections unfaded.¹

Les voyageurs de passage à Québec et les auteurs de guides touristiques, tel Hawkins, furent en grande partie responsables de la diffusion de cette image romantique de Québec à travers le monde anglo-saxon. Mais, alors que ces derniers glorifiaient les fortifications et nommaient la ville le « Gibraltar de l'Amérique », d'autres, et surtout les ingénieurs militaires, se plaignaient continuellement des faiblesses défensives de la ville, et plus tard, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, se poseraient des questions sur l'utilité même des anciennes fortifications de Québec.²

Enfin, pour la plupart des habitants de la ville, les fortifications étaient avant tout des obstacles constants à l'expansion physique, au développement commercial et à la circulation urbaine.



ILLUSTRATION N° 1

La porte Saint-Louis vers 1870, vue de l'extérieur.

(Archives publiques du Canada)

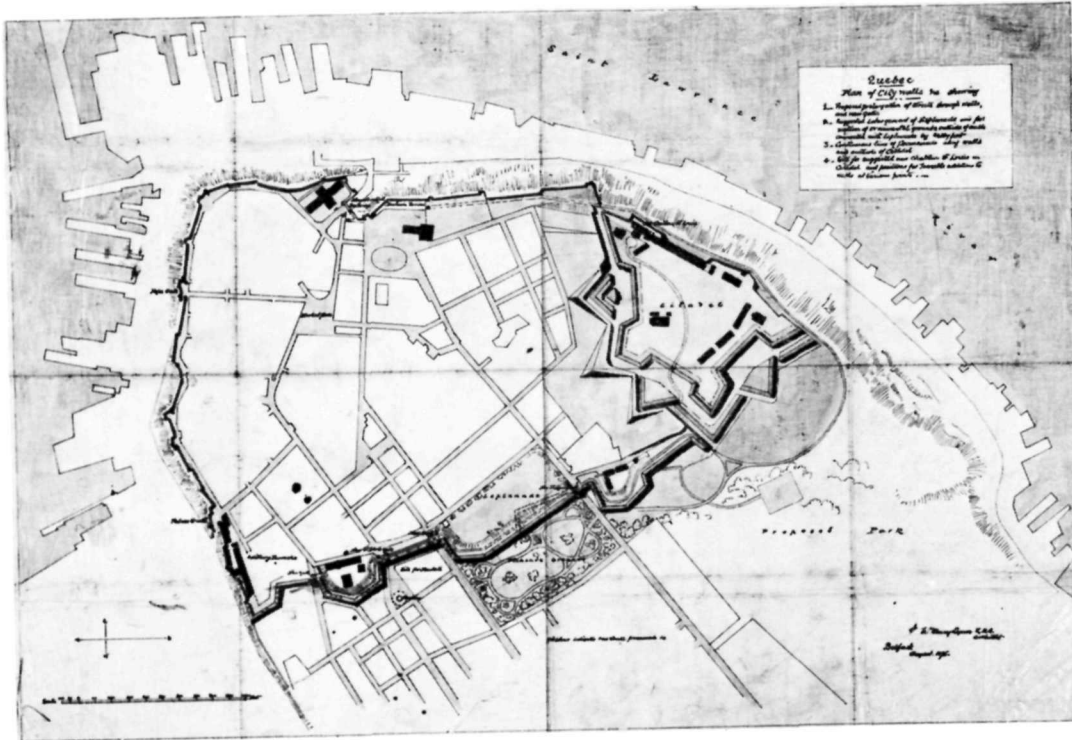
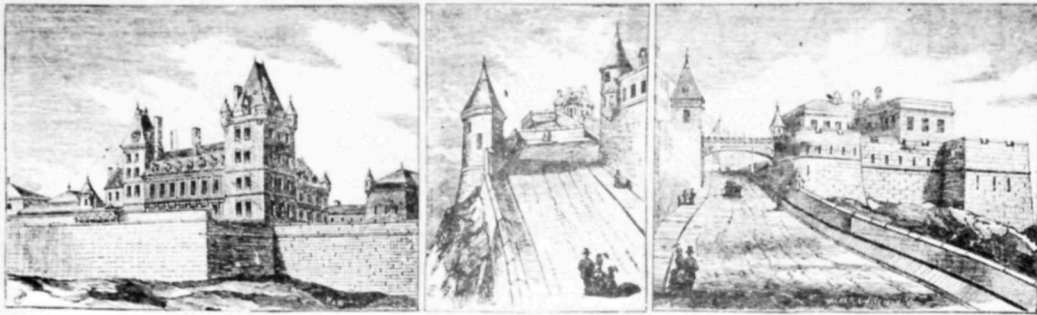


ILLUSTRATION N° 2

Les travaux d'embellissement proposés par l'architecte W.H. Lynn en 1875.

(Archives publiques du Canada)

En 1871, toutes ces opinions se polarisent autour d'un événement: le départ de la garnison britannique de Québec. D'abord, l'entretien des fortifications passe au ministère de la Milice et de la Défense du Canada. Ce dernier, considérant les fortifications comme archaïques, ne veut pas les entretenir.³ Ensuite, pour la municipalité et de nombreux citoyens, le départ des troupes britanniques se présente comme l'occasion de procéder à de nombreuses améliorations urbaines. Le gouvernement connaît alors une avalanche de pétitions et de requêtes demandant la démolition de l'enceinte et des portes, le lotissement du glacis et l'ouverture de nouvelles rues.⁴ Les journaux énumèrent les problèmes que présentent les remparts au commerce et à la circulation et font voir les avantages de la démolition des murs.⁵ En général, on se soucie peu de l'importance historique des murs. Comme nous le dit le *Morning Chronicle*: « Historical glory is all very well. . . but neither historical glory or quaintness will give life to our trade ». ⁶ On fait même attribuer le déclin commercial de Québec à sa fonction militaire et surtout à ses anciennes fortifications. Sort d'autant plus ironique qu'il semble vouloir être justicier, un lecteur du *Morning Chronicle* suggère même l'utilisation de la pierre de l'enceinte pour les travaux d'améliorations au port.⁷ Suite aux demandes de la municipalité, les portes Prescott, Hope, Saint-Louis et du Palais et leur corps de garde sont démolis. En même temps, les remparts entre la Côte du Palais et la rue Saint-George sont baissés à hauteur d'appui. Les fortifications de Québec semblent être vouées à la disparition. Mais ce destin, aussi irrévocable qu'il semble être, sera entravé par les projets du nouveau gouverneur du Canada, Frédérick Temple Blackwood, comte de Dufferin. Nous assistons alors à une des premières tentatives de conservation d'un monument historique au Canada.



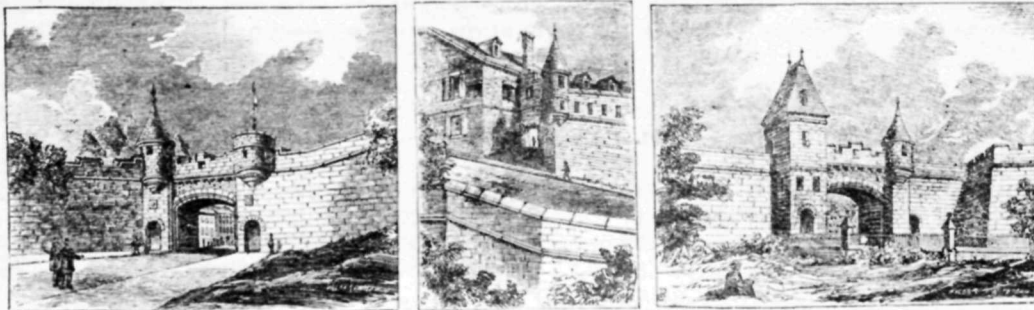
THE NEW CHATEAU ST. LOUIS.

HOPE HILL.

MOUNTAIN HILL.—Iron Bridge



CITADEL WITH NEW CASTLE OF ST. LOUIS.



ST JOHN'S GATE.

ARTILLERY STORE—PALACE GATE.

ST. LOUIS GATE.

ILLUSTRATION N° 3

Le projet Dufferin.

Ces dessins furent publiés dans plusieurs journaux de l'époque dont le Canadian Illustrated News, et le Morning Chronicle. Les originaux sont signés par W.H. Lynn.

(Archives publiques du Canada)

Nous nous proposons, dans la première partie de cette étude, de décrire brièvement le projet Dufferin, son élaboration et son exécution. Ensuite, nous évaluerons le projet, en analysant ses principes de base au niveau de la préservation et de l'exploitation du monument. Par ce dernier terme nous entendons, bien sûr, la restauration du monument comme on l'envisageait au XIXe siècle et son utilisation.

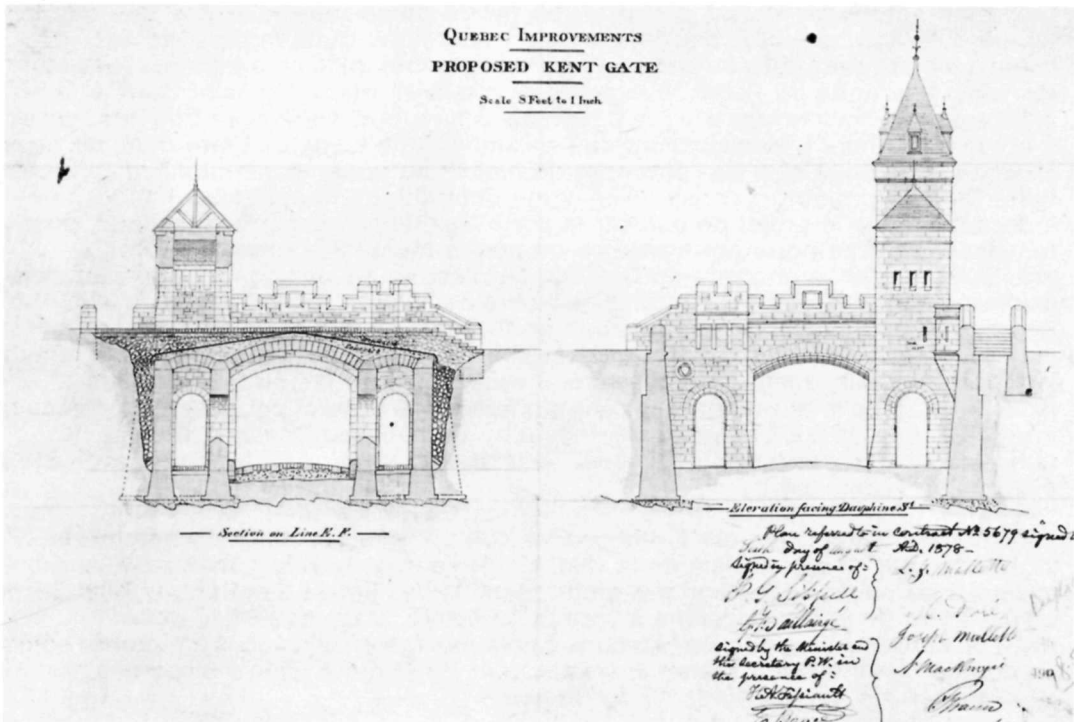
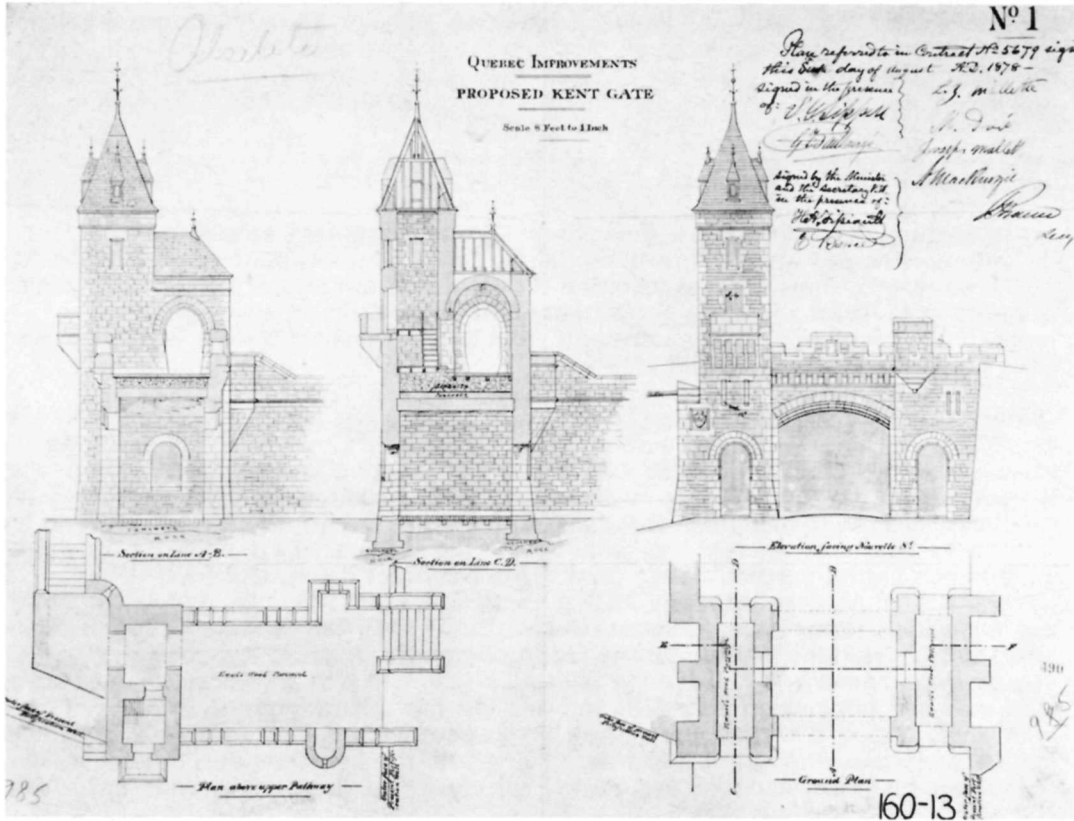
LE PROJET DE LORD DUFFERIN

Arrivé au Canada en juin 1872, le gouverneur Dufferin est presque aussitôt témoin de la démolition des portes Hope et du Palais. Enchanté par l'apparence ancienne et par le site de la ville, mais choqué par l'état d'esprit des habitants et de la municipalité et par le désintéressement du gouvernement fédéral, Dufferin envisage un projet pour préserver l'ancienne enceinte, tout en embellissant la ville. La lettre suivante nous présente plusieurs de ses idées.

Quebec is one of the most picturesque and beautiful cities in the World, not only from its situation, but also from the diadem of wall and towers by which it is encircled. Its wretched inhabitants however, who are all of them pettifogging shopkeepers, would willingly flatten out their antique city into the quadrangular monotony of an American town. With this intent they have come to the Government to ask leave to level with the ground their ancient fortifications and the ministers have shown a lamentable indifference on the subject. I have however put my foot down, and by dint of using the most abusive language, calling them Goths and Vandals, and telling them that the next generation, being better educated than themselves, will blush for what their forefathers have done, I have succeeded in compelling them to agree to a compromise, namely, — to leave the walls, to be content with a fewer number of outlets than they had originally demanded, and to allow me to send them a very clever architect I happen to know at home, who has a specialty for picturesque mediæval military construction, and who is to be allowed to finish off the breaches that of necessity will have to be made, with tourelles, towers, turrets, etc., as may best preserve the ancient character of the enceinte.⁸

Le projet Dufferin consiste à établir un boulevard de ceinture faisant le tour des remparts de la ville. Là où des rues coupent l'enceinte, Dufferin propose de faire construire des ponts ou portes d'architecture normande ou médiévale avec tours et tourelles: à la porte du Palais, à la porte Saint-Louis, à la porte Saint-Jean, à la brèche dans l'enceinte face à la rue Dauphine, et au projet d'ouverture à travers l'enceinte à la rue McMahon. L'emplacement de l'ancienne porte Hope doit être muni de deux tourelles de chaque côté de l'ouverture du mur. Pour briser la monotonie des remparts nord, Dufferin projette la construction d'une douzaine de tourelles normandes. Il accepte même le projet de démolir la porte Saint-Jean, construite en 1868, pour la remplacer par une porte normande ou un pont à tourelles. Dufferin espère préserver l'ancienne enceinte de Québec, par l'entremise des ponts à tourelles et nouvelles portes; c'est un compromis qu'il offre à la ville.⁹ Il propose aussi de faire niveler le glacis et les travaux avancés entre la porte Saint-Jean et la porte Saint-Louis pour faire place à un parc; il désire construire un pont de fer au-dessus de la côte de la Montagne pour rejoindre la Terrasse; il veut prolonger la Terrasse Durham jusqu'à la Citadelle et pratiquer un chemin autour de celle-ci pour rejoindre l'enceinte ouest.¹⁰ À la Citadelle il propose de construire un nouveau Château Saint-Louis qui deviendrait sa résidence à Québec. Ce château, jamais réalisé, semble avoir été sa plus grande aspiration.¹¹

Lord Dufferin cherchait alors à renconcilier son projet aux travaux de démolition déjà accomplis et aux projets de la ville. L'ingénieur de la ville, Charles Baillairgé, acceptait les ponts de Dufferin aux emplacements des portes Saint-Louis, Saint-Jean et à l'ouverture de la rue Dauphine à travers l'enceinte. Mais les portes Hope, Prescott et du Palais, « que les habitants des faubourgs étaient venus à regarder comme un cordon de séparation sociale », étaient pour Baillairgé à jamais disparues car elles avaient été des barrières au commerce.¹²



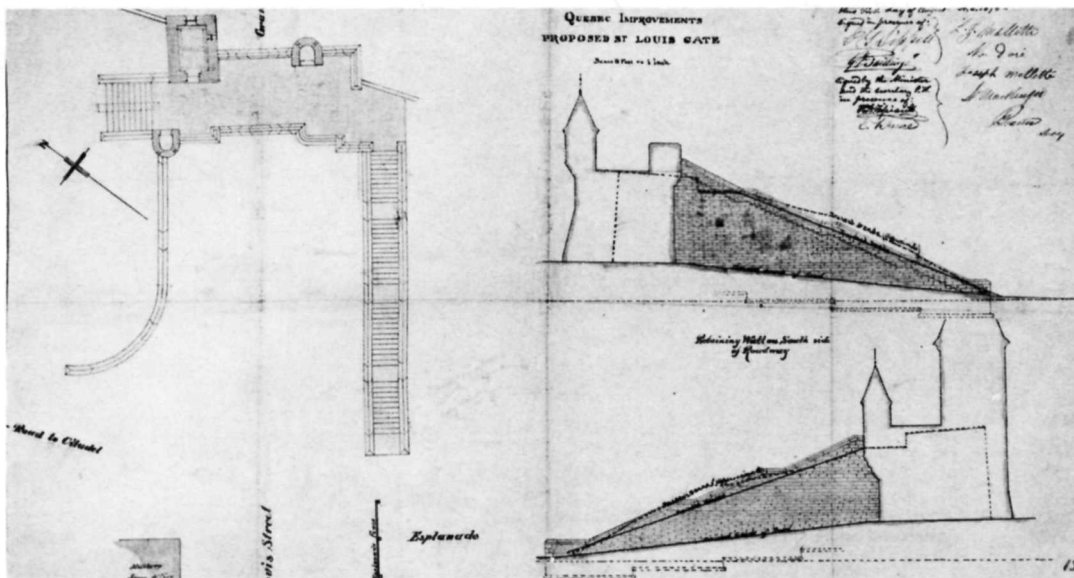
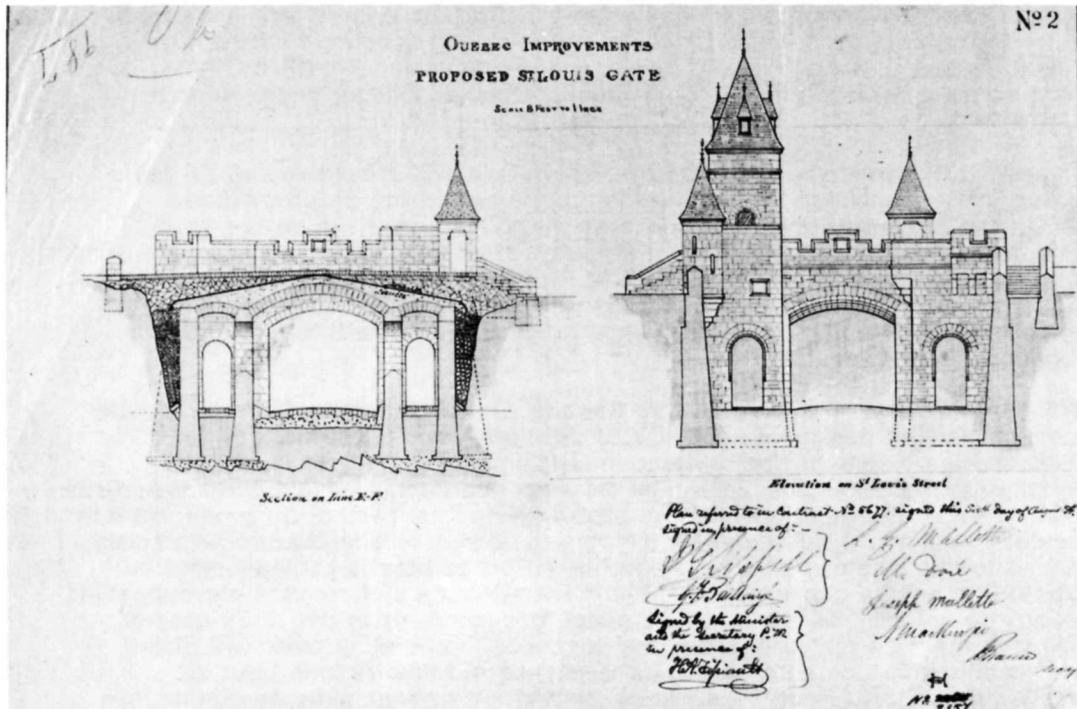


ILLUSTRATION N° 4

Les plans officiels.

Les plans et devis officiels pour la construction des portes furent préparés en 1878 par le ministère des Travaux publics en s'inspirant des dessins de Lynn.

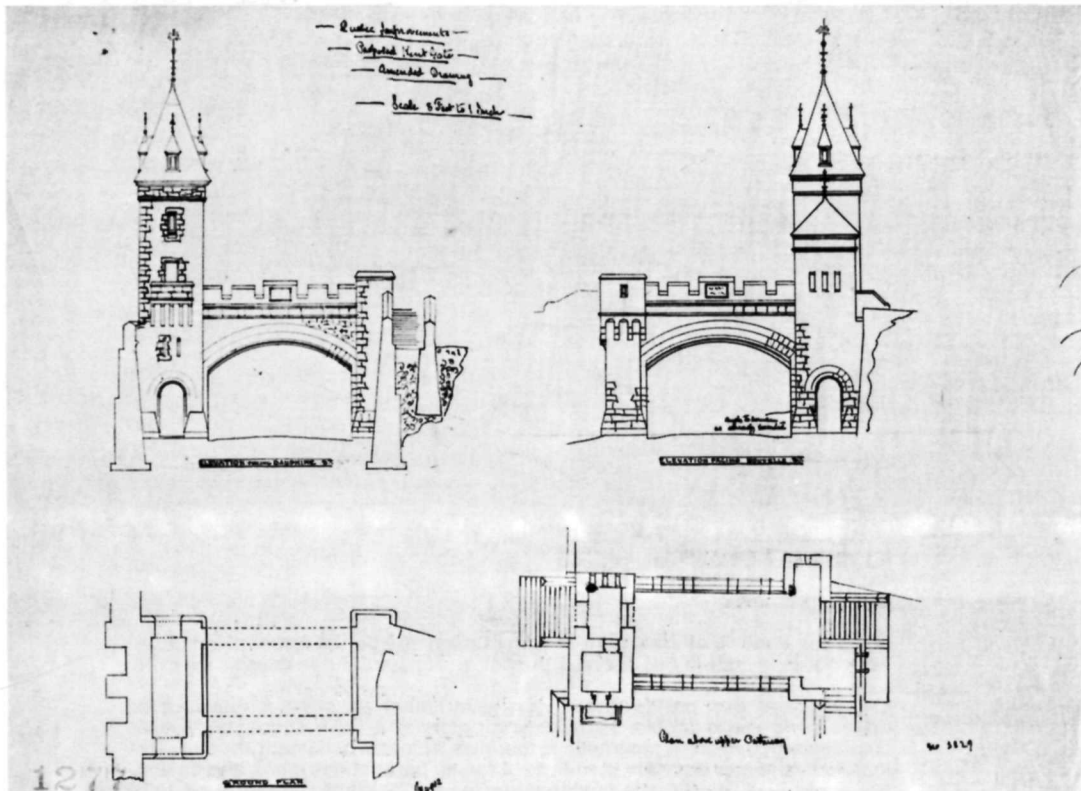
L'architecture des portes unissait un assortiment de styles crénelés avec portes centrales à arches surbaissées, poternes à plein cintre, tours avec combles en pavillon et lucarnes, et tourelles en encorbellement du mur. Des marches en pierre devaient mener de la rue au parapet des murs, afin de donner accès à la promenade continue sur les fortifications. La pierre de taille des portes devait provenir de Deschambault.

(Archives publiques du Canada)

Le compromis de Dufferin, étant un embellissement urbain pour la ville, le conseil municipal promet son concours.¹³ La coopération du gouvernement fédéral fut plus difficile à assurer. Ce dernier hésitait à s'engager dans un tel projet à Québec, où les dépenses seraient considérables, ce qui causerait des jalousies ailleurs, surtout en Ontario.¹⁴

Dufferin, presque inébranlable dans ses résolutions, fait des pressions auprès des gouvernements provincial et fédéral et entame une campagne de propagande dans la presse. Il s'assure même le concours du gouvernement et de la presse britanniques.¹⁵ Le gouvernement fédéral s'engage alors à s'occuper d'une bonne partie des réparations des murs, propriété fédérale. Dufferin avait au moins réussi à courber la furie de démolition du conseil de ville, à transformer celle des journaux de Québec en intérêt enthousiaste et à engager le gouvernement fédéral dans un programme de réparations.¹⁶

En 1875, l'architecte W.H. Lynn arrive au Canada sur l'invitation de Dufferin, afin de préparer les plans et dessins du projet. Ces derniers, conçus comme des embellissements de style ancien, prétendent également moderniser la ville en permettant une circulation plus facile entre les vieux quartiers et les faubourgs.¹⁷ Accepté de part et d'autre, il restait cependant le problème du financement du projet. Un don de l'armée britannique le fait démarrer. Le conseil de ville et la législature provinciale votent ensuite des sommes pour les nouvelles portes et pour le prolongement de la Terrasse Durham. Le gouvernement fédéral entend d'inclure dans son budget les réparations de la Citadelle, de l'enceinte ouest, des remparts et des murs sous la nouvelle terrasse.¹⁸ La majeure partie des dépenses tombe alors entre ses mains. Dufferin reçoit même une contribution de la part de la reine Victoria pour la construction de la porte Kent.¹⁹ Mais le gouvernement fédéral, alors en pleine crise économique, refuse de déboursier \$100,000.00 pour la construction du nouveau Château Saint-Louis à la Citadelle.²⁰



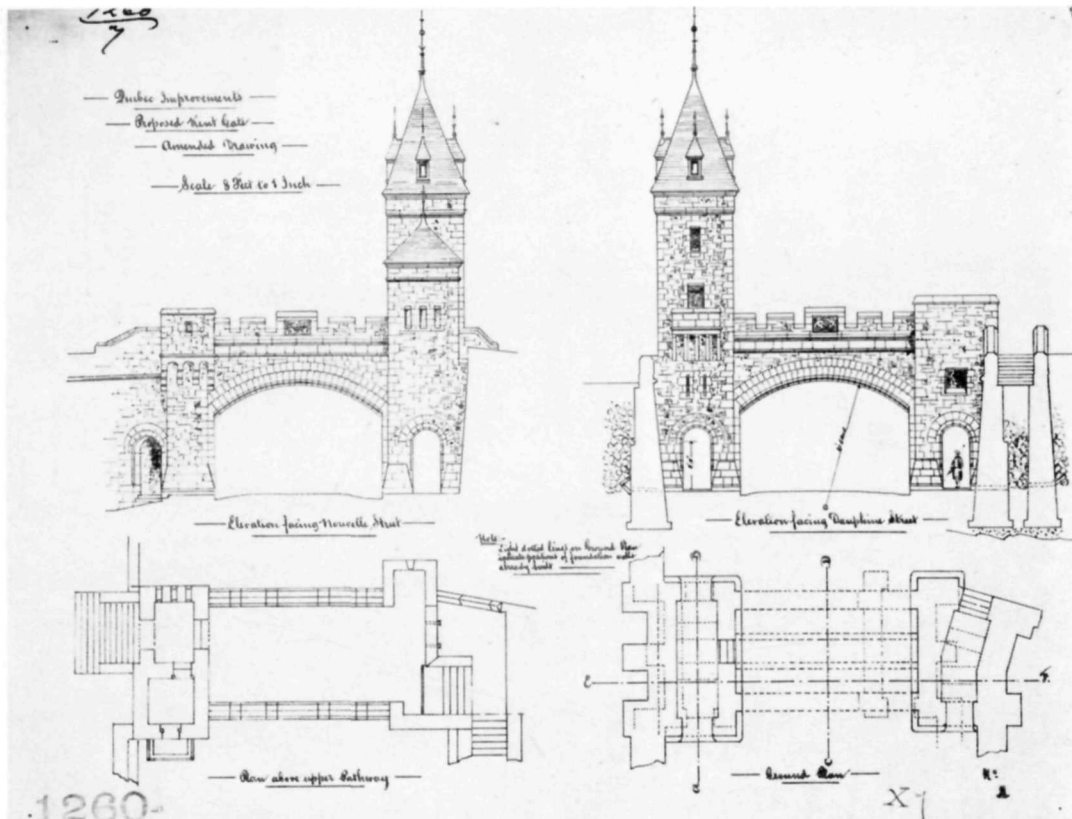


ILLUSTRATION N° 5

La porte Kent, modifications.

Entre 1878 et 1879, les modifications recommandées par Dufferin, sont apportées au projet de la porte Kent. Celle-ci est complètement pivotée sur elle-même, l'arche centrale est élargie et une des poternes est placée dans le mur de fortification. Cette dernière sera par la suite éliminée.

(Archives publiques du Canada)

Dès 1876, des réparations mineures sont faites à l'enceinte ouest. Celle-ci, à cause du manque d'entretien pendant plusieurs années et suite aux démolitions faites par la ville, menaçait ruine. Selon le lieutenant Donaldson, « the works in Corfu after the demolition in 1864 did not appear to be in a much worse condition ». ²¹ Les travaux aux portes et à la Terrasse débutent en 1878 et l'ouvrage majeur à l'enceinte en 1880. Pendant son séjour à Québec, Dufferin surveille de près les travaux. Charles Baillaigé, l'ingénieur de la ville, se plaindra qu'il ne peut rien faire sans le consentement du gouverneur. ²² Ce dernier visite souvent le chantier des travaux et suggère parfois des modifications au projet initial, comme celles qu'il apporte aux dessins de Lynn pour mieux harmoniser les nouvelles portes à l'enceinte. ²³

Le projet initial ne sera que partiellement complété, malgré les sommes déboursées personnellement par le gouverneur. Les fortifications seront réparées, les travaux avancés, démolis, et le parc devant l'enceinte ouest en partie aménagé; de plus la terrasse sera complétée, les portes Saint-Louis et Kent construites et la promenade débutée. ²⁴ Le projet se poursuivra cependant longtemps après le départ du gouverneur, et inspirera les travaux des fortifications jusqu'à l'époque de la construction de la porte Saint-Jean en 1939.

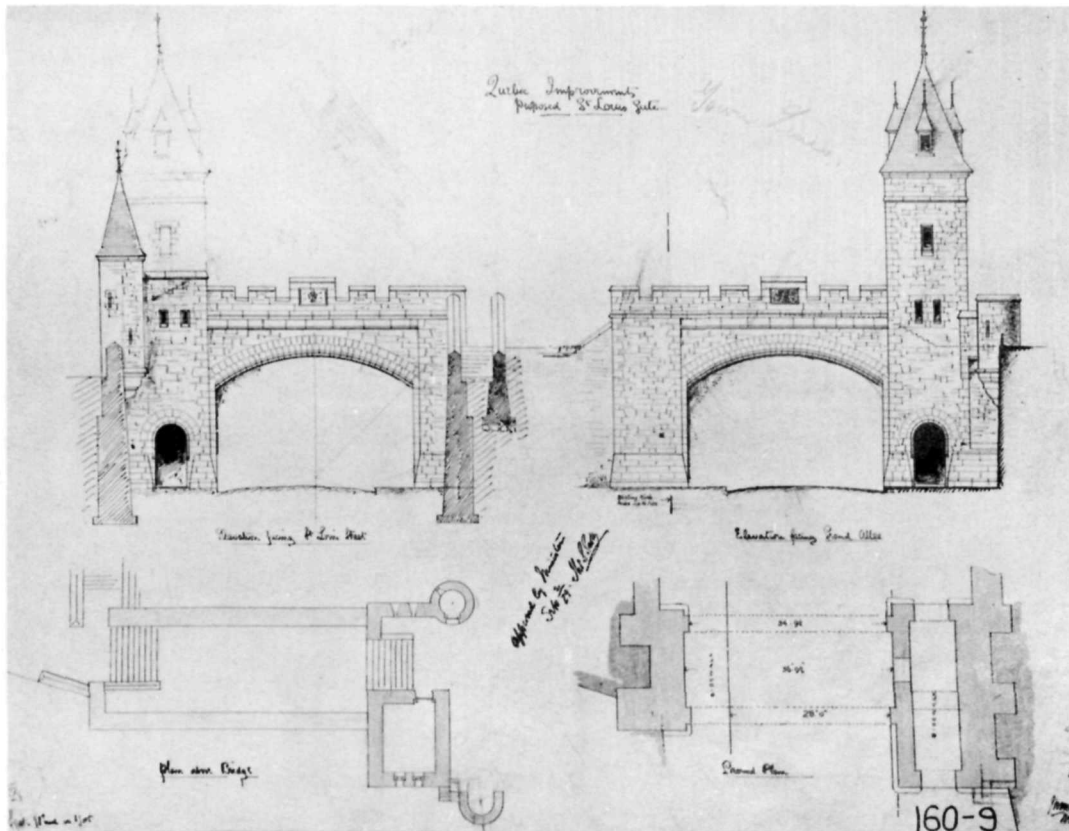


ILLUSTRATION N° 6

La porte Saint-Louis, modifications.

Encore sur les recommandations du gouverneur général Dufferin, le passage central de la porte Saint-Louis sera élargi et une des poternes sera enlevée.

(Archives publiques du Canada)

PRINCIPES ET NOTIONS DE CONSERVATION

Que dire des principes de base du projet? Comment Dufferin justifie-t-il la préservation; conçoit-il son projet comme une restauration? Ce projet se place-t-il dans le courant international de préservation et de restauration; est-il simplement un coup de tête ou la réalisation du rêve d'un grand romantique?

À l'époque de la présentation du projet, l'objectif défini est d'embellir la ville tout en conservant ses vestiges et son caractère historique et pittoresque, sans pourtant nuire au développement de la ville.²⁵ Pour Dufferin, la préservation des vestiges historiques de Québec, et surtout celle de ses fortifications, se justifie par le fait que l'histoire de la ville est remplie d'événements et d'individus à caractère héroïque.²⁶ Le fait que Québec soit la seule ville en Amérique du Nord qui conserve les vestiges et l'ambiance romantiques de son passé, confère à la transmission de cet héritage, une importance capitale. De plus, l'aspect pittoresque de son architecture et de ses fortifications présente un spectacle unique sur le continent.²⁷ La dégradation des murs est conçue comme une perte irréparable et un outrage à la civilisation. Les citoyens de Québec sont vus comme les mandataires de cet héritage et sa

préservation est leur devoir.²⁸ Quoique l'association des fortifications de Québec au passé glorieux de la ville justifie leur préservation, elle ne l'assure certainement pas; de là l'importance de l'aspect pittoresque et de l'attrait des fortifications. Par le truchement des embellissements, Dufferin concilie la préservation des fortifications au développement économique de la ville.

Le gouverneur confie les embellissements à un architecte irlandais, W.H. Lynn, dont la spécialité est la construction militaire médiévale, ce qu'il considère dans le plus pittoresque.²⁹ Dans l'esprit de Dufferin, les fortifications de Québec manquent de « baronial frills », ces décorations médiévales qu'il admirait tellement à Carcassonne.³⁰ Il en ressort que le fait d'avoir des murs qui paraissent très anciens et rendent ainsi la ville plus pittoresque et romantique, est plus important que l'authenticité historique des travaux du projet. La restauration pour Dufferin se résume simplement à redonner un caractère ancien au monument. Il ne fait aucune tentative pour retrouver le caractère historique réel des fortifications ou alors il choisit de l'ignorer. Celui qu'il leur donne est anachronique. Irrespect de l'histoire et inventions fâcheuses, il faut bien le dire.

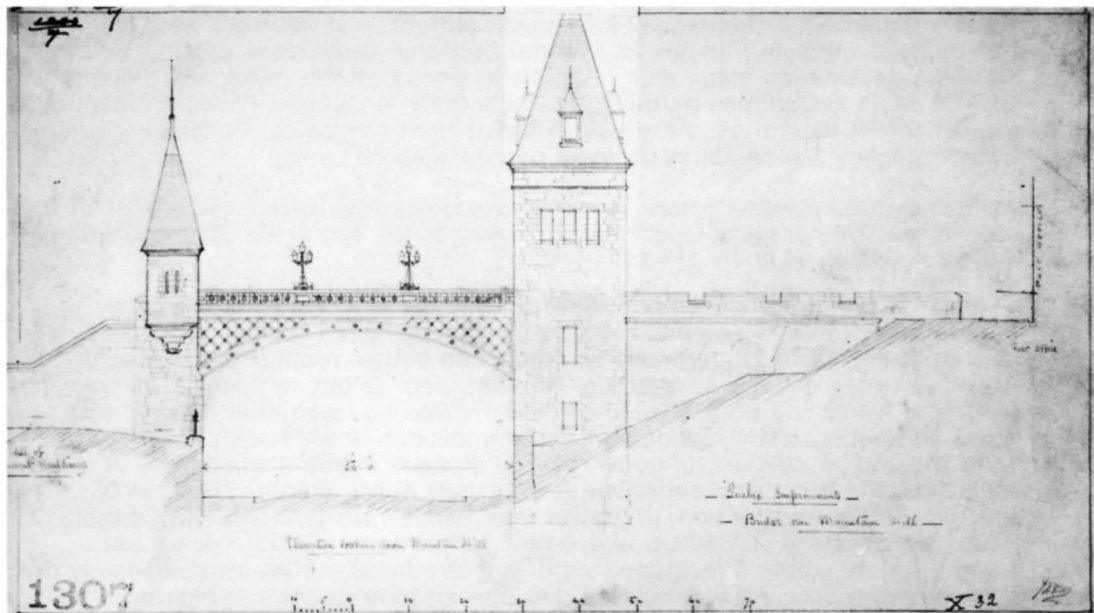


ILLUSTRATION N° 7

Un projet de pont sur la côte de la Montagne, c. 1880.

Les projets de ponts à tourelles proposés par Dufferin pour la côte de la Montagne, la côte de la Canoterie et l'ouverture dans le mur de fortification à la rue Richelieu ne furent pas réalisés.

(Archives publiques du Canada)

Mais Dufferin et Lynn sont encore là des hommes de leur temps. Ils suivent en effet le courant du renouveau gothique à la vogue en Europe au milieu du XIXe siècle. Les îles britanniques devaient alors connaître un bon nombre de restaurations malencontreuses et de reconstructions fantaisistes à la quête des styles purs.³¹ Mais comme l'exprime si bien l'architecte français J.-P. Paquet dans son article sur Viollet le Duc:

Quelles auraient été alors les réactions des notabilités et des édiles qu'il avait fallu supplier et convaincre par des prodiges de patience et de diplomatie, si, une fois obtenue la grâce

des édifices condamnés et dépensés des crédits chèrement obtenus, l'architecte leur avait présenté un monument resté apparemment dans l'état où il l'avait pris. Qu'auraient valu les exposés les plus brillants pour démontrer que l'essentiel était seulement de conserver; ne voulait-on pas remonter le temps et retrouver l'oeuvre telle qu'elle fut, faute d'indications telle qu'elle aurait pu être? Ce n'était qu'en « vouloir pour son argent ».³²

Il fallait à tout prix embellir; les oeuvres du passé n'étaient-elles pas les plus belles et les plus pures? Loin de nous l'idée de comparer le projet Dufferin aux réalisations d'un Viollet le Duc en France, ou même à celles d'un George Gilbert Scott en Angleterre, aussi fâcheuses que certains puissent les considérer aujourd'hui. Là, il y avait au moins un certain contact avec le document. Mais tout aussi fantaisistes et déplacés en temps et lieux qu'ils soient, les embellissements Dufferin s'inspiraient des réalisations européennes en restauration. Dans l'esprit de Dufferin, même si le passé à Québec ne remontait pas aussi loin, il était chargé de gloire et, à ce titre, ses vestiges méritaient des embellissements de style ancien, comme cela se pratiquait en Europe.

Grand romantique, s'émerveillant devant les restaurations européennes, Dufferin transposait facilement les châteaux français à Québec. D'ailleurs, il proposait d'en construire un à la Citadelle, son nouveau château Saint-Louis, demeure vice-royale dans une ville remplie de gloire. Et là, il n'était pas entièrement altruiste; il ne pensait pas uniquement à l'héritage et à l'embellissement de la ville car il avait longtemps rêvé d'un château de style français en Irlande. Son ami, l'architecte W.H. Lynn avait d'ailleurs dessiné les plans d'un tel château pour Dufferin; mais, ses moyens financiers ne lui en avaient pas permis la réalisation. Or, à Québec, l'occasion était belle et le gouvernement fédéral se chargerait probablement des coûts. Voyons ce que dit l'historien anglais Bence-Jones au sujet des dessins de Lynn:

In Lynn's design for the new Château, we can recognize one of his designs for Lord Dufferin's imaginary castle at Grey Point, on Belfast Lough, just as we can recognize the outworks at that castle in the gates of Quebec.³³

Heureusement le projet Dufferin ne consistait pas uniquement en ce château et en cette parade anachronique de constructions médiévales sises sur des murs construits au XVIII^e siècle. Dufferin avait au moins un certain respect pour les structures en place et certaines notions d'harmonie. En effet, pour le gouverneur, la démolition d'une structure historique pour la reconstruction d'une nouvelle était inacceptable. Ici, il n'y a pas de contradictions. La plupart des démolitions entreprises par la ville étaient fait accompli à l'arrivée du gouverneur; il réussira même à convaincre la ville de percer les remparts à moins d'endroits que prévus.³⁴ Aussi, comme l'indique la lecture des devis de construction, le gouverneur insistait sur une certaine harmonie, même dans les détails.³⁵ Le devis préparé pour la conduite générale des travaux stipule que les embrasures à reconstruire doivent être faites sur les emplacements des anciennes, que la nouvelle pierre utilisée doit être en tous points semblable à celle des murs intacts et que la pierre de parement doit s'harmoniser et être dressée comme celle des anciens murs.³⁶ Dufferin avait proposé l'utilisation de la pierre des travaux avancés pour les réparations aux murs et la construction des portes.³⁷ Aussi, lors de suggestions pour boucher les embrasures de l'enceinte ouest dont l'entretien était coûteux, Dufferin s'opposa, déclarant que l'apparence primitive des murs serait sérieusement modifiée: « instead of being an old fortress it would look like an ordinary enclosure wall. . . »³⁸ Les devis particuliers des travaux nous donnent des détails semblables. Par exemple: celui du bastion Saint-Louis insiste pour que le cordon soit de la même forme que l'ancien;³⁹ celui du bastion des Ursulines exige que les pierres de parement récupérables du vieux mur soient réutilisées, que la nouvelle pierre soit de la même couleur et de la même taille que l'ancienne et que les embrasures soient du même nombre et aux mêmes emplacements.⁴⁰

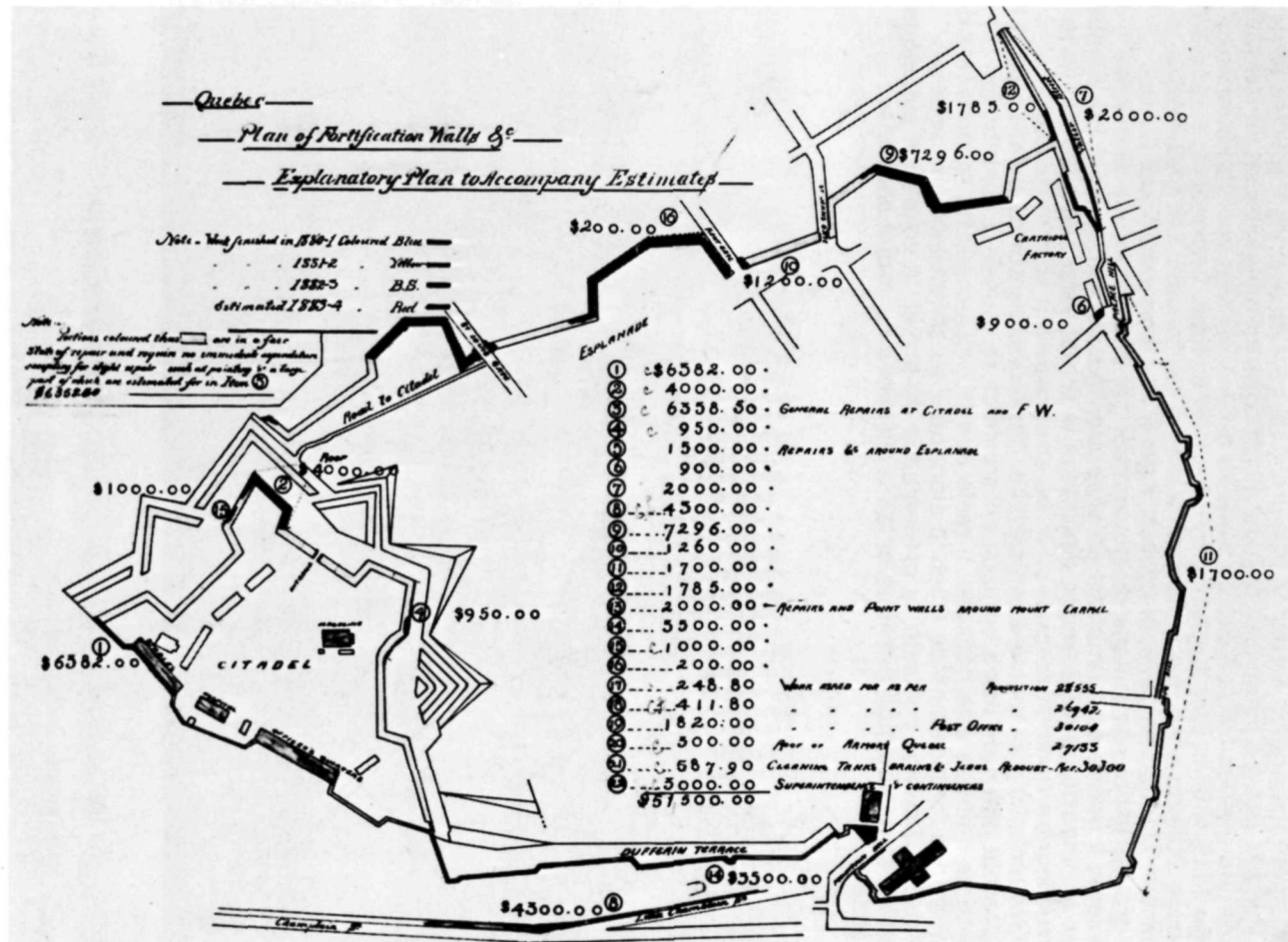


ILLUSTRATION N° 8

Les travaux du projet Dufferin.

Ce plan des travaux du projet Dufferin illustre bien les travaux exécutés et les sommes dépensées à l'enceinte de la ville par le ministère des Travaux publics.

(Archives publiques du Canada)

CONCLUSION

On peut facilement dénigrer les motifs, les principes de base et le résultat final du projet Dufferin. Le gouverneur était avant tout un romantique; son Château Saint-Louis en témoigne; bien plus, sa vision de l'histoire, ses justifications et principes de préservation et l'élaboration même de son projet en sont empreints. Il est clair aussi que Lynn et Dufferin ont été influencés par les réalisations européennes en conservation. N'oublions pas que les travaux de restauration à Carcassonne sont toujours en marche en 1875-1880 et font toujours grand bruit en Europe. Cependant, la restauration que propose Dufferin n'est pas imbue de la même pénétration; fait inexcusable même dans le Québec de 1875, le contact avec le document manque. Ce qui est plus grave, l'esprit romantique du gouverneur général rend cette entreprise anachronique; il donne au monument un style architectural ancien dont l'authenticité historique lui importe peu. Déprécier davantage le projet serait indu. Au moins le gouverneur montre quelque respect pour les structures qui sont en place, quoiqu'il les embellit à sa manière romantique. D'ailleurs, les portes Saint-Louis et Kent font maintenant partie de notre héritage en architecture. Aussi, la contribution de Dufferin ne doit pas être négligée. Il reste que le gouverneur fut responsable de la préservation des fortifications de Québec alors qu'elles semblaient être vouées à la disparition. Dans ce contexte, la présentation du projet, la volte-face subséquente des autorités et de l'opinion publique et les réalisations du projet sont assez remarquables.

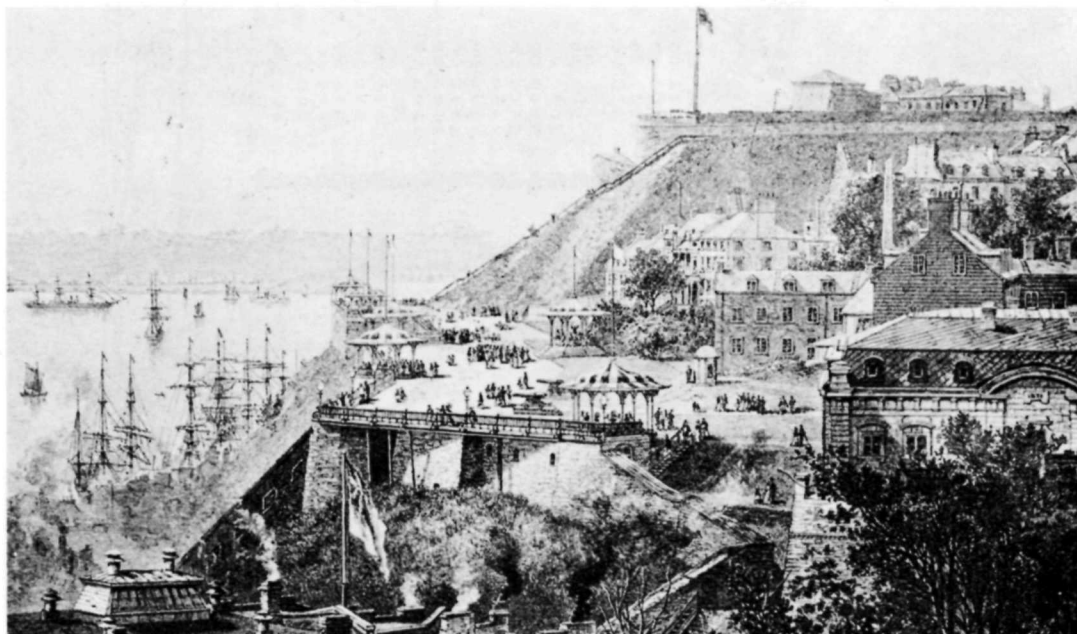


ILLUSTRATION N° 9

La Terrasse Dufferin en 1882.

L'ancienne Terrasse Durham, construite en 1838 sur les ruines du Château Saint-Louis, ne mesurait que 160 pieds de longueur. Prolonger cette terrasse jusqu'au pied de la Citadelle, 1,420 pieds, constituait un des projets importants des embellissements Dufferin. Les plans furent préparés en 1878 par Charles Baillairgé et le contrat fut accordé à l'entrepreneur Hugh Hatch.

(Grant, G.M. (éd.), Picturesque Canada, vol. I, Toronto, Belden Brothers, 1882, p. 40.)



ILLUSTRATION N° 10

La porte Saint-Louis, vers 1910, vue de l'intérieur des fortifications.

(Archives publiques du Canada)

RÉFÉRENCES

1. Hawkins, Alfred, Hawkin's Picture of Quebec with historical recollections, Québec, Neilson et Cowan, 1834, p. 1.
2. Desloges, Yvon, Les fortifications de Québec, 1759-1871, étude en préparation, Parcs Canada.
3. Archives publiques du Canada, (dorénavant APC), RG9, II, A, 1, vol. 77, #8236, 17 juin 1873.
4. Ibid., vol. 56, #6026, 8 octobre 1872 et RG9, II, I, 2, vol. 19, « Report on Crown Lands no. 1 ».
5. Voir à ce sujet: Christian Rioux, Le départ de la garnison britannique de Québec en 1872 et le sort des fortifications de 1871 à 1884, vus à travers les journaux. Travail inédit n° 168, Direction des parcs et lieux historiques nationaux, Parcs Canada, 1974.
6. Ibidem et le Morning Chronicle, 25 novembre 1872.
7. Le Morning Chronicle, 4 décembre 1872.
8. Kiewiet, C.W. et F.H. Underhill, Dufferin-Carnarvon correspondence 1874-78, Toronto, The Champlain Society, publication XXXIII, 1955, lettre du 21 décembre 1874, p. 124-125.
9. Ibid., lettre du 2 décembre 1875, p. 168.
10. Dans une lettre à James M. Lemoine, Charles Baillaigé nous dit que l'idée d'une promenade continue autour de la Citadelle lui revient. Archives de la ville de Québec (dorénavant AVQ), corporation de Québec, comité des chemins, cont. 1375, cons V3-654-11, vol. 8, #1839.
11. Sur l'élaboration du projet Dufferin on peut consulter: Achille Murphy, « Les projets d'embellissements de la ville de Québec proposés par Lord Dufferin en 1875 » dans The Journal of Canadian Art History, vol. I, automne 1974, n° 2, p. 18-29 et Arthur Buies, L'ancien et le futur Québec, p. 34.
12. Baillaigé, Charles, Québec, passé, présent et futur. Jos.-G. Gingras et cie, Québec, 1885, p. 3-4.
13. AVQ, Conseil et comités, cont 1631 A, cons. V3-131-1, fortifications, 29 décembre 1874.
14. Kiewiet, C.W. et F.H. Underhill, op. cit., 18 janvier 1876, p. 180-181 et 20 janvier 1876, p. 182.
15. APC, MG27, I, B3, vol. 1, 30 novembre 1875.
16. Kiewiet, C.W. et F.H. Underhill, op. cit., 24 avril 1874, p. 33 et 20 janvier 1876, p. 181-182.
17. Bence-Jones, Mark, « The Building Dreams of a Viceroy » II, Country Life, 8 octobre 1970, p. 900.
18. Ibid., p. 901 et C.W. Kiewiet et F.H. Underhill, op. cit., 2 décembre 1875, p. 168-169.
19. Ibid., 1er janvier 1876, p. 175-176.
20. « Quebec improvements » dans The Irish Builder, XVIII, 1er janvier 1876, p. 14.
21. APC, RG9, II, A, 1, vol. 126, #4417, 29 avril 1878.
22. AVQ, Corporation de Québec, comité des chemins, cont. 1375, cons. V3-654-11, vol. 13, n° 2912.
23. APC, RG11, III, vol. 406, n° 82314, p. 001771, 3 juillet 1879.
24. Les travaux exécutés entre 1878 et 1885 sont décrits dans les séries suivantes: APC, RG11, III, vols. 404 à 406, passim; IV, vol. 179, passim; VIII, vol. 133, les devis des travaux; et RG9, II, A, 1, vols. 126, 165 et 191, passim.
25. Le journal de Québec, 27 novembre 1875.

26. Voir à ce sujet le discours de Dufferin prononcé à Québec le 21 juin 1876 dans George Stewart, Canada under the administration of the Earl of Dufferin, Rose Belford publishing Co., Toronto, 1878, p. 433-434.
27. Kiewiet, C.W. et F.H. Underhill, op. cit., 21 décembre 1874, p. 124-125 et APC, MG27, I, B3, vol. 1, 30 novembre 1875.
28. Stewart, George, op. cit., p. 433-436.
29. Kiewiet, C.W. et F.H. Underhill, op. cit., 21 décembre 1874, p. 124-125.
30. Bence-Jones, Mark, op. cit., p. 900-901.
31. Voir à ce sujet: John Harvey, Conservation of Buildings, University of Toronto Press, Toronto et Buffalo, 1972, p. 172-177.
32. Paquet, J.-P., « Viollet le Duc » dans Les monuments historiques de la France, janvier-juin 1965, nos 1-2, p. 6.
33. Bence-Jones, Mark, op. cit., p. 900.
34. Kiewiet, C.W. et F.H. Underhill, op. cit., p. 124-125.
35. On ne peut pas dire avec certitude si le gouverneur participa à l'élaboration des devis, mais ceux-ci contiennent plusieurs de ses idées.
36. APC, RG11, VIII, vol. 133, p. 514-515, 14 août 1879.
37. Stewart, George, op. cit., p. 439-440.
38. APC, RG11, III, vol. 305, p. 001315, 13 août 1878.
39. Ibid., VIII, vol. 133, p. 517-519, mai 1881.
40. Ibid., p. 523-525, mai 1881.

